



Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 6 janvier 2015

Annexe : Liste des participants par organisme

La ministre ouvre le premier Conseil national de la transition écologique de l'année 2015 en présentant ses vœux à l'ensemble des membres du CNTE.

La ministre remercie une nouvelle fois le CNTE pour le travail accompli en 2014, qui a permis notamment le succès de la Conférence environnementale. La réussite de cette conférence a été rendue possible grâce à la mobilisation de tous les membres du CNTE, depuis les premières réunions préparatoires jusqu'aux 27 et 28 novembre 2014. Cette conférence s'est bien déroulée, avec la participation de quatorze ministres, l'ouverture par le Président de la République à l'Élysée et la clôture par le Premier ministre. La ministre rappelle que le processus n'est pas terminé puisque le travail interministériel pour l'élaboration de la feuille de route issue des trois tables rondes de la conférence se poursuit. Celle-ci sera présentée fin janvier ou début février.

La ministre annonce l'ordre du jour avec comme point central la discussion sur l'avancement des travaux de la commission spécialisée en charge de la modernisation du droit de l'environnement, présidée par Alain Richard. Chaque président de groupe de travail ainsi que Christian Leyrit, président de la Commission nationale du débat public, seront invités à s'exprimer brièvement afin de laisser du temps au débat. Dans ce même objectif, la ministre invite les membres du CNTE à réagir aux propositions de la commission par écrit.

Elle propose la création de deux nouvelles commissions spécialisées au sein du CNTE.

La première aura pour objectif de renforcer la démocratisation des procédures dans le domaine de l'environnement et sera composée des membres de la commission d'Alain Richard élargie à des experts du domaine.

La seconde sera chargée du suivi de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité.

Concernant la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, un certain nombre d'organismes ont réagi sur la brièveté de la consultation sur la proposition d'avis. La ministre rappelle que le projet de SNTEDD, joint au projet d'avis, a été largement partagé avec les membres du CNTE depuis plusieurs mois. Néanmoins, la proposition de

texte d'avis présenté ce jour a été transmise dans un court délai, c'est pourquoi l'avis pourra être complété par des contributions écrites.

La ministre présente Paul Delduc, nouveau commissaire général au développement durable, et salue les travaux du commissaire général précédent.

1/ Compte-rendu des travaux des groupes de travail de modernisation du droit de l'environnement et proposition de création d'une commission spécialisée sur la démocratie participative dans le domaine de l'environnement (discussion)

La ministre passe la parole au sénateur et président de la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement **Alain Richard**.

Point sur le travail de la commission « Modernisation du droit de l'environnement » (MDE)

Le sénateur **Alain Richard** rappelle le lancement au printemps 2013 des Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement (EGMDE) pour répondre à un besoin d'évolution et de clarification de ce droit. A la suite de ces débats, une feuille de route a été élaborée. Pour suivre sa mise en œuvre, une commission spécialisée du CNTE s'est mise en place fin 2013 et a fonctionné toute l'année 2014. Le travail de la commission a été organisé en autant de groupes de travail que d'axes de la feuille de route. Alain Richard remercie les membres des groupes pour le travail effectué.

La commission spécialisée MDE a tenté de définir ce qu'était la non-régression et a examiné la démarche de sélection des principes directeurs du droit de l'environnement. Elle a abordé également la question des délais d'instruction et de la capacité des services déconcentrés instructeurs à tenir ces délais, des délais trop courts n'étant pas forcément toujours facteur de sécurité et d'exhaustivité de l'examen.

Beaucoup de questions soulevées sont à la jonction des codes de l'environnement et de l'urbanisme qui ont leurs logiques et mécanismes propres de décision. Or dans le cadre du chantier interministériel de simplification en cours, un travail partenarial s'installe. Alain Richard tient à souligner que ce travail ne doit pas aboutir à dé-saisir le ministère de l'écologie des questions relatives à l'environnement pour éviter les incompréhensions liées aux différences de cultures ministérielles. Enfin, Alain Richard évoque le lancement du chantier « démocratie participative » par le Président de la République (en ouverture de la Conférence environnementale 2014) et est attentif à la manière dont ce chantier s'inscrira dans les travaux du CNTE et ceux de la commission spécialisée MDE.

La ministre souligne la densité et la qualité du travail et remercie l'ensemble des membres de la commission MDE.

La ministre acquiesce sur les problématiques soulevées par Alain Richard qui sont autant d'axes de réflexion pour la suite des travaux. En effet, 1130 autorisations sont délivrées par an, dont 90% se déroulent sans contentieux, grâce aux travaux préparatoires en amont. La ministre ajoute que des délais plus longs ne sont pas forcément pas garants de meilleurs résultats, et qu'il est nécessaire de mieux maîtriser les délais. En outre, la ministre précise que si les travaux sur la modernisation et la démocratisation du droit de l'environnement aboutissent à des dispositions législatives, elles pourront être rattachées par exemple à la loi sur la biodiversité, examinée au mois de mai ou présentées au Parlement à l'automne.

Romain Dubois, président du groupe de travail « séquence Eviter / réduire / compenser », présente les six propositions opérationnelles ressorties des débats du groupe de travail. Ces

propositions sont guidées par des objectifs de simplification (par exemple, mutualiser et articuler les mesures « éviter/réduire/compenser » pour les différentes procédures et pour un même projet) et d'efficacité (par exemple, favoriser des études d'impact de qualité) tout en rappelant l'importance de prendre en compte les phases amont de l'évitement et de la réduction avant de procéder aux compensations. Concernant la compensation, le groupe de travail propose un approfondissement des connaissances pour mieux évaluer les alternatives aux compensations surfaciques et fonctionnelles.

Jean-Pierre Duport, président du groupe de travail « Expérimentation / autorisation unique », indique que le travail du groupe a porté sur le suivi des expérimentations engagées autour du certificat de projet, des autorisations uniques ICPE/ IOTA et des expérimentations uniques relative aux zones d'intérêt économique et écologique (ZIEE). Un dispositif d'évaluation des expérimentations a été mis en place avec les inspections générales concernées. Le groupe de travail a prévu de se réunir à nouveau à deux reprises : le 23 janvier pour traiter de la création, la mise en œuvre et la gouvernance d'un permis environnemental unique, afin de réduire le délai de 2 ans à 10 mois, puis le 5 février 2015 sur le suivi des expérimentations en cours.

Sur la thématique de l'évaluation environnementale et de la participation du public, la réflexion a été engagée et doit se poursuivre au regard des nouvelles priorités du chantier « démocratie participative », selon des modalités à définir.

Alain Lecomte, président du groupe de travail « Schéma régional intégrateur (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire – SRADDT) », rappelle que le projet de loi sur la nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) précise que le futur schéma régional d'aménagement et développement durable du territoire intégrera 3 autres documents : le schéma régional climat air énergie (SRCAE), le schéma régional de l'intermodalité ainsi que le nouveau plan régional de prévention et de gestion des déchets. De nombreux débats ont nourris les réunions du groupe de travail sans qu'il y ait encore de consensus sur leur conclusion, notamment sur l'opposabilité du volet « biodiversité » d'un SRADDT intégrateur à tous les documents de planification, y compris les autres volets du SRADDT, et aux grands projets de l'Etat et des collectivités locales, ainsi que sur la souplesse d'adaptation du SRADDT à certaines thématiques ou certains territoires (zooms sur des territoires infra-régionaux). Toutefois, les membres du groupe ont convergé sur la nécessité d'ouvrir la participation des parties prenantes au public en adaptant les modalités de concertation selon les composantes du schéma. Ainsi, le comité régional trame verte et bleue (futur comité régional de la biodiversité via le projet de loi sur la biodiversité) serait maintenu comme instance de pilotage du volet biodiversité et l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers serait requis pour les volets ayant un impact sur ces espaces. La conférence territoriale de l'action publique, éventuellement élargie aux établissements publics porteurs de ScoT, devrait être associée.

En outre, le groupe a souhaité réaffirmer le rôle de l'État à trois niveaux, d'abord en amont avec un rappel stratégique exprimant l'ambition des SRADDT. Ensuite, l'association de l'État à l'élaboration du schéma régional est essentielle et pourrait prendre plusieurs formes à définir. Enfin, le schéma régional ferait l'objet d'une délibération du conseil régional et d'une approbation par le préfet, comme cela est prévu dans le projet de loi NOTRe, voire approuvé en Conseil d'État.

Enfin, le groupe a conclu que la qualité d'un schéma intégrateur complet à terme dépendra de son ambition et de son « opérationnalité », en particulier pour aboutir à une plus-value, à une

« additionnalité » en faveur de l'environnement. Et son « opérationnalité » suppose une évaluation régulière des résultats du schéma régional par rapport à ses objectifs, à l'aide d'indicateurs de suivi, en y associant les parties prenantes qui ont participé à son élaboration.

Jacques Vernier, président du groupe « Evaluation environnementale », a présenté, quelques mesures de simplification sur les études d'impact qui étaient consensuelles au sein du groupe (une étude d'impact unique pour un projet unique ; coordonner les procédures Natura 2000 avec celles des études d'impact). En revanche, les débats ont été nourris sur la question des seuils de déclenchement des études d'impact, qui pourraient être « contournée » dans certains cas par une clause filet. Cependant, cet dispositif pose d'autres questions sur l'auteur ou le moment du déclenchement de cette clause filet.

Sur la deuxième thématique de ce groupe de travail, l'autorité environnementale (AE), l'AE nationale rattachée au CGEDD ne faisant l'objet d'aucune remarque ni critique, les échanges ont porté sur l'AE en région et en particulier sur le signataire. En effet, le préfet, seul signataire, doit tenir compte de plusieurs intérêts (économiques, sociaux, environnementaux) et en faire la synthèse ; ce faisant il peut être placé en situation de conflit d'intérêts, ce qui est contraire aux exigences de la directive européenne créant l'autorité environnementale de 2001.

L'endossement de l'avis pourrait donc être transféré du préfet soit à un collègue type CoDERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques), soit à l'AE nationale, soit à un délégué régional de l'AE issu de la mission d'inspection générale territoriale (CGEDD). Cette dernière solution semble à privilégier car elle assurerait l'indépendance de l'avis de l'AE en évitant tout conflit d'intérêts et en ne créant aucun service administratif supplémentaire.

Delphine Hédary, présidente du groupe « Contentieux administratif », qualifie le contentieux de « pathologie » des thèmes traités par les autres groupes de travail. Les liens avec les travaux des autres groupes sont donc nombreux. Le groupe de travail a examiné l'ensemble du processus juridictionnel et trois idées principales en ressortent. Premièrement, le droit au recours est un droit à valeur constitutionnel et européenne. En matière d'environnement, il n'est pas question de restreindre l'intérêt pour agir, dont l'équilibre actuel est satisfaisant. Ainsi, le groupe a proposé de porter le délai de recours pour les tiers (4 ans en matière d'ICPE) à un an à compter du parfait accomplissement de toutes les mesures de publicité, avec corrélativement l'abandon de la notion de mise en service des exploitations. Il existe également une nécessité d'améliorer l'information et d'explicitier qu'il est possible de demander, au cours de la vie d'une exploitation, la modification, le complément de prescription concernant cette autorisation s'il y a des nuisances pour l'environnement, la sécurité, la santé. Deuxièmement, en matière de sécurité juridique, il ne s'agit pas seulement de prévisibilité pour les porteurs de projets mais plus précisément de la qualité de la règle de droit qui doit être suffisamment claire et compréhensible. Ainsi, sur la question des règles applicables à la date du jugement (plein contentieux ou excès de pouvoir), notamment en lien avec les expérimentations, le groupe propose de conserver les règles applicables à la date de la décision pour ce qui est des règles d'urbanisme et de ne prendre les règles applicables à la date du jugement qu'en matière de sécurité, environnement et santé. Enfin, troisièmement, le groupe propose d'améliorer la qualité de l'information et de la participation à tous les stades pour éviter d'arriver au stade du contentieux. En amont des décisions individuelles, il est important d'avoir des règles claires, et donc pour les expérimentations en cours, le certificat de projet est une bonne initiative. Il s'agit d'avoir également une certaine qualité d'informations données par les porteurs de projets à l'administration et aux tiers au stade de

l'instruction, ce qui suppose de veiller à la qualité des études d'impact et de l'évaluation environnementale. Et une importance doit aussi être accordée aux débats, par exemple le groupe insiste pour que la consultation du Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (CoDERST) soit maintenue. Cela suppose une prise en compte de ce qui est dit au cours des débats, dans l'ensemble des modalités de consultation et de concertation. L'ensemble de ces recommandations est de nature à limiter ce qui est porté devant le juge, par le traitement en amont des différends sur le projet.

Sur le dossier lié au projet, le groupe propose de rendre plus facile l'accès à l'information sur le dossier avec le dépôt des demandes d'autorisation sous format électronique. En cas de recours, cela permet de cibler le recours de façon plus pertinente sur les points de fond.

En ce qui concerne la publicité des décisions, celle-ci ne paraît pas totalement satisfaisante, notamment sur le recueil des actes administratifs, qui ne sont publiés ni de manière régulière, ni de manière uniformisée, les impacts sur l'environnement ne respectant pas les frontières administratives : le groupe propose d'imposer la publication sur les sites internet des services de l'Etat en région et de ne retenir que les modalités existantes qui sont les plus exigeantes en termes de publicité des décisions.

Au stade de la mise en service et de l'exploitation, le groupe propose l'abandon de la notion de « mise en service » pour réouvrir un délai de recours mais expliciter qu'il est possible de demander à l'autorité administrative de modifier les prescriptions en cours d'autorisation. Juridiquement, il n'est pas nécessaire de l'inscrire dans les textes car cela correspond à la règle de droit administrative générale mais au titre de la bonne information, cette proposition paraît intéressante.

Gérard Monédière, président du groupe « Participation du public », indique que les propositions issues du groupe ne sont pas nécessairement toutes consensuelles mais elles visent à simplifier et à renforcer la participation du public notamment dans les phases amont des procédures. Le groupe a insisté également sur les qualités d'indépendance et d'impartialité du garant des débats. L'ensemble des propositions du groupe est guidé par le besoin de développer une culture de la participation du public aussi bien du côté du grand public que des porteurs de projet. Ce n'est ni la loi ni le décret qui peut le faire, mais une politique publique fondée sur l'article 8 de la Charte de l'environnement.

La ministre souligne la qualité et la densité des travaux, constituant une base exceptionnelle pour avancer et remercie les présidents et membres des groupes. La ministre passe la parole à Christian Leyrit, président de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Christian Leyrit explique que les blocages et les situations conflictuelles sont liés à un problème de légitimité des décisions qui ne sont pas prises sur un fondement démocratique suffisant. Ils sont renforcés par la longueur des processus de décision.

C'est la transparence, l'impartialité et la loyauté du débat qui fondent la légitimité des décisions.

Pour redonner la confiance aux citoyens, il faut que le débat ait lieu suffisamment tôt, lorsqu'il existe encore des alternatives possibles. Il faut que les citoyens puissent disposer d'expertises pluralistes et indépendantes. Il s'agit de donner aux détracteurs du projet les éléments d'explication fondant la décision. Christian Leyrit insiste sur l'importance d'un continuum de participation tout au long du projet pour maintenir la confiance.

Les attentes des citoyens sont extrêmement fortes dans le domaine de la participation : ils souhaitent participer directement aux décisions qui les concernent, ce qui rejoint les principes de la Convention d'Aarhus et de la Charte de l'environnement. Le président de la CNDP en

conclut qu'il faut mettre en œuvre une nouvelle gouvernance publique fondée sur plus de confiance, plus d'écoute et sur une co-construction de l'intérêt général.

La ministre confirme que la confiance, le dialogue et l'articulation entre court terme et long terme sont trois valeurs à conjuguer.

La ministre demande aux membres du CNTE, à l'issue du travail de qualité mené au sein de la Commission spécialisée Modernisation du droit de l'environnement, de désigner leurs représentants au sein de la commission MDE élargie qui traitera du chantier de la démocratisation. Elle présentera ses travaux à l'horizon d'avril 2015 à l'occasion d'une réunion du CNTE qui serait spécialement consacrée à ce sujet.

FNE s'inscrit largement dans ce qu'a dit Christian Leyrit. L'association indique qu'au-delà de la question environnementale, il s'agit de redonner confiance au citoyen dans ses institutions. Plus précisément, la contribution de FNE aux groupes de travail est articulée autour de quatre messages clés : repartir du territoire pour mieux organiser la transition écologique et l'intégration des projets aux politiques de développement durable - la réforme territoriale devrait offrir plus de clarté et de transparence à ce niveau ; renforcer l'indépendance de la décision environnementale (notamment l'indépendance de l'autorité environnementale en région) ; prévoir la participation du public à un stade où le projet peut encore évoluer (assurer la traçabilité de la décision et la transparence du processus consultatif) ; respecter les avis donnés et renforcer la prise en compte des résultats de la participation.

Pour assurer ces quatre chantiers, FNE souhaite que la gouvernance environnementale soit réformée, avec des représentants de la société civile dans les instances discutant des questions environnementales, mais également dans les instances débattant d'autres questions (agricoles, forestières, industrielles notamment). Cette réforme passerait également par un renforcement du pilier environnemental au CESE et par son introduction au sein des CESER.

FNE recommande également de renforcer l'accès à la justice en matière d'environnement, et pour cela renforcer le tissu associatif en lui donnant des moyens supplémentaires équivalents à ceux dont disposent les acteurs du dialogue social.

Enfin, FNE exprime un besoin de clarification sur le calendrier de l'année 2015, afin de s'assurer de la coordination de différents aspects (achèvement des travaux des groupes de travail de la commission spécialisée, éléments de conclusion de la Conférence environnementale 2014 donnés par le Premier ministre, terme du chantier démocratisation fixé avant l'été, initiatives pouvant être prises au plan parlementaire et le projet de loi Macron). FNE interroge la ministre sur la manière dont les travaux riches et majoritairement consensuels des groupes de travail de la commission spécialisée MDE pourront alimenter les travaux législatifs.

FNH explique pour sa part que pour être à la hauteur des ambitions affichées par le Président de la République en ouverture de la Conférence environnementale et franchir un cap dans la participation du public, les efforts doivent être concentrés sur un renforcement des bases de la démocratie participative (faire un bilan des dysfonctionnements actuels, faire un bilan des nouveaux outils de participation du public et les développer, redéfinir le rôle des institutions, dont la CNDP). FNH souhaite, en outre, des garanties quant à l'étude sérieuse et réelle de toutes les alternatives lors de la participation du public. La Fondation insiste sur l'introduction des sciences participatives comme apport à la démocratie participative. Enfin, FNH souhaite

la suspension de toutes les autres procédures en cours pendant les six mois de travail sur le chantier de la démocratie participative.

Humanité et biodiversité souscrit aux propos de FNE et FNH, la méthode de l'avis socio-économique des grands projets d'infrastructures étant en question. Par ailleurs, l'association demande que, conformément aux débats de la table ronde Transports de la Conférence environnementale, soit constitué un groupe de travail sur ce thème. Elle rappelle que le Président de la République a parlé de la connaissance en biodiversité et que celle-ci a un rôle important à jouer dans l'évaluation socio-environnementale des projets et des liens pourraient être faits avec, notamment les investissements d'avenir.

En outre, si l'idée de délégués régionaux de l'autorité environnementale fait consensus, mais a minima, il mérite d'être précisé qu'ils devraient pouvoir faire remonter des dossiers pour un avis collégial de l'AE nationale.

Concernant la compensation, l'Agence française pour la biodiversité devrait pouvoir jouer ce rôle de registre et de suivi de l'Observatoire de la biodiversité.

Concernant les bureaux d'études, Humanité et biodiversité trouve que le principe d'une charte ne va pas assez loin, il faudrait des accréditations.

Actuellement, les grands projets et programmes doivent prendre en compte le SRCE. Or dans le projet de loi NOTRe, le schéma intégrateur, le SRADDT, n'intègre pas le SRCE, les continuités écologiques ne seraient donc plus opposables aux projets d'aménagement, ce qui serait une régression par rapport à l'existant.

Les **Amis de la Terre** dit avoir retenu du discours du Président de la République en ouverture de la Conférence environnementale que « toutes les parties prenantes seront entendues et le CNTE sera associé » et trouve que ce n'est pas le cas puisqu'il manque aux travaux de la commission l'expertise citoyenne. Il faut intégrer les mouvements citoyens au grand chantier de la démocratie participative sinon la légitimité ne sera pas assurée.

Par ailleurs, les Amis de la Terre souhaiterait que le CNTE puisse se saisir aussi de projets de lois touchant à l'environnement et au droit de l'environnement, comme le projet de loi Macron.

La ministre répond en invitant les membres du CNTE à faire des propositions pour associer davantage les citoyens dans la démocratie participative.

Par ailleurs, la ministre précise que les ordonnances de la loi Macron viendront devant le CNTE.

Surfrider abonde dans le sens des interventions précédentes, notamment sur l'état des lieux des contentieux en cours ou ayant existé. Surfrider travaille actuellement à l'élaboration d'un rapport, à publier dans le courant de l'année, sur les différents contentieux et défauts de procédures, les incohérences et disparités de fonctionnement.

La question de la confiance dans le dialogue environnemental est fondamentale et repose sur une association des parties prenantes le plus en amont possible. Par exemple, le projet « Maritime spatial planning », dans le domaine marin, est un outil de planification en amont. Cette idée pourrait être étendue aux schémas intégrateurs.

Surfrider est favorable au raccourcissement des délais, dans la mesure où toutes les parties prenantes ont les moyens de participer à la concertation.

Enfin, elle soutient FNE dans sa proposition de renforcement de la représentation des instances environnementales au sein du CESE et des CESER.

Le député **Denis Baupin** souhaite souligner tout d'abord la question de la lisibilité du processus, notamment du fait du travail en cours de la commission MDE, du discours du Président de la République, mais aussi de l'article 28 du projet de loi Macron, la feuille de route du chantier sur la démocratie participative devant être la plus claire possible. Ensuite, la question des alternatives, est au cœur de la confiance des citoyens et Denis Baupin interroge la CNDP sur les préconisations qu'elle pourrait avoir sur ce sujet. Enfin, le député souhaite des précisions quant au permis unique. La **Ministre** répond sur ce dernier point que l'objectif est bien d'aboutir à une procédure unique de recours.

Le sénateur **Ronan Dantec** souligne le fait que la séquence de travail de six mois dévolue au chantier Démocratie participative est particulièrement importante pour sécuriser la procédure et apporter de l'apaisement afin de ne pas avoir une multiplication des affrontements. A Notre-Dame des Landes, la contestation s'est nourrie d'un sentiment d'injustice. Cela peut en plus avoir des conséquences négatives sur le monde économique. Il est donc nécessaire de mieux impliquer les associations et restaurer la confiance en imposant par exemple une obligation de résultat dans le domaine de l'évaluation environnementale ou un référendum pour sortir de situations inextricables. Enfin, Ronan Dantec interroge la ministre sur le véhicule législatif le plus approprié qui pourrait porter les éventuelles nouvelles mesures issues du chantier Démocratie participative.

La Ministre indique que plusieurs hypothèses sont ouvertes : intégrer des éléments dans la loi biodiversité si ils sont mûrs, dans un processus législatif à l'automne, ou une combinaison de ces deux hypothèses.

La députée européenne Pervenche Berès indique que sur un plan d'investissement de 300 milliards d'euros, tel que celui initié par Jean-Claude Juncker, la première tentation est souvent d'avoir une enveloppe importante dédiée aux infrastructures. Or, la montée des difficultés sur les grands projets d'infrastructure est une réalité européenne.

La question des délais et du moment de la consultation est absolument critique. Mais la question du champ de la concertation est également majeure.

Une réserve est faite sur les conditions du référendum car en Suisse, les référendums d'initiative populaire sont des outils de définition de programmes politiques qui mobilisent d'abord les partisans du référendum et conduisent à des distorsions de prise de position.

La dimension socio-économique des projets doit être clairement identifiée dans l'étude d'impact.

La question des indicateurs et des grilles d'examen des projets est également un élément essentiel pour permettre un éclairage équilibré et une présentation opérationnelle des projets.

Pour l'**AdCF** demeure la question de la contre-expertise et des délais et moyens alloués. L'**AdCF** ne croit pas à l'indépendance et privilégie la certification, il s'agit donc de travailler en particulier sur le profil du garant du débat.

Au niveau de la qualité de l'information et de tenue du débat, les élus locaux croient à la démocratie présenteielle, la dématérialisation et l'utilisation des blogs ayant leurs limites.

En ce qui concerne le schéma intégrateur, l'**AdCF** soutient la position de l'ARF, exprimée sur ce sujet dans le groupe de travail, sur l'intégration du SRCE dans le SRADDT.

L'**AMF** affirme l'urgence de simplifier les procédures et soutient le délai de 10 mois. Elle rappelle également que s'il faut certes concerter, il faut aussi décider et prendre des responsabilités. Les services de l'Etat sont insuffisants au niveau local pour ce faire. Pour les

enquêtes publiques, on peut utiliser les nouvelles technologies mais il ne faut pas se couper du territoire et conserver une concertation locale pour se mettre au niveau de chacun.

Le **MEDEF** a des interrogations méthodologiques sur la suite des groupes de travail et sur la concrétisation de ceux-ci. Le MEDEF est favorable à ce que la commission MDE approfondisse la réflexion sans création d'une nouvelle entité.

En revanche, le MEDEF tient à signaler qu'il n'est pas d'accord avec l'affirmation d'une absence de culture de la participation en France et notamment chez les maîtres d'ouvrage publics.

Quant aux modalités pour rendre indépendante l'autorité environnementale en région, le MEDEF indique que rien n'est acté et que la discussion reste ouverte.

Le MEDEF souhaite que soient bien distinguées les modalités de concertation des modalités de décision : concertation ne vaut pas décision, cette dernière revenant aux autorités publiques au terme de la concertation.

La **CGPME** indique que les PME s'inquiètent de ce que la MDE éloigne un peu du choc de simplification. La suppression des seuils bas et la systématisation des études d'impact peuvent poser problème aux PME : il faut conserver une adaptation du processus à la taille du projet. La participation publique est nécessaire, mais il faut le faire simplement.

La CGPME est d'accord avec le MEDEF pour distinguer le moment de la concertation de celui de la décision.

Pour l'enquête publique, l'outil informatique est certes utile mais le commissaire enquêteur est un rouage essentiel dans le contact avec les personnes, dans l'analyse des situations et surtout pour faire la synthèse.

La **FNSEA** s'interroge sur les problématiques soulevées par l'évaluation environnementale et par la participation publique laquelle d'ailleurs lui paraît plutôt porteuse de complexification et d'alourdissement. Concernant l'évaluation environnementale, la FNSEA réfute la question de projets alternatifs qui auraient été sous-considérés. En effet, les porteurs de projet intègrent déjà une évaluation multi-dimensionnelle dans leur projet. Ils envisagent toutes les hypothèses et retiennent celle qui paraît la plus appropriée afin de la porter devant l'autorité administrative décisionnaire.

Dans le secteur agricole, ce sont de petits, voire très petits projets et la crainte d'un empilement paraît préjudiciable. Par ailleurs, la FNSEA considère que de créer ou non une nouvelle instance ne sera pas neutre pour la tenue des délais. Enfin, pour la FNSEA, la clause filet remet en question ce qui avait été fait en France pour la déclinaison de la directive européenne n°2011/92/UE : la France avait choisi des seuils plus bas que ceux de la directive, pour éviter d'avoir recours à la clause filet. Si le choix est fait d'une clause filet, il faut aligner les seuils français sur les seuils européens. L'initiative doit en être réservée à l'autorité publique, puisque les autres acteurs peuvent s'exprimer pendant l'étude d'impact.

Concernant la participation du public, la **FNSEA** soutient la démocratie présenteielle. Elle affirme qu'il faut davantage informer sur les procédures de consultation et demande de faire attention à la généralisation à partir de projets/sujets problématiques.

FO indique qu'elle ne désignera personne à la commission spécialisée Démocratie participative, ayant déjà fait part de son opposition sur le sujet de la MDE.

FO se dit favorable au principe de simplification mais craint la perte d'ambition sur les politiques publiques environnementales en l'absence de garanties sur les moyens et les compétences associés au sein du ministère. Elle émet donc des réserves en appelant à des moyens humains supplémentaires pour les administrations publiques, la technicité des

dossiers relevant d'une autorisation unique étant plus importante. FO demande une évaluation de l'expérimentation menée dans trois régions sur les autorisations IOTA avant de généraliser. FO considère que les logiques du types « silence vaut accord » impliquent une plus grande réactivité et en raison des réductions d'effectifs, que cette démarche générerait surtout des accords tacites ce qui équivaldrait à une dérégulation dans le domaine de l'environnement.

FO souhaite que ces questions puissent être examinées dans le cadre des institutions représentatives du ministère. Par ailleurs, concernant le travail du sous-groupe sur les contrôles dans le domaine de l'environnement, FO estime qu'il s'agit d'une démarche parallèle à l'audit CIMAP des polices de l'environnement et à la récente mission parlementaire sur le contrôle des activités agricoles sous le pilotage du MAAF. FO souhaite avoir une lisibilité sur la façon dont toutes ces démarches s'articulent et demande en outre qu'un soutien public soit donné aux agents qui font l'objet d'injonctions contradictoires. FO affirme qu'il est indispensable de conserver une police judiciaire et une police administrative. Par ailleurs, plusieurs démarches connexes touchent le droit de l'environnement comme les 50 mesures du conseil de simplification pour les entreprises ou le projet de loi Macron, FO demande donc que le CNTE se saisisse de la loi Macron.

La **CFDT** partage ce qui a été dit par FNE, FNH et Humanité et biodiversité. Ses préoccupations portent sur le travail, les questions d'anticipation et la prise en compte et la construction d'alternatives le plus en amont possible. Pour construire de la confiance, la CFDT indique qu'il faut du temps et des vérifications. Cela passe notamment par la traçabilité et la reddition de compte aux contributeurs.

La CFDT est favorable à l'expérimentation de la diversité et de la qualité des garants dans les débats publics.

Au sein des CESER et du CESE, la composante environnementale est fondée à être prise en compte à égalité avec les autres collègues. La CFDT estime qu'il y a trop de personnalités qualifiées représentées en son sein alors qu'elles ne sont pas porteuses vis-à-vis de collectifs larges.

La ministre indique que la décision sur la création d'une nouvelle commission spécialisée dédiée au chantier Démocratie participative ou la poursuite des travaux de la commission spécialisée MDE ne sera pas prise au cours de cette séance. Néanmoins, compte tenu de la qualité des travaux présentés, elle ne voit que des avantages à privilégier la deuxième option, d'autant plus que le calendrier des travaux de ce chantier est contraint par les échéances législatives. Reprenant les propos du Président de la République, la ministre rappelle l'importance de franchir un seuil qualitatif et de stabilité dans les processus de démocratie participative.

2/ Adoption du procès verbal de la séance du 30 septembre 2014

Paul Delduc, commissaire général au développement durable, propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2014. Il invite les membres du CNTE à faire parvenir au secrétariat du Conseil leurs commentaires éventuels.

3/ Proposition de création d'une commission spécialisée chargée du suivi de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (discussion)

Paul Delduc rappelle le contexte de la proposition d'une commission spécialisée en charge du suivi de la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Les travaux de préfiguration ont été lancés au mois d'octobre par la ministre.

Il passe la parole à **Olivier Laroussinie**, directeur de l'Agence des aires marines protégées, directeur de l'équipe de préfiguration, pour présenter le mandat qu'il est proposé de donner à cette commission spécialisée.

Olivier Laroussinie explique que la ministre a souhaité que le CNTE puisse accompagner les trois préfigurateurs de l'AFB (Annabelle Jaeger, Gilles Bœuf et lui-même) au travers d'une commission spécialisée. Les trois préfigurateurs pensent organiser un temps fort au milieu de l'année 2015, sous la forme d'un séminaire d'acteurs afin de définir un projet d'Agence pour la biodiversité. Le séminaire pourrait se tenir à Strasbourg, ville de la biodiversité 2015, autour de la journée mondiale de la biodiversité (22 mai). Les préfigurateurs souhaitent préparer ce grand débat avec la commission spécialisée du CNTE.

Au-delà de ce temps fort, le rôle de la commission spécialisée sera également de réagir aux formulations que seront amenés à faire les préfigurateurs et émettre des propositions pour alimenter leur réflexion.

Paul Delduc ouvre la discussion.

La CGT souligne l'importance de cette commission spécialisée. Elle fait remarquer, en se référant à l'avis émis par le CNTE sur le projet de loi biodiversité, qu'il était convenu que les questions de moyens et de ressources pour le projet de l'AFB devraient faire l'objet d'approfondissements. Au regard du calendrier possible de mise en œuvre, ce serait le projet de loi de finances pour 2016 qui porterait les moyens de ce projet d'Agence devant voir le jour au 1^{er} janvier 2016. Selon elle, et au regard des pré-rapports et des recommandations déjà émises, les questions de moyens et de ressources doivent faire partie de la réflexion (organisation, orientations-activités et moyens-ressources).

Olivier Laroussinie répond que, dans la mesure où les hypothèses du projet de loi de finances 2016 vont devoir être faites très rapidement (février-mars), et qu'avec l'événement de mi-mai à organiser, la commission de suivi ne pourra pas affiner la question des moyens.

Cependant, les préfigurateurs ont bien conscience que dès le mois de mars il faudra présenter à la ministre une estimation de ce que pourrait être le dimensionnement de l'Agence. Toutefois, si d'une certaine façon le projet de loi de finances 2016 portera le projet, l'Agence ne débutera pas en 2016 et c'est plutôt en 2017, 2018 que les questions d'organisations et de moyens seront affinées et mises en œuvre. Ce qui est important aujourd'hui est de dégager des ordres de grandeurs (il en existait d'ailleurs déjà dans la première préfiguration qui a conduit au projet de loi) pour le mois de mars.

Les préfigurateurs espèrent avoir, d'ici la fin de l'été, un schéma beaucoup plus complet de ce que doit être l'AFB, y compris son organisation et ses moyens.

Humanité et Biodiversité salue la création de la commission spécialisée. Elle soutient la prise de parole de la CGT, estimant que l'événement des acteurs envisagé à Strasbourg ne doit pas être la seule mission de la commission. Dès lors que l'on parle de suivi de la préfiguration, tous les sujets devront être débattus à un moment ou un autre.

Alain Richard indique que dans le cadre de la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement, une séance d'audition des représentants des services déconcentrés a été réalisée pour avoir un état des lieux, après les différentes réorganisations, du potentiel humain et des gains éventuels des changements de méthodes. Pour la création de l'Agence, cela peut être un gain de temps et répondre en partie à la question de l'anticipation budgétaire.

Le CNPMM rappelle que les pêcheurs professionnels en mer sont très concernés par la préservation de la biodiversité. Initialement le comité était opposé à l'inclusion de l'Agence des aires marines protégées dans l'AFB par crainte que les problématiques maritimes, qui sont très spécifiques, ne soient diluées dans l'ensemble. Il en prend acte et espère que le fait que la mission de préfiguration soit confiée au directeur de l'Agence des AMP sera un gage de la place donnée au maritime dans l'AFB. En tout état de cause, le CNPMM souhaite intégrer la commission spécialisée.

D'autres organismes font part de leur souhait d'intégrer la commission spécialisée : **WWF**, le **CSFPFTB**, la **FNSEA**, **CCI France**, **l'UNAF**, le **MEDEF**, la **CGPME**. **Force Ouvrière** participera aux travaux mais conteste le principe de collèges et tient à avoir son expression propre.

Paul Delduc, pour répondre à la **FNSEA** qui s'interroge sur la composition de la commission, explique que celle-ci doit être représentative des équilibres du CNTE avec quatre ou cinq représentants par collège. Des personnalités qualifiées pourront éventuellement être conviées.

Il indique que le ministre a porté son choix pour la présidence de la commission sur Fabienne Allag-Dhuisme du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Fabienne Allag-Dhuisme remercie le ministre d'avoir choisi de lui confier la présidence de cette commission. Sa composition sera affinée. Il faudra également travailler sur le mandat du groupe à partir du calendrier évoqué par Olivier Laroussinie. Ces précisions seront transmises aux membres dès que possible pour tenir une première réunion dans des délais assez courts compte tenu des points évoqués et de la réunion de Strasbourg.

Paul Delduc invite les membres à signaler leur participation à cette commission spécialisée en envoyant les candidatures sur la boîte générique du CNTE.

Olivier Laroussinie présente Marie-Aude Sévin, de l'AMP, qui assurera le secrétariat de la commission.

Paul Delduc clôt ce point en confirmant la création de la commission spécialisée, approuvée par le CNTE.

4/ Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (délibération)

Paul Delduc rappelle que le projet de stratégie résulte des travaux précédemment conduits avec le CNTE, qu'il a fait l'objet d'une consultation du public notamment et qu'il a été soumis à une validation interministérielle à la fin du mois de décembre. Il indique qu'une fois que le CNTE aura adopté l'avis sur la stratégie, le texte sera approuvé définitivement en comité interministériel (CIDD) pour le développement durable, qui aura vraisemblablement lieu au début du mois de février.

Le commissaire soumet à discussion une proposition d'avis, rédigée en amont sur la base des débats ayant eu lieu lors des précédents CNTE, et précise que la stratégie n'a que très peu évolué depuis le mois de juillet 2014.

Le MEDEF s'interroge sur la possibilité de l'adoption d'un avis en séance dans la mesure où la ministre a sous-entendu que des observations portant sur la stratégie ou sur l'avis pourraient être transmises a posteriori.

Guillaume Leforestier, directeur adjoint du cabinet de la ministre, précise que compte tenu des délais de transmission du texte et qu'à défaut de parvenir à une approbation de l'avis en séance, les échanges pourraient se poursuivre avant le CIDD via une procédure électronique dont il souligne la nécessité d'en respecter strictement les délais. Il rappelle toutefois que le contenu de la stratégie est très proche du texte sur lequel le CNTE a été amené à travailler en profondeur et qu'il n'a plus vocation à évoluer étant donné que c'est un document endossé qui a fait l'objet d'une validation interministérielle.

La CGT ne conteste pas les 9 axes et les priorités de la stratégie sur le fond, mais elle considère qu'elle ne peut pas adopter positivement cet avis étant donné les politiques gouvernementales et les signaux négatifs récents (libéralisation accrue en matière de transport et d'énergie, politique d'austérité, progression des inégalités sociales, etc.). La CGT juge que cette stratégie est vertueuse mais qu'elle va se heurter à un décalage important avec les décisions précédemment évoquées. La CGT annonce donc qu'elle s'abstiendra.

La CFDT émet une préférence pour un avis en deux temps (réactions générales à l'occasion de la réunion du CNTE puis discussion plus longues lors d'une séance extraordinaire fin janvier) compte tenu des délais restreints. La CFDT indique qu'elle ne fera toutefois pas obstruction à un vote de l'avis lors de cette séance. Elle apprécie que la transition écologique soit inscrite dans une perspective de développement durable et que les questions sociales et économiques ne soient pas négligées. La CFDT émet donc un avis favorable en soulignant que le document est très enrichi par rapport aux anciennes versions.

FO annonce qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote.

Le RAC estime difficile de voter l'avis aujourd'hui compte tenu des délais très courts. Étant donné que la stratégie parle d'un renforcement de la fiscalité écologique, le RAC s'interroge sur le calendrier et le périmètre du comité sur la fiscalité écologique.

Guillaume Leforestier rappelle que le gouvernement avait pris l'engagement de poursuivre les travaux du comité pour la fiscalité écologique et d'en élargir le mandat à l'ensemble des outils économiques mobilisables pour le développement durable. Il indique que la ministre de l'écologie et le ministre de l'économie vont confier le mandat de président du comité à

Dominique Bureau et que le comité devrait pouvoir être réuni dans le milieu du mois de janvier.

FNH souhaite que la procédure d'adoption de l'avis ne retarde pas la tenue du comité interministériel pour le développement durable. FNH considère que cette stratégie est bien écrite et intéressante et propose qu'il soit ajouté dans l'avis que cette stratégie n'aura de sens que si elle est appliquée, avec notamment une volonté interministérielle forte et des moyens financiers adéquats.

Humanité et biodiversité émet le même souhait concernant la méthode retenue et indique qu'elle fera parvenir des propositions d'amendements au sujet de la biodiversité. Humanité et biodiversité demande par ailleurs un calendrier du CNTE régulier et connu à l'avance et la création d'un bureau du CNTE.

Guillaume Leforestier répond que la ministre a demandé au CGDD un projet de programmation des travaux du CNTE pour avoir davantage de visibilité sur les réunions à venir.

La FNSEA salue le travail d'enrichissement du texte mais regrette que les axes sociaux et économiques soient insuffisamment pris en compte et qu'il ne soit pas suffisamment fait référence au contexte européen et international de concurrence exacerbée sur les marchés. Elle demande à ce que cela soit mentionné de manière plus affirmée et qu'il soit rappelé que l'exemplarité de la France ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité économique des entreprises.

La CGPME indique que le projet de stratégie lui semble très bien même si la notion de « transition écologique vers le développement durable » implique que les dimensions économiques et sociales soient traitées de manière un peu plus légère. Concernant l'axe 4 sur les nouveaux modèles économiques et financiers, la CGPME regrette qu'il ne soit pas fait mention d'un renforcement de l'incitation et insiste sur le fait que la fiscalité écologique ne doit pas s'accompagner d'une augmentation de la pression fiscale.

L'UPA juge que le texte est plus équilibré que les versions précédentes et qu'il intègre mieux mais encore insuffisamment les dimensions socio-économiques. Elle partage les remarques de la CGPME sur l'axe 4 et propose qu'il y ait également un indicateur sur la part des prélèvements obligatoires dans le PIB.

L'AdCF propose de supprimer la mention « croissante » dans la phrase « Les marges de manœuvre croissantes dont disposent les collectivités locales » du point 6 (axe 1) de l'avis.

Le MEDEF considère que la stratégie et l'avis sont bien équilibrés, soutient les remarques de la CGPME et propose pour le point 14 (axe 9) de l'avis concernant les efforts d'exemplarité de la France d'ajouter « sans pénaliser sa compétitivité ». Par ailleurs, il indique que selon une publication récente du Forum économique mondial, la France est troisième concernant sa performance écologique.

Paul Delduc conclut que le document en lui-même n'appelle pas de modifications, mais propose de compléter l'avis via une procédure électronique sur la base d'un projet d'avis amendé suite à la réunion du CNTE. Il souligne que la procédure électronique est la seule possibilité compte tenu des délais restreints.

La FNSEA regrette que le CNTE soit contraint de travailler ainsi alors que le début de la réunion avait permis un temps d'échange et de dialogue sur les autres points à l'ordre du jour. Elle demande qu'à l'avenir, il soit consacré un temps suffisant aux sujets aussi importants que celui de la stratégie.

Paul DELDUC rappelle que ce document a fait l'objet d'un an de travail et de concertation.

Il indique qu'un projet de planning prévisionnel sera prochainement envoyé et remercie pour cette séance de travail fructueuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Annexe 1 : Liste des participants par organisme

ORGANIS ME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres de droit		
CESE	Excusé	
CGDD	Paul DELDUC	Membre de droit
Collège collectivités territoriales		
ARF	Excusé	
ADF	Eric GAUTIER	Titulaire
AdCF	Corinne CASANOVA	Titulaire
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AdCF	Damien DENIZOT	Expert
AMF	Denis MERVILLE	Titulaire
Collège Syndicats salariés		
CGT	Françis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
CFDT	Gérard DUMAS	Expert
FO	Yves GIQUEL	Suppléant
FO	Eric KELLER	Suppléant
CFTC	Patrice LE ROUE	Suppléant
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Robert DURDILLY	Titulaire
MEDEF	Isabelle MULLER	Suppléante
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante

ORGANIS ME	PARTICIPANT	QUALITE
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire
CGPME	Sandrine BOURGOGNE	Suppléante
CGPME	Florian MASSEUBE	Expert
FNSEA	Eric THIROUIN	Titulaire
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Kristell LABOUS	Experte
FNSEA	Marine ERNOULT	Experte
UPA	Sabine BASILI	Titulaire
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Florent COMPAIN	Titulaire
Les Amis de la Terre	Daniel IBANEZ	Expert
LPO	Allain BOUGRAIN-DUBOURG	Titulaire
FNE	Denez L'HOSTIS	Titulaire
FNE	Florence DENIER-PASQUIER	Experte
FNH	Matthieu ORPHELIN	Suppléant
FNH	Charline LABUSET	Experte
WWF	Philippe GERMA	Titulaire
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire
RAC	Anne BRINGAULT	Suppléante
Surfrider	Jacques BEALL	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres associés		
UFC – Que choisir	Alain BAZOT	Titulaire
UFC – Que choisir	Nicolas MOUCHNINO	Suppléant
CLCV	Excusé	
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Excusé	
CNAJEP	Hervé PREVOST	Titulaire
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Bernard BRETON	Titulaire
Collège parlementaire		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Sénat	Ronan DANTEC	Suppléant
Assemblée Nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Assemblée Nationale	Jacques KRABAL	Suppléant
Parlement européen	Pervenche BERES	Titulaire
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC	Excusé	
CCI France	Bénédicte SERGENT	Suppléante
CCI France	Arnault COMITI	Expert
APCMA	David COHIN	Expert
APCA	Nathalie GALIRI	Suppléante
CPU/CGE	Céline LEROY	Experte
CNPMEM	Pierre-Etienne BROUTÉ	Expert
CNPMEM	Lucile	Experte

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
	TOULHOAT	
CSFPFTB	Luc BOUVAREL	Expert
MEDDE		
Cabinet MEDDE	Guillaume LEFORESTIER	
Cabinet MEDDE	Nicolas MOURLON	
DGALN-DEB	Laurent ROY	
CGEDD	Bernard PERRET	
CGEDD	Fabienne ALLAG-DHUISME	
CGEDD	Patrice PARISE	
DAJ	Julie BOUCHER	
DAJ	Maxence DELORME	
DGPR	Loïc BEROUD	
DAEI	Sylvie LEMMET	
CGDD	Michel GARREAU	
CGDD	Frédéric BOURDIER	
CGDD	Marie RENNE	
CGDD	Martin BORTZMEYER	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Julie VANHECKE	
CGDD	Léa BOISSONADE	
CGDD	Morgane HIRON	
CGDD	Brigitte BOUSSEAU	
CGDD	Philippe ROGIER	
CGDD	Claude CHEVALERIAS	
CGDD	Frédéric KERVELLA	
CGDD	Valéry LEMAITRE	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Autres participants		
Ministère de l'outre-mer	Lauriane PAUL	
Ministère des sports	Fabienne COBLENCÉ	
MENESR	Jean-Michel VALANTIN	
MENESR	Didier HOFFSCHIR	
Ministère de l'agriculture	Coralie NOEL	
Ministère de la culture	Jean-Pierre LALAUT	
Ministère de l'économie	Didier PILLET	
Ministère de l'intérieur	Anne GUIHEUX	
Agences des aires marines protégées	Olivier LAROUSSINIE	
Agences des aires marines protégées	Marie-Aude SEVIN	
Président GT CS MDE	Alain LECOMTE	
Président GT CS MDE	Jacques VERNIER	
Président GT CS MDE	Jean-Pierre DUPORT	
Président GT CS MDE	Gérard MONEDIAIRE	
Président GT CS MDE	Delphine HEDARY	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Président GT CS MDE	Romain DUBOIS	
CNDP	Christian LEYRIT	
SNCF	Flavie BLANCHET	



Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 26 mars 2015

Annexe : Liste des participants par organisme

La ministre ouvre la séance en rappelant l'actualité parlementaire au sujet du projet de loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 24 mars dernier et du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, qui sera examiné en seconde lecture en mai par l'Assemblée nationale puis par le Sénat.

La ministre poursuit avec l'actualité du CNTE.

Les travaux de la commission spécialisée relative à la démocratisation du dialogue environnemental ont été lancés. Elle remercie le sénateur Alain Richard, président de la commission, avec qui elle a ouvert la première réunion le 9 mars. Cette commission a déjà procédé à deux journées d'auditions (14 et 23 mars), elle se réunira à un rythme fréquent (7 réunions) jusqu'au mois de mai, date à laquelle elle restituera ses travaux devant le CNTE.

Par ailleurs, la ministre indique qu'un programme de travail prévisionnel a été transmis aux membres du CNTE. Elle invite ceux-ci à faire part de leurs propositions au plus vite afin de pouvoir stabiliser ce programme.

La ministre présente l'ordre du jour de la séance :

- La préparation de la Conférence Paris Climat 2015
- La validation de la trame du tableau de suivi de la Feuille de route pour la transition écologique 2015
- Un échange sur la conférence environnementale 2015
- La création d'une commission spécialisée relatives aux engagements volontaires pour la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020
- Un échange sur le lancement d'un appel d'offre biomasse
- Une présentation de la Semaine européenne de développement durable

Le MEDEF fait part de la préoccupation des représentants des employeurs quant à la multiplication des groupes de travail et commissions qui sont lancés, dans le contexte d'une année déjà très prenante. Il appelle à en limiter le nombre et à se concentrer sur les priorités du moment. Le MEDEF souligne en outre l'importance de respecter l'équilibre des collèges au sein de ces commissions et donc de ne pas limiter la présence à un représentant par organisme.

La CFDT demande à ce que le point sur la Conférence environnementale 2015 soit fait avant celui sur le suivi de la feuille de route 2015 pour la transition écologique, afin de pouvoir bénéficier de la présence de la ministre sur ce sujet à lancer.

La ministre valide ce changement dans l'ordre du jour.

1/ Préparation de la Conférence Paris Climat 2015 (discussion)

La ministre rappelle que l'Union européenne fait partie des premiers à avoir transmis sa contribution à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Cette contribution met en application les objectifs fixés pour 2030 par le Conseil européen d'octobre 2014 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Elle permet de concrétiser ces engagements sur tous les secteurs et tous les gaz à effet de serre concernés.

La ministre signale également l'existence d'un projet de document sur les engagements de la France, figurant au dossier de séance, qui précise comment la France mettra en œuvre les objectifs européens en matière de lutte contre le changement climatique. Ce document a également vocation à montrer comment la France agit à travers le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et la mise en mouvement des territoires. La ministre souligne à cet égard que les territoires à énergie positive pour la croissance verte seront prochainement réunis, que le fonds de financement de la transition énergétique est désormais en place et que les financements pourront être ouverts rapidement.

La ministre mentionne également l'entrée en application en avril du bonus pour les véhicules électriques en remplacement des véhicules diesels anciens, l'importance d'articuler transition énergétique et biodiversité ainsi que les volets sur le financement et sur l'adaptation au changement climatique, qui figurent dans ce document.

La ministre indique que ce document sur les engagements de la France est une version provisoire et peut être enrichi par les membres du Conseil national de la transition écologique sous une quinzaine de jours avant d'être publié et transmis aux ministres de l'environnement de l'Union européenne. La ministre précise également que certains points, comme l'objectif de réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité, ne pourront être inclus dans le document qu'une fois la navette parlementaire achevée dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

La ministre fait enfin part de l'importance qu'elle attache à la mobilisation de la société civile, dont le rôle est crucial pour la réussite de la Conférence Paris Climat 2015. Il s'agit notamment d'appuyer les initiatives déjà lancées (Business and climate summit, sommet mondial climat et territoires, conférence scientifique à l'UNESCO, etc.) pour qu'elles aient un effet mobilisateur maximal. Au-delà, c'est un changement de culture, avec des projets éducatifs et culturels, qui doit être opéré. La ministre indique également qu'un comité de labellisation se tient à un rythme mensuel sous sa présidence, et qu'une cinquantaine de projets ont ainsi été labellisés. Elle mentionne également le village de la société civile situé sur le site du Bourget, jouxtant celui des négociations.

La FNH remercie la ministre de laisser la possibilité d'amender le document sur les engagements de la France. Elle estime que manquent à ce document l'objectif intermédiaire d'efficacité énergétique pour 2030 ainsi que l'objectif de réduction de la part du nucléaire, et que la partie relative aux financements mériterait d'être détaillée.

Le député européen Yannick Jadot propose que la partie sur l'éclairage européen soit renforcée dans le document, étant donné que l'Union européenne parle d'une seule voix dans les négociations internationales sur le climat.

La ministre abonde dans ce sens.

FNE estime qu'un focus pourrait être fait sur l'exemplarité de l'État, au-delà des obligations légales, afin de faire effet de lever. A la suite d'une demande de précision de la part de la ministre, FNE cite l'exemple de l'efficacité énergétique. L'association souligne par ailleurs l'importance de financer les grands projets de la société civile.

Le RAC s'interroge sur le fait que certains objectifs en matière de transition énergétique, et en particulier celui sur le nucléaire, ne pourront être inclus dans le document qu'une fois la loi votée, alors que ce document doit être finalisé sous quinze jours.

La ministre souligne, en réponse à cette interrogation, la nécessité d'attendre que les amendements gouvernementaux soient formellement déposés afin de respecter le processus démocratique.

Le WWF accueille favorablement l'inclusion dans le document de volets sur l'adaptation et le financement, même si cela ne va pas suffisamment loin et qu'il manque en particulier des éléments explicatifs sur le caractère équitable de la contribution de la France. Ce document doit permettre de créer une dynamique au niveau européen, pour que d'autres États membres adoptent la même démarche et aillent plus loin que les objectifs actés lors du Conseil européen et que la contribution européenne, notamment sur l'agriculture et la forêt ainsi que sur la réforme du marché de quotas européen.

La ministre indique que ce document n'a pas vocation à être un catalogue d'actions de la France et évoque la possibilité de renvoyer à des annexes.

Humanité et Biodiversité se félicite que la biodiversité figure dans ce document et indique qu'elle transmettra des suggestions rédactionnelles, afin notamment de souligner le fait que la biodiversité ne doit pas être simplement une variable d'ajustement. L'association cite l'exemple de la future stratégie nationale bas carbone, qui ne devra pas avoir d'impact négatif sur la biodiversité.

Le MEDEF propose de renforcer la dimension européenne du document. Elle n'estime pas utile d'être plus précis sur le nucléaire dans ce document qui porte sur la politique de lutte contre le changement climatique, citant l'exemple de l'Allemagne pour qui la sortie du nucléaire se traduit par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Le député Denis Baupin, en réaction à ce dernier point, fait part au contraire d'une baisse récente en Allemagne des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation de lignite.

La ministre passe ensuite la parole à Laurence Tubiana, ambassadrice chargée des négociations sur le changement climatique.

Laurence Tubiana rappelle que le résultat recherché à Paris comprend un accord juridiquement contraignant, accompagné d'un ensemble de signaux, les contributions par

pays, montrant l'évolution mondiale vers une société bas carbone et vers une trajectoire cohérente avec l'objectif de 2°C, et donc amplifiant ce qui est prévu par l'accord lui-même.

La France continuera de travailler avec le Pérou jusqu'en décembre. Elle interviendra également à l'appui du processus de négociation à travers des échanges bilatéraux et des réunions informelles aussi bien au niveau des négociateurs que des ministres. La France mène par ailleurs un dialogue permanent avec la société civile sur l'avancement de la négociation.

Laurence Tubiana souligne les points les plus difficiles dans cette négociation :

- l'ambition de l'accord, avec la question de l'adéquation entre les contributions nationales, que les États sont invités à formuler d'ici le mois de décembre, et l'objectif de 2°C ;
- la différenciation entre pays, avec l'idée de fixer des règles communes de transparence tout en tenant compte des responsabilités différentes de chacun ;
- la forme légale de l'accord, qui doit être juridiquement contraignant ;
- le financement, pour tracer la trajectoire vers les 100 milliards de dollars en 2020, et dessiner le plan de financement à long terme de la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente ;
- l'adaptation, qui doit bénéficier d'une place politique équivalente à celle accordée à la réduction des émissions.
- Laurence Tubiana estime que la première réunion informelle, qui vient de se tenir à Lima à l'initiative du Pérou, a montré la volonté de tous les pays d'avancer.

Le député européen Yannick Jadot souhaite avoir des précisions sur ce qui est envisagé par Madame Angela Merkel en matière de financement pour le G7 prochainement organisé par l'Allemagne.

Laurence Tubiana confirme l'engagement de la chancelière allemande sur cette question. Elle évoque l'idée d'accroître les ressources des banques multilatérales de développement et de développer leur action en faveur du climat, de faire un appel à l'effort des donateurs, vis-à-vis notamment des pays les plus vulnérables et les moins avancés, d'améliorer l'effet de levier de l'aide publique sur le financement privé et de réfléchir à de nouveaux instruments financiers. Laurence Tubiana évoque à ce sujet la mission confiée par le Président de la République à Pascal Canfin et à Alain Grandjean sur les financements innovants. Elle souligne enfin, comme enjeu pour le G7, l'importance de modifier les régulations du système financier pour y mettre le climat au cœur.

Surfrider interroge Laurence Tubiana sur la prise en compte des océans dans la négociation, notamment à travers l'agenda des solutions et le financement. Elle demande également à Laurence Tubiana son avis sur l'option d'une contribution de l'Organisation maritime internationale (OMI) qui figure dans le projet de texte de négociation issu de la session préparatoire de Genève.

Laurence Tubiana confirme l'importance de ce sujet et le besoin d'avancées à l'OMI, à l'instar des progrès récents sur le secteur de l'aviation.

Le MEDEF fait part de la forte mobilisation des entreprises en faveur du climat et de la montée en puissance des groupes de travail au niveau international sur les outils de financement (prix du carbone notamment), sur les mécanismes de partage technologique et d'innovation ou encore sur les enjeux liés à la gouvernance et la transparence des émissions. Cette mobilisation se poursuivra au-delà de la COP21 avec tout un travail à mener entre 2015 et 2020, date de l'entrée en vigueur du futur accord.

La FNH demande des précisions sur les options pour renforcer l'ambition de l'accord si les contributions nationales restent dans la zone de confort des pays et ne sont pas suffisantes au regard de l'objectif de 2°C.

Laurence Tubiana estime que les États-Unis et la Chine sont déjà allés au-delà de leur zone de confort. Elle reconnaît néanmoins que les contributions nationales ne permettront pas en l'état le respect de l'objectif des 2°C. Les cinq années entre l'adoption de l'accord en 2015 et son entrée en vigueur en 2020 devront être mises à profit pour accélérer la réduction des émissions et montrer qu'on peut faire mieux, ce qui est notamment l'objet de l'agenda des solutions. L'idée d'inclure dans l'accord un mécanisme de révision régulière est également essentielle pour renforcer progressivement l'ambition. Une option consiste aussi à inscrire les contributions des pays dans des trajectoires de long terme à 2050.

La CGT s'interroge autour de la responsabilité commune mais différenciée, à la fois sur la manière de répartir l'effort européen entre États membres, sur l'équilibre à trouver entre financement de l'atténuation et de l'adaptation sans pour autant réduire le niveau d'ambition des efforts de réduction des émissions, ainsi que sur la prise en compte des aspects sociaux dans la négociation.

Laurence Tubiana estime que la question de la répartition de l'effort au niveau européen n'est pas la priorité actuelle. Sur l'équilibre entre atténuation et adaptation, le Fonds vert devra consacrer une moitié de ses financements à l'atténuation et l'autre moitié à l'adaptation. Actuellement seulement 20 % des financements climat sont consacrés à l'adaptation, du fait notamment des difficultés à définir ce qui relève du financement de l'adaptation. Un travail méthodologie est en cours sur ce sujet et doit bientôt se conclure. Laurence Tubiana indique que les aspects sociaux ont été préservés dans le texte issu de la session de négociation de Genève et qu'un débat sera nécessaire sur ces questions.

FO fait part de son attachement au succès de la COP21, qui doit reposer sur un accord ambitieux prenant en compte les trois piliers du développement durable. FO participe à la négociation internationale dans le cadre de la Confédération syndicale internationale.

Laurence Tubiana rappelle que l'implication des syndicats avait été très forte avant la conférence de Copenhague en 2009 et que le contre-choc avait été d'autant plus dur après. La mobilisation des syndicats est très importante et la question de l'emploi doit figurer dans le futur accord.

FNE s'inquiète du risque de « climate-washing » sur l'adaptation, c'est-à-dire que les financements consacrés à l'adaptation ne soient pas additionnels, par rapport aux financements pour la gestion de l'eau par exemple. L'association sera vigilante à ce sujet. Elle demande également quel devra être l'abondement du Fonds vert par rapport à l'objectif des 100 milliards de dollars. Enfin, sur les transports, elle fait à nouveau part de son regret quant à l'abandon de l'écotaxe et propose de relancer la réflexion collective.

Laurence Tubiana rappelle l'engagement pris à Copenhague d'avoir en 2020 un financement de 100 milliards de dollars qui soit traçable, additionnel et d'origine publique et privée, mais qui ne passe pas uniquement par le Fonds vert. La trajectoire vers les 100 milliards de dollars diffère donc de la question de l'abondement du Fonds vert pour 2020. Laurence Tubiana souligne également l'urgence de recapitalisation du Fonds pour les pays les moins avancés ainsi que le Fonds d'adaptation.

La ministre passe enfin la parole à Pierre-Henri Guignard, secrétaire général de la COP21, et indique que le support de sa présentation sera diffusé aux membres du Conseil.

Pierre-Henri Guignard détaille le dispositif français de préparation de la COP21. Un comité de pilotage s'est mis en place autour du ministre des Affaires étrangères, de la ministre de l'Écologie et de la secrétaire d'État au développement, rejoints récemment par le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances. Ce comité de pilotage, auquel Pierre-Henri Guignard participe comprend également Marie-Hélène Aubert, Nicolas Hulot, plusieurs scientifiques, Laurence Tubiana.

Pierre-Henri Guignard indique qu'un programme budgétaire est dédié à la COP21 sur les lois de finances 2015 et 2016.

Il rappelle que la Conférence Paris Climat 2015 aura lieu au Bourget du 30 novembre au 11 décembre. Ce site a été choisi en raison du grand espace disponible. La COP21 occupera l'ensemble du site du Bourget, avec des pavillons existants de 80 000 m² pour accueillir la négociation auxquels s'ajoutera un village de la société civile de 80 000 m². La France avait en effet à cœur que la société civile ne soit pas tenue à distance de l'enceinte des négociations onusiennes et qu'il y ait des échanges possibles entre les négociateurs et la société civile.

Il s'agit d'une conférence des Nations unies, qui est le premier donneur d'ordre. Un accord de siège a ainsi été signé avec le secrétariat de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques, qui prévoit notamment l'inviolabilité de l'enceinte des négociations. 22 000 délégués accrédités sont attendus dans cette enceinte. Au-delà de ces participants accrédités, le site du Bourget accueillera également environ 20 000 visiteurs et plus de 3 000 journalistes.

La France se doit d'être exemplaire en organisant une conférence éco-responsable. L'empreinte carbone de l'événement sera limitée, à travers la gestion des déchets, les transports propres en s'appuyant sur les transports en commun, et les émissions seront compensées. Le secrétariat général de la COP21 a négocié durement avec les entreprises qui ont l'exclusivité de la restauration au Bourget pour que la restauration proposée soit plus durable, avec des produits de saison et des circuits courts. Une charte vient d'être signée avec ces entreprises. Cet événement est également dans une démarche de certification ISO 20121 (systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle). C'est la première fois que la France organise une conférence dans ces conditions, ce qui devrait inciter à avoir le même niveau d'exigence pour les futurs événements qui seront organisés par la France.

La ministre insiste sur l'importance qu'elle attache à l'exemplarité de la France dans l'organisation de la COP21, et invite les membres du Conseil à faire part de leurs suggestions à ce sujet. La COP21 doit être une vitrine du savoir-faire français dans ce domaine.

Pierre-Henri Guignard souligne le caractère crucial des questions de sécurité pour la COP21, dans le contexte du dispositif vigipirate. Le secrétariat général de la COP21 travaille étroitement avec le ministère de l'Intérieur. La sécurité sera assurée par les Nations unies dans l'enceinte même des négociations, et par les forces de l'ordre françaises à l'extérieur.

Le secrétariat général est également en contact avec le département de la Seine-Saint-Denis, notamment en ce qui concerne l'engagement des jeunes de ce département. Des formations de jeunes en insertion seront organisées avec les entreprises via le MEDEF 93 avant la COP21, avec des perspectives de débouchés professionnels après la COP21.

Pierre-Henri Guignard mentionne également le défi du transport et de l'hébergement à relever. Une fois la cartographie des hébergements disponibles, un système de navettes les plus propres possibles sera mis en place pour faciliter le transport des participants.

S'agissant de la participation de la société civile, Pierre-Henri Guignard indique qu'une consultation a été menée auprès de 2 000 organisations pour l'organisation du village de la société civile. Un appel à projets sera lancé dans quelques semaines. Les Nations unies lanceront quant à elles leur propre appel à projets début juin pour l'intérieur de l'enceinte de négociation.

Pierre-Henri Guignard souhaite qu'une place importante soit accordée aux entreprises, notamment au sein du village de la société civile, au même titre que les autres acteurs, et à travers une galerie des innovations. Un certain nombre d'entreprises françaises et étrangères sont également appelées à participer au budget de la conférence, un objectif de contribution à hauteur de 20 % ayant été fixé par le ministre des Affaires étrangères. Un tiers de l'objectif a été atteint à ce stade. Il s'agit, au-delà de la contribution financière en tant que telle, d'une occasion pour les entreprises de montrer qu'elles sont engagées dans des démarches en faveur du climat.

Pierre-Henri Guignard évoque enfin le dispositif de labellisation COP21, pour lequel son équipe appuie la ministre de l'Écologie. Il rappelle l'identité graphique, avec plusieurs logos : un logo officiel pour l'État, un logo pour les initiatives labellisées et un visuel pour toutes les initiatives. Le site internet de la COP21 est par ailleurs ouvert, ainsi qu'un compte Facebook et Twitter.

La ministre souligne la qualité de la préparation de la COP21 par le secrétariat général, et indique avoir demandé au Commissariat général au développement durable de venir en appui. L'ensemble des services du ministère sont mobilisés.

Le député Julien Aubert demande le budget global de l'événement et s'il y a un surcoût lié aux exigences qui viennent d'être évoquées

Pierre-Henri Guignard indique qu'un budget de 170 millions d'euros a été voté par le Parlement sur 2015-2016. Les instructions des ministres pour rester dans cette enveloppe budgétaire sont très strictes. La contribution des entreprises au budget permettra en outre de rendre au contribuable une partie de l'argent voté. Cette contribution des entreprises se fera à travers à la fois des contributions directes et des contributions en nature (éclairage, gestion informatique de l'énergie, etc.). Les contributions en nature sont notamment importantes pour l'effet vitrine de la COP21, sans pour autant être dans une démarche purement commerciale.

FNE souligne que le coût de l'organisation de la COP21 fait débat, notamment par rapport à la conférence de Copenhague, et demande quel sera le devenir des installations créées pour la COP21. L'association fait également part de certaines inquiétudes vis-à-vis du modèle de financement de la COP21 mettant à contribution les entreprises lesquelles ne sont ensuite plus en mesure de soutenir financièrement des actions de la société civile.

La ministre précise en retour que les événements labellisés ne sont pas nécessairement soutenus financièrement. Les entreprises peuvent également être sollicitées pour financer des événements de la société civile, dans le cadre du mécénat. Cela doit être mené sous la coordination du secrétariat général de la COP21.

Pierre-Henri Guignard reconnaît que le coût global de la COP21 est très important mais à relativiser au regard notamment du nombre de participants (40 000) et de la durée de

l'événement. Le coût ramené par participant est ainsi plus faible que pour une réunion du G7 par exemple. Et la COP21 aura des retombées économiques considérables, notamment au niveau local. L'office du tourisme de la Ville de Paris cite un chiffre d'affaires de 100 millions d'euros. C'est donc l'ensemble des chiffres qui doit être pris en considération pour mesurer l'équilibre global. Pierre-Henri Guignard indique que la Cour des Comptes procédera à un examen des comptes en détail. Il précise enfin, en réponse à la question de FNE, que la salle plénière sera en bois et a vocation à être réinstallée ailleurs.

La CGPME souligne l'intérêt pour les entreprises de la certification ISO 20121, du dispositif de labellisation et de la galerie des innovations. Elle demande si des contributions financières ou en nature de PME sont envisageables.

Pierre-Henri Guignard indique qu'aucun plancher ou plafond n'a été fixé pour la contribution des entreprises, et est donc ouvert à la discussion avec les PME sur ce sujet. Il précise que la galerie des innovations ne sera pas gérée par le secrétariat général mais par Reed expo. Il veillera cependant à ce que les PME y disposent bien d'un espace.

La LPO souligne l'importance de mobiliser la société civile sur l'ensemble du territoire, à travers les collectivités et les associations.

La ministre évoque une réunion récente de tous les préfets de Région lors de laquelle elle leur a demandé de mettre en place des comités de labellisation régionale. Les préfets vont faire remonter des propositions d'initiatives.

La LPO indique parvenir à obtenir des soutiens de la part d'entreprises pour ses initiatives, mais pas de la part de l'État.

Humanité et Biodiversité demande des précisions sur les délais de l'appel à projets qui sera lancé sur le village de la société civile. L'association propose également de fluidifier l'information du CNTE sur la COP21, à travers par exemple une lettre d'information régulière.

Le député Denis Baupin se félicite du professionnalisme dans l'organisation de cette conférence. Il demande des précisions sur l'implication de la Mairie de Paris, étant donné qu'un grand nombre de personnes viendront pour la COP21 parce qu'elle se tient à Paris.

La ministre confirme que la Ville de Paris est représentée dans le comité de pilotage de la préparation de la COP21. Elle indique que la COP21 doit également rayonner sur les autres territoires, à travers par exemple des visites de sites des entreprises dans un certain nombre de régions. Un travail est à conduire avec les préfets de régions à ce sujet.

L'UNAF s'interroge sur les modalités d'accueil de la société civile et suggère que des familles puissent héberger des participants à la conférence.

Pierre-Henri Guignard fait part de son intérêt pour cette proposition d'hébergement des participants de la société civile.

Surfrider demande à ce qu'il y ait un lieu de rencontre dédié aux ONG, qui travaillent dans le cadre de réseaux internationaux.

Le CSFB demande si le bois utilisé pour la salle plénière est certifié, et souligne que le bois constitue également une bonne source pour la production d'énergie. Il indique que la filière bois réfléchit à un certain nombre d'événements en lien avec la COP21.

La ministre confirme l'usage de bois certifié, et signale par ailleurs que le pavillon français pour l'exposition universelle de Milan est également en bois.

Elle conclut ce point de l'ordre du jour en proposant qu'une nouvelle discussion sur la COP21 ait lieu lors d'une future réunion du Conseil. Elle souligne qu'une impulsion doit être donnée non seulement pendant la COP21 elle-même mais également avant pour créer une dynamique positive.

2/ Réflexion sur la Conférence environnementale 2015 (discussion)

La ministre invite les membres du CNTE à s'exprimer sur la date, les thèmes et le format de la Conférence environnementale 2015.

Sur les thèmes

Tout d'abord, **FNH** estime qu'il est essentiel d'avoir un bilan des engagements des trois premières conférences environnementales. Sur ce point elle est rejointe par **Humanité et biodiversité** ainsi que l'**APCA**, la **CFDT**, **FNE**, **Surfrider**, le **MEDEF**, la **CGPME**, le **RAC**, la **FNSEA**, la **CGT**, les **Amis de la terre**, en précisant toutefois que le bilan devrait être fait dans une perspective dynamique sous l'angle de « l'exemplarité de la France » dans la perspective de la COP21.

L'**AdCF** propose éventuellement de confier ce bilan au CNTE.

Parmi les thèmes suggérés pour la Conférence environnementale 2015, il a été proposé :

- « l'alimentation », « les sols » (FNH et LPO),
- « les gaz à effet de serre hors CO2 » (FNH),
- « Stratégie nationale pour la biodiversité » (Humanité et Biodiversité, ce qui permettrait d'aborder à la fois les paysages, les sols et la biodiversité),
- « la convergence du dialogue social et du dialogue environnemental » (CFDT), à travers l'élargissement des missions des instances représentatives du personnel aux problématiques de l'environnement et du développement durable. **Denis Baupin** soutient ce sujet. La **CGT** soutient la demande d'extension des missions des CHS-CT aux enjeux environnementaux. mais pour la CGT, l'élargissement des prérogatives des IRP aux problématiques environnementales et de développement durable relève du dialogue social à conclure en 2015. **FO** en revanche ne partage pas cet avis, indiquant que la ministre s'était déjà exprimée sur le sujet pendant les débats de la table ronde n°1 de la Conférence 2014, et qu'il fallait en rester à cette position.
- « Villes et territoires durables » (CFE-CGC),
- « les filières industrielles stratégiques contribuant à la croissance verte » (CFE-CGC),
- « le rôle de l'Etat stratège au sein des entreprises dans lesquelles il est actionnaire notamment du point de vue développement durable » (Denis Baupin et Les **Amis de la terre**)
- « l'exemplarité de l'Etat », « la fiscalité pétrole » (avec l'élément conjoncturel du prix bas du carbone, donnant l'occasion de faire un rattrapage entre l'essence et le diesel) et « le stockage du carbone » (FNE),
- « Océan et littoral », « Ville durable », « intégration des sols et sous-sols » (**Surfrider**)
- « Ville durable » en sujet unique (CGPME, FNSEA)

- « la participation du public à la définition des politiques publique » (Les Amis de la Terre).

Humanité et biodiversité, la **CGC**, la **FNE**, le **MEDEF**, la **CGPME** demandent à ce qu'il n'y ait pas un trop grand nombre de nouveaux sujets. La **FNSEA** souhaite que l'on veille à ne pas relancer des thèmes déjà traités.

Sur le format

De manière générale, la Conférence environnementale 2014 s'est bien passée et le format est satisfaisant (**FNH**, **CGC**, **CGPME**, **LPO**). Il est important de la conserver comme marqueur politique fort (**FNE**, **CGPME**). Toutefois, **FO** indique que la répétition annuelle fait perdre de la solennité à l'événement. **FO** estime que le dialogue environnemental se passe également au sein du CNTE et pas seulement pendant la Conférence environnementale. La **CGT** indique ne pas être du tout satisfaite de la table ronde Transport.

FNH pense que s'il y a moins de thèmes, ou si on fait une conférence bilan, le temps de débat pourrait être réduit de 1 jour ½ à 1 seul jour. Ce point de vue n'est pas partagé par un certain nombre d'autres membres qui préfèrent demeurer sur un format de 2 jours (**Humanité et biodiversité**, **Surfrider**, **LPO**, **Amis de la Terre**).

Par ailleurs, la **FNH** et la **CFE-CGC** souhaitent élargir la prochaine Conférence environnementale à la société civile, avec l'utilisation d'outils innovants (**FNH**). L'**AdCF** souhaite également que la prochaine Conférence s'ouvre davantage à la participation publique.

Humanité et biodiversité, soutient l'idée de trouver des formes d'association du public à l'événement en revanche, n'est pas très favorable à un élargissement à trop d'autres participants dans la partie « négociation ».

Alain Richard propose de tirer avantage des travaux de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, qui aura rendu ses conclusions fin mai, pour aborder la Conférence environnementale 2015 sous un angle plus participatif. L'**AdCF** soutient cette proposition.

Sur la date

Le choix de la date ne fait pas consensus et s'articule autour de deux options : soit en septembre 2015, soit en janvier 2016.

La **FNH**, la **CFE-CGC** et les **Amis de la terre** sont pour une conférence organisée en septembre 2015.

Pour **FNE**, cet horizon est trop proche de la COP21. Toutefois si cette date était retenue, la Conférence environnementale 2015 devrait largement traiter l'angle « climat ». Le **MEDEF** s'associe à cette dernière remarque. La **CGPME** abonde dans ce sens, ajoutant qu'il y a un risque de dispersion de communication entre la COP21 et la Conférence environnementale 2015. L'**AdCF** pense également que septembre est trop près de la COP21.

Surfrider répond qu'il est difficile de l'organiser plus tôt en raison de la coupure estivale. L'association est donc plutôt favorable pour septembre.

Le **MEDEF** est favorable à l'organisation de la conférence début 2016, tout comme l'**AdCF** et la **FNSEA** et ce, afin que la COP21 nourrisse la Conférence environnementale. Toutefois, les **Amis de la terre** et le **RAC** ne sont pas favorables à un report de la conférence en 2016,

qui risquerait de donner un signal négatif l'année même de la COP21. D'autant plus que la question du climat ne recouvre pas toute la problématique de l'environnement.

3/ Validation de la trame du tableau de suivi de la Feuille de route 2015 (discussion)

Le commissaire général au développement durable annonce que l'état d'avancement de la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2015 devrait a priori être publié en juin puis en septembre, ces dates pouvant être amenées à varier en fonction de la date effective de la Conférence environnementale 2015.

Il invite les parties prenantes à s'exprimer sur les modalités de mise en œuvre des mesures affichées dans les tableaux de suivi des différentes tables rondes de la Conférence 2014. Les parties prenantes ont la possibilité d'adresser leurs retours par écrit, sous une quinzaine de jours.

Sur la mesure 5a qui concerne le soutien à la mise en place d'instruments financiers innovants, le **WWF** trouve qu'indiquer seulement « suivi régulier du marché des Green Bonds et des titrisations vertes » est trop peu ambitieux et qu'il faudrait ajouter « pour assurer un niveau d'exigence suffisant ».

Par ailleurs, sur la mesure 15b « suppression des crédits export dès qu'il y a utilisation du charbon », le **WWF** précise que la mesure ne vise que les centrales à charbon et non les mines ni les infrastructures associées. Or la Coface n'en a pas soutenu depuis 2001 et il n'y a pas d'entreprise française active sur secteur. Si la mesure visait également les mines et les infrastructures associées, le **WWF** estime que cela pourrait créer un effet levier et permettrait à la France de devenir chef de file sur le sujet.

La **FNH** demande à ce que les dates des groupes de travail soient bien précisées et indique qu'elle sera très vigilante quant aux éventuels écarts entre les annonces et la mise en œuvre réelle.

Humanité et biodiversité demande que lors de l'examen de l'avancement de la FRTE 2015 soient également communiqués les tableaux de bord de suivi des FRTE 2012 et 2013.

Dans l'intitulé de la mesure 11, les aspects sur la trame verte et bleue sont gommés. Par ailleurs, il est proposé dans cette mesure qu'un nouveau groupe de travail soit mis en place ; **Humanité et biodiversité** propose que ce groupe de travail soit rattaché au comité de suivi de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Sur la mesure 47, il est demandé que le CNTE soit informé de l'amendement gouvernemental au projet de loi Santé.

Dans la table ronde Transport, l'association demande des précisions quant au rôle de l'Etat dans l'application de la mesure 39 pour résoudre les points noirs des SRCE.

Humanité et biodiversité dit avoir des doutes sur la méthodologie quant à l'évaluation socio-économique des projets, et suggère qu'il y ait un lieu défini pour aborder cette évaluation socio-économique des grands projets. Elle indique également le lien direct avec la commission présidée par Alain Richard.

Les **Amis de la Terre** fait part de sa grande satisfaction sur la mesure 15 concernant la réduction des concours apportés aux énergies fossiles. Concernant la stratégie fondée sur une évaluation de l'impact environnemental et économique des soutiens financiers dans le domaine énergétique, qui est prévue pour 2016, l'association souhaiterait que les axes

généraux de cette stratégie soient définis avant la COP21. Ils attendent, en outre, des annonces sur le charbon par le Président de la République lors de la réunion du G7.

Surfrider indique sa satisfaction sur le format du tableau. Toutefois, elle trouve que l'intitulé synthétique de la mesure 36 fait perdre l'esprit de la mesure initiale puisque ne sont pas reprises les mentions concernant le fait de travailler sur les ports avec un foncier économique et avec des garanties de respect de l'environnement. Sur la partie g de la mesure 36, rien n'est prévu sur ce que pourrait faire l'Etat français en dehors de l'Organisation maritime internationale (OMI), et il est donc important de faire en sorte que l'OMI contribue au financement dans le cadre de la COP21.

La **CFDT** regrette l'absence de pointage du dialogue social comme méthode pour assurer les transitions nécessaires pour construire un nouveau mode de développement.

La **FNSEA** demande s'il est possible de consulter les études évoquées dans les différentes mesures pour vérifier qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs.

Le commissaire général au développement durable propose la mise en place d'une plateforme, dans le cadre du CNTE, permettant l'accès aux études et documents produits dans le cadre de la mise en œuvre de la FRTE 2015. Il indique également avoir bien noté la demande unanime de faire le point sur les engagements de la feuille de route qui sont mis en œuvre dans le cadre du projet de loi Santé. Il précise enfin que dans les tableaux, des intitulés synthétiques ont été adoptés pour des raisons pratiques. L'engagement porte effectivement sur l'intégralité de la mesure figurant dans la feuille de route.

4/ Création d'une commission spécialisée relative aux engagements volontaires pour la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (information)

Le commissaire général au développement durable rappelle qu'un projet de mandat de la future commission spécialisée relative aux engagements volontaires pour la stratégie nationale de transition écologique pour un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) a été envoyé aux membres du CNTE.

Il assure avoir entendu les propos tenus sur le risque de se disperser dans un grand nombre de comités et de commissions. Toutefois, il estime que celle-ci revêt un caractère indispensable.

Il indique que le système de reconnaissance d'engagement volontaire qui est aujourd'hui proposé est inspiré de celui qui existe pour la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cependant, celui-ci devrait être moins lourd. Il énonce ensuite les principaux points présentés dans le mandat :

- un engagement triennal qui pourra être renouvelé pour une durée de deux ans.
- un engagement qui devra couvrir *a minima* quatre des neuf axes de la stratégie.
- le projet présenté sera instruit par le CGDD sur la base d'une grille de sélection préalablement validée avec la commission spécialisée. Le CGDD émettra une fiche synthétique comprenant des recommandations à l'attention de la commission spécialisée.

- la commission spécialisée remettra un avis sur la qualité du projet d'engagement ainsi qu'au moment du renouvellement.
- la commission spécialisée sera également chargée de préparer l'avis sur le rapport annuel de la SNTEDD.

La commission spécialisée sera donc la cheville ouvrière du dispositif des engagements volontaires afin d'assurer la transparence des reconnaissances.

Le commissaire général au développement durable souligne qu'une composition représentative des équilibres des collèges du CNTE est attendue. Il appelle donc les membres du CNTE à faire part de leur souhait de participer à cette commission et ouvre la discussion.

Le MEDEF est engagé dans la SNB. Il souligne la tenue en cours d'une évaluation à mi-parcours de la SNB par le CGEDD, et estime que certains éléments pourront sûrement servir à la construction du dispositif des engagements volontaires de la SNTEDD.

Par ailleurs, il s'interroge sur le calendrier qui lui paraît très ambitieux et demande si une année calendaire supplémentaire ne devrait pas être envisagée, une grille d'évaluation prenant du temps à élaborer. Selon lui, cette proposition est à approfondir lors de la première réunion de la commission.

Le commissaire général au développement durable explique que les services du ministère souhaitent lancer rapidement le dispositif des engagements afin de rester dans la dynamique de la SNTEDD validée en février. La première année sera alors une année de rodage permettant d'affiner les outils du processus pour l'année suivante.

FNH regrette de ne pas pouvoir participer par manque de moyens à cette commission. Elle souligne la tâche importante et intéressante du travail à mener par celle-ci afin définir un cadre pour éviter les débordements et les risques de *greenwashing*.

Humanité et Biodiversité fait part de son accord avec le calendrier et le choix de démarrer rapidement les travaux de la commission. En outre, elle alerte sur l'une des différences avec la SNB, à savoir que c'est dans le cas présent le ministère qui instruit. Il convient donc de réfléchir aux modalités de compte-rendu à la commission spécialisée. D'après elle, il serait également judicieux de donner aux membres de la commission un accès aux dossiers et pas seulement à la grille d'analyse.

Le commissaire général au développement durable précise que les modalités de procédure et de transparence seront mises au point lors de la première réunion de la commission spécialisée. Il déclare être plutôt d'accord sur le point d'accès aux dossiers.

La FNSEA rappelle son engagement dans la SNB. Par ailleurs, elle fait part de la co-construction avec ses partenaires et les ministères concernés d'un document pour mesurer l'engagement des agriculteurs dans la triple performance écologique, économique et sociale. Elle demande dans quelle mesure ce travail pourrait être soluble dans le processus d'engagements volontaires.

Le commissaire général au développement durable rappelle que l'enjeu n'est pas seulement de viser le développement durable, qui est la cible, mais d'avoir *a minima* quatre des moyens (axes) pour donner une structure à une démarche. Une réflexion sur l'articulation entre les deux outils sera réalisée.

Les Amis de la Terre s'interrogent quant à eux sur l'articulation avec la plate-forme sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Le commissaire général au développement durable indique que cette articulation est à garder en ligne de mire et à analyser.

La CFDT rappelle son engagement dans la SNB. Elle trouve logique que pour la SNTEDD la question des engagements volontaires se pose dans la mesure où les parties prenantes ont une part du chantier à assumer. Elle souhaite donc participer à la commission spécialisée. Elle va également réfléchir à un engagement volontaire qu'elle-même pourrait lancer. Toutefois, si selon elle, les acteurs économiques peuvent trouver un intérêt d'image et d'activité dans ce dispositif, l'intérêt de ce que pourraient en tirer des syndicats n'apparaît pas évident.

Le commissaire général au développement durable indique que le rôle du ministère vis-à-vis des futurs engagés sera de donner un appui méthodologique si besoin et de la visibilité par la reconnaissance de l'engagement.

CCI France annonce se porter *a priori* candidate.

L'UPA souhaite avoir plus d'indications sur la grille de sélection, et demande notamment si elle sera fonction du type d'acteur qui s'engage.

Le commissaire général au développement durable indique que la grille est encore en gestation à ce stade, qu'elle sera envoyée prochainement et discutée lors de la première réunion de la commission spécialisée.

La CFE-CGC indique porter le développement durable et souhaite intégrer la commission spécialisée.

Le MEDEF demande si le dispositif de reconnaissance porte sur les actions/la démarche de l'organisme ou sur la structure elle-même.

Le commissaire général au développement durable répond que la reconnaissance porte sur l'engagement.

Humanité et biodiversité précise que si l'on reconnaît la démarche et non la structure, il convient de surveiller l'utilisation dudit label, avec une rigueur dans le suivi. Par ailleurs, il s'interroge sur la manière de valoriser les acteurs engagés, au-delà de la publicité, à travers par exemple les appels d'offres.

La CFDT rejoint Humanité et Biodiversité sur le suivi. Elle alerte toutefois sur le fait que la démarche est parfois celle d'une conduite du changement et que pour certaines organisations il s'agit d'un premier pas et qu'il ne peut donc pas leur demander d'être parfaites tout de suite.

5/ Lancement d'un appel d'offres biomasse (discussion)

Le commissaire général au développement durable invite **Laurent Michel, Directeur général de l'énergie et du climat**, à présenter l'appel d'offres pour la production d'électricité à partir de biomasse en 2015.

Laurent Michel présente tout d'abord la filière biomasse énergie, qui regroupe les installations de combustion de bois, les usines d'incinération d'ordures ménagères (la moitié de l'énergie produite est comptabilisée comme renouvelable), les méthaniseurs et les stations d'épuration (production de biogaz par méthanisation), les installations de stockages de déchets non dangereux ou décharges (dégagement naturel de biogaz).

L'énergie produite par ces installations est aujourd'hui valorisée sous forme de chaleur, d'électricité et de biocarburants. Fin 2013, la filière biomasse énergie était :

- la 1ère filière d'énergies renouvelables dans le secteur du chauffage et refroidissement (85%), avec 10 800 ktep produits
- la 1ère filière d'énergies renouvelables dans le secteur des transports (90%), avec 2 800 ktep produits
- la 3ème filière d'énergies renouvelables dans le secteur de la production d'électricité (7%), derrière l'hydraulique et l'éolien, avec 500 ktep produits

Laurent Michel présente ensuite les enjeux liés au développement de la biomasse électrique qui appellent des points de vigilance :

- Si le potentiel de développement de la biomasse électrique est significatif, il convient de ne pas déstabiliser les filières d'approvisionnements avec des projets trop nombreux ou de trop grande taille.
- Si la production d'électricité à partir de biomasse n'est pas intermittente et contribue à ce titre à la sécurité du système électrique, il faut néanmoins veiller à un usage optimisé de la ressource pour ne pas la gaspiller.
- Si la filière biomasse électrique a l'avantage d'être une filière créatrice d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables pour l'exploitation ou l'approvisionnement du site, il est toutefois nécessaire d'être vigilant quant aux conflits d'usages avec les autres utilisateurs locaux de la ressource.
- Il convient également de surveiller l'impact des projets sur la qualité de l'air.

Laurent Michel indique également que le remplacement du tarif d'achat fixe fonctionnant en guichet ouvert par des appels d'offres permettra :

- de mieux contrôler le développement de la filière (quotas),
- de diminuer les coûts par la mise en concurrence,
- de respecter les nouvelles exigences européennes.

Enfin, il présente les conditions générales envisagées pour l'appel d'offre :

- Pour développer des projets de tailles adaptées aux territoires et donc à la ressource disponible :
 - o une puissance totale appelée faible (50MWe pour les cogénérations bois, 5MWe pour les méthaniseurs)
 - o la mise en place d'une taille maximale pour les projets candidats (25MWe pour les cogénérations bois, 5MWe pour les méthaniseurs)
 - o une taille minimale abaissée à 0,5MWe pour les cogénérations bois
- Exigence d'une efficacité énergétique minimale élevée (70% pour les cogénérations bois) afin de se rapprocher des performances des chaufferies sans production d'électricité (proche de 80%)
- Renforcement de l'avis du Préfet sur le plan d'approvisionnement – qui sera éliminatoire si le porteur de projet ne peut démontrer l'existence d'une ressource mobilisable et non déjà utilisée

Laurent Michel indique qu'il convient de se placer dans une vision globale pour améliorer l'utilisation de la biomasse sans détruire par ailleurs la forêt.

FNE est opposée par principe à un appel d'offres pour des projets de production d'électricité à partir de la biomasse car le rendement est dérisoire par rapport à la chaleur perdue. Il faudrait d'abord penser à la chaleur obtenue à partir de la biomasse.

Toutefois, si l'appel venait à être lancé, il conviendrait, selon elle, de supprimer les seuils minimaux de candidature afin d'éviter un nouveau projet comme celui de Gardanne. De même, le plafond ne doit pas être trop haut, pour éviter ce même écueil du gigantisme (10MWe plutôt que 25). Elle considère aussi qu'il faudrait restreindre le périmètre des projets concernés.

FNE ne souhaite pas que les entreprises de stockage de déchets non dangereux bénéficient d'aides financières ou d'avantages financiers car une partie de l'énergie serait alors majorée. Cela inciterait à polluer et constituerait de nouveaux débouchés face à l'incinération, ce qui n'est pas le but recherché.

Elle sollicite un rapport de l'ADEME sur les raisons de la faible concrétisation des projets, notamment les limites et effets pervers liés à l'importation de biomasse.

La FNH intervient sur le rendement des installations : pour l'instant on parle de minimum 70%, en tout état de cause FNH souhaite très fortement que soit bien précisé qu'il s'agit d'une efficacité énergétique minimale annuelle. Elle souhaite également que le seuil soit relevé (75, 80 voire jusqu'à 85 %).

Humanité et Biodiversité interroge sur les impacts sur la biodiversité ou sur la forêt, autre que comme ressources, qui ne semblent pas être pris en compte, contrairement à la qualité de l'air. Il est important qu'il y ait des critères pour établir des garanties.

Les Amis de la Terre partagent ce qui vient d'être dit par les autres ONG environnementales. Ils s'étonnent que le bâtiment ne soit pas mentionné dans les conflits d'usage. Ils s'interrogent également sur l'utilisation alternative de la biomasse avec d'autres énergies renouvelables (éolien et solaire) qui risquerait de déstabiliser les porteurs de projet. Que faire de la production d'électricité par la biomasse lorsque l'on utilise l'éolien ou le solaire ? Ce choix à une incidence directe sur la rémunération des porteurs de projets.

Pour le **Conseil supérieur de la forêt et du bois**, cet appel d'offres permet de répondre à une attente de la filière forêt-bois de valorisation maximale en réduisant notamment les envois vers les industries polluantes de papeterie. Cela permettra un complément de revenu pour des industries qui ont besoin de se moderniser et d'investir. Par ailleurs, il est hors de question pour eux d'aller surexploiter. En effet, le cadre juridique de l'amont forestier est fixé par le code forestier et par des documents de gestion.

La CFE-CGC souhaite savoir quand le contenu du cahier des charges sera diffusé. Elle souhaite également un éclairage sur les critères d'attribution.

Elle appelle à être vigilant sur la provenance géographique des ressources utilisées.

Enfin, elle interroge sur l'existence d'une répartition par classe des puissances. Elle se dit favorable à une telle répartition pour que les petites structures ne soient pas désavantagées. Elle interroge également sur l'opportunité de donner la priorité à des projets privés qui

présenteraient un projet de biomasse en substitution d'un procédé de production à partir d'énergie fossile.

Cette dernière remarque est partagée par **la CFDT**, qui par ailleurs reconnaît l'équilibre du projet. D'après elle, il convient d'éviter les projets caricaturaux comme celui de Gardanne, toutefois elle trouve raisonnable de garder les seuils envisagés.

La CGT met en lumière plusieurs points de vigilance :

- la provenance géographique des produits,
- la nécessité de mise aux normes au regard des réglementations « poussières et NOx » qui seront en vigueur dans trois ans,
- les clauses sociales.

Pour la CGT, il est nécessaire d'avoir des seuils minimaux pour que les porteurs de projet puissent tenir des niveaux d'investissement raisonnables. Elle semble d'accord avec les cibles de 50MWe et de 70%.

La FNSEA demande si le différentiel d'efficacité pour les méthaniseurs sera maintenu et si le dispositif est pleinement compatible avec le plan agricole.

La CGPME relève qu'il existe de nouveaux gisements de biodéchets qui sont parfaits pour la méthanisation. Elle est cependant étonnée de la limite haute pour les méthaniseurs.

Le MEDEF soulève trois questions :

- Comment sera assurée la cohérence entre l'appel d'offres et la programmation pluriannuelle de l'énergie?
- Sur la cogénération bois, quels sont les critères pris en compte pour arriver au total de 50MWe ? (économiques ? technologiques ?)
- Pour la méthanisation, quels sont les critères pris pour que la péréquation (entre la puissance des projets et les financements) fonctionne bien ?

Le WWF souhaite que l'approche hiérarchisée des usages soit inscrite dans l'appel d'offres et pas seulement l'économie circulaire. Elle demande également que la priorité du tri et du recyclage sur la valorisation énergétique soit également inscrite. Elle relève des insuffisances dans le texte concernant la biodiversité ainsi que l'impact économique potentiellement négatif sur la compétition entre les filières de ressources identiques et la distorsion de concurrence entre celles-ci. Elle demande également des garanties renforcées telles que des certifications. Le WWF indique qu'il transmettra des remarques par écrit.

L'UNAF propose que la taille des méthaniseurs puisse être modulée selon leur lieu d'implantation.

Laurent Michel répond :

Sur les déchets, cet appel d'offres ne vise pas les incinérateurs ni les décharges ; la hiérarchie de traitement des déchets est respectée.

Sur les autres filières d'énergies renouvelables et le risque de déstabiliser l'éolien et le solaire, il répond par la négative. Chaque année ces énergies augmentent. L'objectif du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte ne sera atteint qu'avec l'ensemble des sources d'électricité.

L'un des avantages cependant de la biomasse est qu'elle est pilotable. Elle peut être intermittente ou non.

Sur les dimensionnements des seuils, sont visés, pour cette première année, des projets de taille moyenne : ceci afin d'éviter les trop gros projets (seuil haut) et un nombre trop élevé de petits projets (seuil bas). Ces derniers pourront cependant être soutenus, ce que la législation européenne permet.

Laurent Michel indique qu'il prendra cependant en compte les remarques émises pour la poursuite des réflexions, notamment pour le seuil haut, qui pourrait avoir un écho dans la notation.

Sur le caractère annuel du rendement des installations, l'appel d'offre comportera des formules très précises.

Il note le besoin de renforcer les aspects de biodiversité et de gestion forestière dans les critères.

Il note aussi la demande de critères sociaux (qualité de l'insertion environnementale, qualité du plan d'approvisionnement...).

La question des sous-tranches sera quant à elle creusée.

Il indique que les critères seront différents selon la nature du projet (méthaniseur, chaudière bois...).

Sur la cogénération, il faut être assez souple pour qu'émergent les méthaniseurs qui font de la cogénération et de l'électricité.

Il alerte sur le fait que 5MWe constitue déjà un gros méthaniseur. Pour exemple, la ferme des 1000 vaches en fait 1,5. Si l'on fait de trop gros projets, il existe des difficultés d'approvisionnement en déchets et des difficultés techniques.

Il rappelle que le comité national biogaz s'est réuni mardi 24 mars pour discuter de ce sujet.

Sur la cohérence avec la programmation pluriannuelle de l'énergie, il indique que dans celle-ci ils seront retracés les objectifs pour chaque filière et les types de projets soutenus. Il n'y a pas de risque d'incohérence.

Sur les poussières et NOx, il prend note de la piste d'incorporer ce volet dans la notation.

6/ Présentation de la Semaine européenne de développement durable – appel à projets (information)

Le commissaire général au développement durable explique qu'en France la Semaine du développement durable existe depuis 2003. Depuis 2012, une semaine du développement durable existe également en Autriche et en Allemagne. Ces trois pays ont souhaité transformer, pour la première fois en 2015, cette semaine en Semaine européenne du

développement durable, c'est-à-dire faire en sorte que les initiatives se produisent dans les trois pays en même temps et que certaines actions soient transfrontalières.

La démarche doit aller plus loin dans les années à venir pour obtenir un véritable mouvement conjoint au niveau européen.

Il fait remarquer que les dates changent : il s'agit désormais, dès cette année, de la semaine du 30 mai au 5 juin.

Il indique que ce sujet a été porté au Conseil des ministres de l'environnement de l'Union européenne en octobre 2014.

Cette année, en France, cette semaine doit être un vecteur de mobilisation de la société civile en prévision de la COP 21 en décembre, et au-delà.

Paul Delduc mentionne enfin l'existence d'un site internet européen où déposer les projets.

La FNSEA souhaite savoir combien de pays de l'Union européenne font une semaine de développement durable.

Paul Delduc explique que beaucoup de pays ont d'autres actions, mais que seuls les trois pays cités (Allemagne, Autriche et France) font une semaine de développement durable en tant que telle.

Surfrider rappelle la journée du 8 juin, journée mondiale des océans, qui doit être articulée avec la Semaine européenne de développement durable.

CCI France indique que plusieurs des actions de l'une des séquences de son Tour de France de la biodiversité auront lieu lors de la Semaine européenne de développement durable.

7/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2015

Paul Delduc remercie les membres de leur participation et rappelle le calendrier du CNTE pour les prochains mois.

Concernant le procès-verbal de la réunion du 6 janvier 2015, il énonce les trois modifications reçues et incorporées dans la nouvelle version. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Annexe 1 : Liste des participants par organisme

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres de droit		
CESE	Excusé	
CGDD	Paul DELDUC	Membre de droit
Collège collectivités territoriales		
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES	Expert
ADF	Benjamin ELOIRE	Suppléant
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AMF	Denis MERVILLE	Titulaire
Collège Syndicats salariés		
CGT	François COMBROUZE	Suppléant
CGT	Pierrette CROSEMARIE	Suppléante
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
CFDT	Gérard DUMAS	Suppléant
FO	Zaïnïl NIZARALY	Titulaire
FO	Eric KELLER	Suppléant
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFTC	Patrice LE ROUE	Suppléant
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Robert DURDILLY	Titulaire
MEDEF	Philippe PRUDHON	Suppléant
MEDEF	Olivier SUTTERLIN	Suppléant
MEDEF	Laurence	Suppléante

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
	ROUGER-DE-GRIVEL	
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire
CGPME	Sébastien FAURE	Expert
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Martine LAPLANTE	Suppléante
LPO	Yves VERILHAC	Suppléant
FNE	Benoit HARTMANN	Expert
FNH	Matthieu ORPHELIN	Suppléant
FNH	Denis VOISIN	Suppléant
WWF	Diane SIMIU	Suppléante
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire
RAC	Morgane CREACH	Suppléante
Surfrider	Antidia CITORES	Titulaire
Membres associés		
UFC – Que choisir	Excusé	
CLCV	Excusé	
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Excusé	
CNAJEP	Hervé PREVOST	Titulaire
CFEEDD	Caroline JOIGNEAU-GUESNON	Suppléante

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Hamid OUMOUSA	Expert
Collège parlementaire		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Assemblée Nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Assemblée Nationale	Julien AUBERT	Titulaire
Parlement européen	Yannick JADOT	Titulaire
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC Climat	Nicolas BLANC	Suppléant
CCI France	Bénédicte SERGENT	Suppléante
CCI France	Arnault COMITI	Expert
APCMA	David COHIN	Expert
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
APCA	Nathalie GALIRI	Suppléante
CPU/CGE	Céline LEROY	Experte
CNPMEM	Pierre-Etienne BROUTÉ	Expert
CSFB	Luc BOUVAREL	Suppléant
MEDDE		
Cabinet MEDDE	Guillaume LEFORESTIER	
DGALN-DEB	Hermine BERGERAT	
CGEDD	Bernard PERRET	
CGEDD	Patrice PARISE	
DGITM	Jean-Bernard KOVARIK	
DGEC	Edwige DUCLAY	
DGEC	Laurent MICHEL	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
DGPR	Loïc BEROUD	
DAEI	Philippe GEIGER	
SG IFORE	Olivier ROBINET	
CGDD	Bruno VERLON	
CGDD	Marie RENNE	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Julie VANHECKE	
CGDD	Léa BOISSONADE	
CGDD	Morgane HIRON	
CGDD	Elise WOUTS	
CGDD	Brigitte BOUSSEAU	
CGDD	Sophie TALIERE	
CGDD	Geneviève BESSE	
CGDD	Rym JAROU	
Autres participants		
Ministère de l'outre-mer	Pascal COLIN	
MENESR	Jean-Michel VALANTIN	
Ministère de l'agriculture	Marie-Laurence MADIGNIER	
Ministère de la culture	Jean-Pierre LALAUT	
Ministère de l'économie	Didier PILLET	
Ministère de la défense	Manh LARGEMAIN	
Ministère des affaires sociales	Laurent SETTON	
Ministère de l'intérieur	Anne GUIHEUX	
DGEFP	Elodie MAXIME-LE CLEIME	



LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 16 juin 2015

Annexe : Liste des participants par organisme

Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable, ouvre la séance. Elle propose de modifier l'ordre du jour de la réunion en démarrant par l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 26 mars 2015. Elle indique que la ministre arrivera en cours de séance, après les points consacrés au bilan de la mise en œuvre de la feuille de route 2015 puis à l'élaboration des scénarios prospectifs de référence climat air énergie et de la stratégie nationale bas carbone.

La CGT souhaite évoquer plusieurs points d'ordre général :

- Elle demande à ce que les informations et documents à destination des membres du CNTE soient communiqués davantage en amont, car les délais contraints limitent la capacité à mener un travail de préparation concerté au sein de la CGT ;
- Elle fait part de son étonnement quant à la mise à l'ordre du jour d'un point sur la démocratisation du dialogue environnemental alors que certaines des propositions du rapport du sénateur Alain Richard sont en cours d'intégration dans la loi Macron.
- Dans ce contexte, elle s'interroge sur la pertinence du CNTE, au regard également des mesures récemment prises par le Gouvernement (abandon de l'éco-taxe poids lourds, contenu de la loi Macron en matière de transport) qu'elle estime aller à l'encontre des enjeux environnementaux et climatiques.

La CFDT s'interroge également sur le sens du CNTE et sur les attentes de la ministre, puisque des éléments du rapport d'Alain Richard sont débattus en parallèle à l'Assemblée nationale dans le cadre de la loi Macron. Elle indique que la démocratie environnementale passe d'abord par le respect des parties prenantes. Elle dit ne pouvoir accepter la méthode employée au nom de l'urgence d'agir, alors que dans le même temps la loi biodiversité connaît un nouveau report de calendrier. Elle évoque également les annonces faites en urgence sur les certificats de qualité de l'air et s'interroge sur l'éco-taxe poids lourds, qui avait été écartée mais qui est à nouveau évoquée au niveau régional dans la presse.

Elle estime, sur la base de ce constat d'une faible place des enjeux environnementaux dans l'agenda politique, que le CNTE est une instance dans laquelle peu de décisions progressent. Elle signale également les délais jugés trop courts de convocation du CNTE et d'envoi des documents, ainsi que l'absence de calendrier précis.

Humanité et Biodiversité rappelle que plusieurs ONG environnementales ont décidé de boycotter cette réunion du CNTE. Elle fait part de son incompréhension face à l'utilisation de

la loi Macron comme vecteur pour les suites du rapport d'Alain Richard. Elle ajoute que, au-delà de la méthode, et de façon encore plus grave la rédaction de l'ordonnance pose problème sur le fond car elle est en contradiction avec les travaux de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental, notamment dans sa partie traitant de l'évaluation environnementale.

La FNH rejoint les interventions précédentes sur les suites du rapport d'Alain Richard ainsi que sur le nouveau report de la loi biodiversité. Elle souligne également la restriction du budget dédié à l'écologie, l'absence d'avancées sur la fiscalité écologique et la lenteur des travaux du Comité pour l'économie verte.

Laurence Monnoyer-Smith indique que le sujet du vecteur législatif pour les suites du rapport d'Alain Richard sera discuté dans le point dédié de l'ordre du jour de la réunion, en présence de la ministre. Elle prend note des remarques quant aux délais d'envoi des documents et indique qu'elle s'efforcera de faire évoluer la situation dans le bon sens.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015

Laurence Monnoyer-Smith indique que des amendements au procès-verbal ont été proposés par la CGT et par Humanité et Biodiversité, et intégrés au procès-verbal modifié transmis à l'ensemble des membres du CNTE. Le procès-verbal est adopté.

1/ Premier bilan de la mise en œuvre de la Feuille de route 2015 (discussion)

Laurence Monnoyer-Smith rappelle que la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2015 a été présentée par le Premier ministre le 4 février 2015. La trame des tableaux de suivi a été validée par le CNTE du 26 mars 2015. Laurence Monnoyer-Smith invite les parties prenantes à faire part de leurs remarques sur les tableaux complétés avec un premier état d'avancement de la mise en œuvre des mesures de la feuille de route pour la transition écologique 2015.

Remarques transversales

La CGT attire l'attention sur le fait que le Traité transatlantique prévoit que des entreprises puissent attaquer des États pour entrave à la libre concurrence, or des mesures de la feuille de route vont relever de ce sujet.

La CFDT considère qu'une mesure générique aux trois tables rondes ne trouve pas de traduction concrète, à savoir la mobilisation du dialogue social pour faire face aux enjeux du développement durable.

Table ronde n°1 – Mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité

Le MEDEF souligne la mobilisation des entreprises en vue de la COP21, notamment au travers du *Business Dialogue*, du *Business & Climate Summit* et du *Climate Finance Day*. Il rappelle la publication de son manifeste qui se veut ambitieux en vue de la COP21. Il

mentionne également la publication prochaine d'un guide qui se veut pédagogique et initiateur d'action.

La CGPME trouve que les modalités de travail associées à la formation au sein des PME (mesure 8d) sont un peu décevantes, et en deçà des ambitions affichées.

Humanité et biodiversité demande ce qui est prévu pour la mise en œuvre de la mesure 2 sur l'extension du périmètre des IRP.

Elle fait part de son incompréhension sur la manière dont avance la mesure 3 (création d'un label carbone forestier national volontaire) : ce travail devait se faire en lien avec les parties prenantes, mais Humanité et biodiversité indique ne pas savoir qui est associé et de quelle manière.

Sur la mesure 11 (plan national d'adaptation), Humanité et Biodiversité fait part de son inquiétude quant à l'absence de mention des mesures sur les trames vertes et bleues et la résolution des points noirs identifiés par les SRCE.

Le WWF fait part de son très fort mécontentement sur la question des crédits export charbon, principale annonce du président de la République lors de la Conférence Environnementale : dans le tableau de suivi de la FRTE diffusé au CNTE du 26 mars 2015, le calendrier faisait état d'une application à tous les projets postérieurs à l'annonce du président de la République, et d'une restriction des soutiens aux seuls projets de centrale disposant d'un CCS (*Carbon Capture and Sequestration*) opérationnel.

Le nouveau tableau de bord envoyé fait apparaître un glissement potentiel de calendrier (indication de discussions avec les industriels afin de préciser le calendrier d'application et de suppression des garanties publiques). De plus, il est indiqué qu'il y aurait une période de transition. Le WWF estime qu'il s'agit d'un très mauvais signal lancé dans le cadre des négociations pour la COP21 où l'un des grands sujets est justement la question du « pré-2020 ».

Elle demande s'il y a effectivement remise en cause de ce qui avait été annoncé par le Président de la République en termes d'échéance et de modalités. Elle demande également quelles sont les propositions et discussions en cours avec les industriels.

La CGT indique que l'écriture de la mesure 2 (« n'avait pas fait l'objet du dialogue ») ne leur convient pas puisque ce dialogue a eu lieu. Il s'agit plutôt d'acter un désaccord.

Sur la mesure 3, la **CGT** a besoin d'éclairages autour du rapport Massat, remis au Premier ministre, qui comporte 27 mesures de simplification. Elle demande s'il existe une position interministérielle, et souhaite savoir ce qu'il en est de la fin des contrôles inopinés dans les exploitations agricoles.

Sur la mesure 4c, la **CGT** souhaite des explications sur le recours au service civique.

A propos de la mesure 19d, la **CGT** indique être contre la suppression de toute école, malgré le rapport Raulin préconisant des fusions d'écoles.

L'UNAF indique mettre l'accent depuis le début d'années sur la sensibilisation, la formation et l'information des citoyens (mesures 20 et suivantes), dans le cadre notamment des événements organisés à l'occasion des 70 ans de l'UNAF. Elle signale l'effort à faire pour favoriser la bonne compréhension des sujets climatiques tout en évitant l'écueil d'un « écoœurement ».

Le sénateur Ronan Dantec relève qu'entre la mesure 1c et la mesure 6, il apparaît que la question du prix du carbone est une question clé, ce qui a été souligné lors du Business &

Climate Summit. Il rejoint par ailleurs la CGT pour demander quelle est la vision française sur l'articulation des traités transatlantiques avec les stratégies ETS (*Emission Trading Schemes*). Il attire l'attention sur la prochaine loi de finances afin d'y intégrer des mesures sur le prix du carbone.

La FNH signale que malgré les analyses, données, et études qui s'accumulent, la politique de signal prix sur la fiscalité carbone ne progresse pas (mesure 6). Par ailleurs, elle souhaiterait que soit mentionné le travail de la Commission de Pascal Canfin et Alain Grandjean.

La position de la France sur la mesure 14 (taxe sur les transactions financières) mériterait d'être clarifiée. La **FNH** souligne que rien n'a été fait sur la mesure 15. Enfin, la **FNH** souscrit aux remarques du WWF sur les crédits export charbon.

La FNSEA estime qu'il manque la biomasse agricole dans la mesure 3b. Elle souhaite que des recherches soient conduites sur les impacts en termes d'émissions de gaz à effet de serre suivant les modes de production (mesure 3c). Elle demande que les mesures d'encouragement à l'adresse des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) bénéficient à l'ensemble de l'agriculture française, car beaucoup d'agriculteurs appartenant à des structures individuelles ou collectives hors GIEE sont engagés dans des démarches en faveur du climat. Sur la mesure 3d, la **FNSEA** juge le plan protéines incomplet (problème du prix rémunérateur) et demande que la question des débouchés soit étudiée plus en profondeur et prise en compte dans la feuille de route. Sur la mesure 3f, la **FNSEA** souhaiterait être associée à l'élaboration du guide sur l'alimentation durable. Elle rappelle par ailleurs l'organisation d'une journée internationale « Agriculture et climat » le 20 février, sous le haut patronage du Président de la République, ayant abouti à un recueil d'actions possibles du monde agricole.

Laurence Monnoyer-Smith apporte des éléments de réponse aux remarques formulées :

- Sur la mesure 2 (extension du périmètre des IRP), elle partage la volonté de mettre les questions environnementales à l'agenda du dialogue social, mais rappelle qu'elle n'a pas la maîtrise de l'agenda social ;
- Sur la mesure 6 (signal-prix), elle précise que les travaux du Comité pour l'économie verte avancent, avec une réunion plénière prévue au mois de juillet 2015. Un séminaire international est par ailleurs organisé en septembre sur la question du prix carbone ;
- Sur la mesure 8d (formation des entreprises), elle indique être preneuse de propositions plus concrètes pour étoffer ce tableau de bord ;
- Sur la mesure 11 (prise en compte de la biodiversité dans le futur PNACC), elle signale que le groupe de travail qui traitera de l'élaboration du prochain Plan national d'adaptation au changement climatique intégrera bien la question des trames vertes et bleues ;
- Sur la mesure 15b (suppression des crédits exports charbon), elle rappelle que le régime général est bien celui de la suppression immédiate des crédits exports pour toutes les centrales sans CCS opérationnel. L'établissement d'un calendrier concerne la phase de définition des mesures transitoires pour les centrales supercritiques et ultra-supercritiques ;
- Sur la mesure 16 (mobilisation de la société civile), elle mentionne la possibilité d'élaborer des cahiers d'acteurs, et invite les parties prenantes à se saisir de cette opportunité.

Table ronde n°2 – Transport et mobilité durables

Sur la mesure 39, **Humanité et biodiversité** trouve dommage de programmer la synthèse des points noirs des continuités écologiques élaborées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) début 2016, alors que la plupart des SRCE sont déjà sortis, plutôt que de travailler à résoudre ces points noirs.

Humanité et biodiversité s'interroge sur la méthode rénovée d'évaluation des projets et services de transports (mesure 45a), et souhaite savoir quelles sont les parties prenantes associées à ce travail, et lesquelles sont dans les comités utilisateurs. L'esprit de la décision de la CE est bien de pouvoir revoir l'actuelle méthode d'analyse socio-économique.

La CGT s'étonne que la mesure 35f mentionne comme piste la mise en concession de l'autoroute ferroviaire alpine, et s'y oppose au motif qu'elle n'a jamais été discutée.

Pour la mesure 36c, le segment avec le canal de Tancarville et les extensions du port de Lille supposent des investissements importants qui ne sont pas financés.

Sur la mesure 36d, la **CGT** rappelle l'abandon de l'autoroute maritime St-Nazaire-Gérone (pays basque) en octobre 2014.

Pour la mesure 37, la **CGT** signale que le fluvial a arrêté de progresser et que les besoins d'investissements sont très forts (canal Seine-Nord-Europe), ce qui devrait être précisé dans l'état d'avancement.

La mesure 41 concerne des appels à projet sur les transports urbains. Or, une disposition de la loi Macron concerne le relèvement du seuil de 9 à 11 salariés pour le versement transports, ce qui va réduire de 500 millions d'euros la recette attendue pour les réseaux de transports urbains, selon le Groupement des autorités responsables de transport (GART).

En ce qui concerne le rapport Duron sur les trains d'équilibre du territoire, la **CGT** estime que l'enjeu est la subvention du déficit par l'Etat, ce qui fait planer une menace de régression sur ce dispositif.

La **CGT** signale que la libéralisation du transport longue distance par car, disposition de la loi Macron, n'a pas été expertisée du point de vue de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, la mesure 41d prévoit l'annonce de mesures de financement de solutions alternatives à la route par le Gouvernement fin juin ; cette échéance étant proche, la **CGT** demande ce qu'il en est.

La CGPME s'étonne de ne plus avoir apparaître dans la mesure 35c (aide à la pince) la Fédération des industries ferroviaires comme signataire des engagements volontaires.

La FNH souhaite des précisions sur la création de la plate-forme digitale de la mobilité porte-à-porte prévue dans la mesure 29, et souligne un manque de transparence sur l'avancée des travaux de la mesure 41. Elle rejoint la **CGT** sur l'aspect « anti-écologique » de la feuille de route, sur certaines mesures.

Jean-Bernard Kovarik, adjoint au directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, apporte des éléments de réponse aux remarques formulées :

- Sur la mesure 25 (plans de mobilité d'entreprises), il signale qu'une commande a été passée au CEREMA et à l'ADEME pour les outils facilitant la réalisation et le suivi de tous les plans de mobilité dans les entreprises, administrations, universités, grandes écoles. Également, une convention spécifique avec l'ADEME, le CEREMA et une organisation environnementale est en cours de finalisation, pour impulser dans les territoires une dynamique facilitant l'élaboration des plans de mobilité. Le comité de pilotage devrait se réunir d'ici le 14 juillet ;

- Sur la mesure 35c (aide à la pince), il précise que les conventions de financement sont dans le circuit de signature, et que la DGITM va vérifier qui en sont les signataires. Elle vérifiera également comment progresse la plate-forme d'ouverture des données. Sur la mesure 35f (politique intermodale dans l'arc alpin), il indique que la perspective de mise en concession de l'autoroute ferroviaire alpine n'est pas vraiment nouvelle : elle figurait déjà dans les moyens et modalités du tableau de suivi transmis pour la précédente réunion du CNTE le 26 mars. En matière de relance d'un service pérenne d'autoroute ferroviaire à travers les Alpes, il est à signaler un récent accord de la Commission européenne sur les aides d'Etat -qui n'étaient plus autorisées depuis mi-2013-, qui va permettre de relancer ce projet ;
- Sur la mesure 36 (dossiers portuaires et fluviaux), il indique que la conférence sur le fret fluvial doit se réunir à nouveau, sur la base des groupes de travail qui se sont réunis. Le prochain tableau devrait pouvoir être plus précis sur ce point ;
- Sur la mesure 39 (SRCE et résorption des points noirs), il indique que la synthèse annuelle prévue est bien une synthèse des actions qui auront été entreprises et non une remise en perspective de ce qui existe dans les SRCE ;
- Sur la mesure 41 (financement des infrastructures), il précise que les travaux sont en cours et qu'un rapport sera remis au ministre ;
- Sur la mesure 45a (méthodes d'évaluation), il mentionne la tenue d'une réunion du comité des parties prenantes le 30 juin. Le comité des utilisateurs concerne ceux à qui s'adresse l'instruction de Mme Royal et de M. Vidalies du 16 juin 2014.

Table ronde n°3 – Environnement et santé

Le MEDEF indique que la multiplication des groupes de travail (PNSE3, stratégie nationale perturbateurs endocriniens) pose quelques problèmes en termes de suivi et traçabilité des travaux.

Humanité et Biodiversité prend acte de la mise en place d'un groupe biodiversité à partir de l'été.

La CGT exprime un problème général sur cette table ronde, à savoir le décalage entre les moyens mis en œuvre dans les institutions et les mesures de la FRTE 2015 (notamment sur les inventaires à réaliser). Elle ne comprend pas pourquoi ne figurent pas d'autres représentants que le MEDEF et l'INERIS dans les groupes de travail, comme par exemple les associations de consommateurs. Dans la mesure 49, la CGT serait favorable à prioriser les formations sur les professionnels des crèches et des écoles primaires.

La CGT attire en outre l'attention sur le fait que l'ensemble des mesures de la table ronde donne priorité aux mesures de préventions, mais en temps de crise, ce sont précisément ce genre de dépenses qui sont prioritairement limitées et cela constitue une contradiction et un manque de cohérence entre le « dire » et le « faire ».

Concernant les pesticides néocotinoïdes, **la FNH** est en attente de la lettre de saisine de l'ANSES et de la note de la France à la Commission européenne, mais souligne qu'une prise de position française pourrait être utile sans attendre l'issue des négociations au niveau européen.

La CFDT pointe l'importance des impacts des nouvelles technologies et signale que les nanotechnologies ne possèdent pas d'instance de concertation et de régulation partenariale.

Elle rappelle sa recommandation de mettre en place un Haut conseil de l'innovation technologique.

Sur les néonicotinoïdes (mesure 69b), la **FNSEA** est attachée à ce que la France reste en phase avec la réglementation européenne. Dans la mesure 71, la FNSEA signale une vraie carence sur les crédits recherche.

Patricia Blanc, directrice générale de la prévention des risques, apporte des éléments de réponse aux remarques formulées:

- En réponse à l'interrogation de la CGT sur le rapport Massat, elle indique que le Gouvernement n'a pas encore fait savoir les suites qu'il souhaitait y donner. Une mesure consiste à faire des contrôles sur pièces au lieu de contrôles sur place lorsque cela est possible, mais sans cessation des contrôles inopinés ;
- Sur l'expertise en santé-environnement, elle indique que beaucoup de groupes de travail démarrent, et que les parties prenantes intéressées sont invitées à se signaler pour y participer ;
- En réponse à la remarque de la CGT sur les moyens, elle signale que le budget des associations de surveillance de la qualité de l'air a été préservé dans sa globalité en 2015 ; que l'appel à projets « Villes respirables » sera financé par le fond de financement de la transition énergétique ; que la dotation que le ministère verse à l'ANSES a été préservée et que celle de l'INERIS a baissé, mais dans la norme des baisses demandées aux opérateurs. La feuille de route est donc financée du point de vue des actions demandées au ministère de l'Ecologie ;
- Sur la mesure 69b (néonicotinoïdes), elle indique que l'ANSES va se pencher sur les études récentes publiées sur les néonicotinoïdes, et qu'elle participe aux travaux de l'EFSA (*European Food Safety Authority*) ;
- Concernant le glyphosate, et à la suite de l'interpellation du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer), Patricia Blanc rappelle que la ministre a indiqué souhaiter mettre fin à la vente en libre service aux particuliers. Elle déposera un amendement au projet loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en ce sens ;
- Elle signale que le Plan Ecophyto 2 est en consultation sur internet tout le long du mois de juin et incite les parties prenantes à donner leur avis ;
- En réponse à la remarque de la CFDT sur les nanoparticules, elle indique que ce sujet est traité dans le groupe de travail « risques émergents » du PNSE.

Laurence Monnoyer-Smith donne une semaine supplémentaire aux parties prenantes pour faire parvenir leurs remarques écrites sur le suivi de la FRTE 2015.

2/ Présentation des scénarios prospectifs de référence climat air énergie et de la stratégie nationale bas carbone (information)

Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat, présente l'avancement de l'élaboration des scénarios prospectifs de référence climat air énergie et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Il rappelle que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une réforme de la gouvernance nationale énergie-climat s'appuyant sur deux outils distincts mais articulés entre eux, à savoir une SNBC et une programmation pluriannuelle de l'énergie.

La SNBC constitue la feuille de route de la transition vers une économie bas carbone en définissant des orientations de moyen et long terme avec une traduction à l'échelle sectorielle de l'ampleur des modifications nécessaires. La SNBC est assortie de budgets carbone, qui sont des objectifs quinquennaux d'émissions de gaz à effet de serre déclinant les objectifs de réduction des émissions de moyen et long terme. Ces budgets carbone s'appuient sur des scénarios prospectifs.

Trois scénarios ont été étudiés : un scénario « avec mesures existantes » (AME) et deux scénarios « avec mesures supplémentaires » (un scénario intermédiaire AMS1 et un scénario AMS2 qui illustre les effets de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et de ses mesures d'accompagnement). Le scénario AMS2 constitue une base de départ pour la définition des budgets carbone puisqu'il a été conçu en cohérence avec les objectifs du projet de loi.

Laurent Michel présente enfin le calendrier d'élaboration de la SNBC, qui a fait l'objet d'échanges avec les parties prenantes depuis début 2015 dans le cadre du Comité d'information et d'orientation (CIO). Le projet de SNBC est en cours de finalisation, et fera l'objet d'un avis du CNTE en septembre, qui aura été préparé avec le CIO courant juillet. La SNBC sera publiée d'ici le 15 novembre 2015, sous forme de décret.

Laurent Michel invite ensuite les participants à réagir sur ces éléments de présentation.

Le MEDEF regrette que certaines de leurs contributions n'aient pas été prises en compte. Sur le fond, il dit comprendre que la modélisation est un exercice difficile mais estime que le scénario AMS2 paraît irréaliste. Par exemple, dans les bâtiments, il est prévu une rénovation performante de la totalité du parc en 2030, or les hypothèses les plus ambitieuses des divers exercices de prospective évoquent l'atteinte de cet objectif en 2050 seulement.

Le MEDEF fait part de ses réserves concernant l'évaluation macro-économique, faite avec des modèles keynésiens, qui évaluent de manière correcte l'impact de type « relance d'activité » des investissements mais qui n'ont pas de bouclage financier global. Il estime que ces évaluations amènent à des conclusions étonnantes, notamment en création d'emplois. Le MEDEF déplore en outre l'absence d'éléments sur la fiscalité carbone dans ces scénarios.

La FNH apprécie le fait que la stratégie nationale bas carbone veuille documenter les effets sur l'empreinte carbone, mais estime qu'il manque cependant des orientations sur la façon de la réduire à l'avenir.

Elle partage, dans une certaine mesure, l'idée selon laquelle le scénario AMS2 serait un peu trop ambitieux sur bâtiments, et pas assez sur transports.

Elle estime problématique l'absence de trajectoire de prix carbone au-delà de 2016 alors que tous les experts disent qu'il faut un prix aux émissions de CO₂.

Le sénateur Alain Richard s'étonne que les mesures et investissements, qui requièrent de nouvelles aides publiques, se traduisent in fine par une augmentation de la richesse nationale, sans grever les finances publiques ni altérer la compétitivité. Il estime qu'une analyse plus fine est nécessaire, sur des critères transparents, et suggère que le comité d'analyse économique de l'énergie se saisisse de cette question.

Le sénateur Ronan Dantec rappelle que le discours sur la compétitivité n'a plus aucun sens dans un scénario de crise climatique grave. Il indique que le seul moyen d'atteindre les objectifs est de monter plus vite sur la trajectoire de prix du carbone, y compris dans le marché de quotas d'émissions. Or les scénarios en restent à ce qui figure aujourd'hui dans la loi. Ronan Dantec appelle, face à la menace climatique, à créer d'autres flux, d'autres

équilibres financiers, ce qui requiert une montée plus rapide de la contribution climat énergie, comme d'autres pays de l'Union européenne l'ont fait, à l'instar de la Suède.

La CGT s'interroge sur la manière dont la stratégie nationale bas carbone prendra en compte la divergence entre l'approche des émissions territoriales et l'approche empreinte carbone. Elle soulève également la question de la territorialisation de la stratégie, afin de passer d'objectifs nationaux (budgets carbone par périodes) à des objectifs que se fixent les territoires.

L'ARF indique que l'équilibre économique du processus de la SNBC implique d'aller vers d'autres modèles de développement économique, citant l'exemple de l'économie circulaire et de la mutualisation de l'énergie.

La CFDT dit ne pas être étonnée qu'il faille arriver au scénario AMS2, scénario ambitieux, pour tenir les engagements pris par la France. A la fin du débat national sur la transition énergétique, il était ressorti que seuls des scénarios radicaux permettent de tenir les objectifs. Ce ne sont pas des ruptures, ni de la décroissance, mais au contraire plus d'emplois, et un rééquilibrage de la balance commerciale : aujourd'hui 70 milliards d'euros sont consacrés aux importations d'énergies fossiles.

Par ailleurs, la CFDT s'interroge sur les SRCAE, qui devront tenir compte de la stratégie nationale bas carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Or il manque un mode d'emploi, afin de s'assurer que la compilation des objectifs des 13 futures régions produira le résultat national désiré. La CFDT émet l'idée d'un crédit carbone pour chaque habitant, qui serait modulé par région, individu, etc.

Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins rappelle qu'il ne fait pas partie du CIO, instance qui préparerait l'avis du CNTE. Il demande donc à être informé de ce qui se dit au sein du CIO afin de pouvoir participer à l'avis du CNTE.

L'AdCF indique qu'une bonne articulation est nécessaire entre la SNBC et sa mise en œuvre sur le terrain, qui doit aller au-delà des appels à projets. Elle souligne l'importance de la contractualisation. Dans des tandems inter-communalités et ARF, il faut des contrats à alimenter par des flux financiers. Il est important que l'État dise de quelle manière il va traiter avec les territoires. L'AdCF observe une frilosité sur la taxe carbone, ce qui pose la question de qui va payer.

La CFE-CGC estime que la stratégie nationale bas carbone est un véritable outil de la transition énergétique mais qu'elle doit être soutenable et finançable, en évitant de fixer des objectifs inatteignables. L'obligation de résultats ne doit pas se faire au détriment de l'emploi ni de l'activité économique. Elle rejoint le MEDEF sur le fort décalage entre la rénovation des bâtiments et le secteur des transports dans le scénario AMS2. Elle indique que les efforts demandés aux secteurs devraient être lissés sur l'horizon 2050.

Arrivée de Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

La ministre remercie Alain Richard pour le travail effectué dans le cadre de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental. Elle comprend les interrogations de certains membres du CNTE quant à l'intégration de dispositions sur ce sujet dans la loi Macron, mais assume l'utilisation de ce vecteur car il faut avancer vite sur ce chantier.

La ministre prend note des appels à la vigilance et indique que l'ordonnance sera rédigée sous son autorité, en associant les parties prenantes, et que le projet de loi de ratification de l'ordonnance sera ensuite soumis pour avis au CNTE.

Concernant le groupe de travail sur le financement des infrastructures évoqué dans le point sur le bilan de mise en œuvre de la feuille de route 2015, la ministre indique que les résultats seront présentés devant le CNTE au mois de juillet. Elle signale également qu'un nouveau calendrier des travaux du CNTE d'ici la fin de l'année sera établi.

La ministre salue l'arrivée de Laurence Monnoyer-Smith comme Commissaire générale au développement durable.

La FNH fait part d'inquiétudes sur plusieurs points :

- la réduction du budget du MEDDE ;
- la fiscalité écologique, qui était un engagement de la Conférence environnementale 2012, or les travaux du comité pour l'économie verte avancent difficilement ;
- le report de la loi biodiversité, qui aurait été le vecteur idéal pour introduire des mesures sur la démocratisation du dialogue environnemental ;
- la suppression des crédits exports charbon, dont la mise en œuvre est plutôt floue.

Humanité et biodiversité prend acte de la réponse apportée par la ministre sur l'utilisation de la loi Macron. Elle signale avoir remis ce jour une note de proposition sur le contenu de l'ordonnance qui pose de nombreuses questions et fait part de son souhait d'être associée à sa rédaction. Elle dit compter sur la ministre pour que la loi biodiversité soit au Sénat en octobre, et que les personnels de la future Agence française pour la biodiversité soient rassurés.

Le WWF, à l'instar de son intervention plus tôt en séance, interpelle la ministre sur les crédits export charbon pour lui faire part de son fort mécontentement quant au non-respect de l'annonce du Président de la République, ce qui constitue un très mauvais signal donné par la France à l'approche de la COP21. Il souligne qu'une phase de transition pour le supercritique et l'ultra-supercritique serait taillée sur mesure pour Alstom, puisqu'Alstom est en train d'arrêter le sous-critique, et placerait la France derrière l'Allemagne sur la question des crédits export. La période de transition annihilant le principe énoncé, l'annonce du président se transformerait alors en un effet d'annonce. Il en appelle solennellement à l'intervention de la ministre pour que la parole présidentielle soit respectée.

La ministre rappelle que la France a un opérateur industriel et que la question présente des enjeux à la fois climatiques et d'emploi, qu'il convient de concilier. Elle affirme que le Président à l'intention de tenir son engagement. La ministre propose aux parties prenantes de leur adresser une note proposant divers scénarios et éléments techniques, sur laquelle les membres du CNTE seront appelés à réagir. De manière générale, la ministre rappelle son souci de transparence et demande à ses services que les éléments d'appréciation et d'évaluation concourant aux décisions soient communiqués au CNTE lorsque celui-ci est amené à se prononcer.

Le WWF salue la volonté de transparence de la ministre. Il souligne qu'une phase de transition de 5 ans pour le supercritique et l'ultra-supercritique revient à un report de l'engagement présidentiel à 2020 alors que précisément la période 2015-2020 est un des grands sujets des négociations.

La ministre indique que si la transition revenait à un report de l'annonce de 5 ans, elle ne serait pas d'accord. Il faut que les choses aient avancé avant la COP.

Force Ouvrière* s'associe à la déclaration du représentant de la CFE-CGC. La stratégie bas carbone constituera un des points d'entrée du débat sur la programmation pluriannuelle des énergies, en particulier sur la question fondamentale de la réduction de la demande d'énergie, laquelle a été l'un des points de clivage lors du débat national (DNTE). Les objectifs de logement sont inatteignables tant en termes de logements neufs que de rénovation. Les objectifs en terme de transports ne sont pas financés (ex. report modal sur le ferroviaire) soit exagérément ambitieux (ex. l'augmentation prévue des déplacements en vélo). A cet égard, Force Ouvrière demande des investissements publics plus importants pour mettre en œuvre le transport modal. En outre, certains des objectifs sont contradictoires comme par exemple la limite drastique de l'artificialisation des espaces naturels pour préserver les espaces naturels avec l'augmentation considérables des logements à construire. Enfin, FO est hostile à l'instauration d'un mécanisme de tarification du carbone par le marché et par la fiscalité. Il existe d'autres leviers pour aller vers une économie décarbonée et juste socialement. »

* Déclaration soumise par écrit après la réunion.

3/ Présentation des propositions de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental (discussion)

La ministre donne la parole à Alain Richard pour présenter les conclusions du rapport de la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental.

Le sénateur Alain Richard, président de la commission spécialisée, souhaite revenir sur le diagnostic. Le constat du Président de la République qui a conduit à ce que la ministre crée la commission sur la démocratisation de l'environnement est celui du contraste entre beaucoup de projets de taille moyenne qui respectent les prescriptions et ne donnent pas lieu à des conflits et une proportion plus réduite, mais très visible, de projets porteurs d'oppositions importantes qui débouchent sur des blocages. La commission a confirmé ce diagnostic et s'est entendu sur le constat suivant : les projets contestés le sont alors même que souvent ils sont déjà conclus, arrêtés.

La question a donc été « la participation en amont est-elle réaliste ? ». La commission s'est ainsi penchée sur une participation amont ciblée sur les plans et programmes, c'est-à-dire sur les schémas, en confirmant le rôle de la CNDP (Commission nationale du débat public) pour ces grands projets, la CNDP devant concentrer le débat sur les objectifs et les caractéristiques générales. L'enjeu a été la masse des projets courants locaux ou régionaux. Il a été retenu comme options :

- la concertation volontaire ;
- la possibilité d'une concertation décidée par le préfet ;
- l'initiative de concertation citoyenne avec certains critères.

Par ailleurs, le rapport préconise de maintenir la disposition de concertation du code de l'urbanisme (article L300-2) pour les projets qui relèvent de ce dernier. Ce dispositif s'applique aux projets privés comme aux projets de collectivités territoriales.

Concernant la conduite de la participation, le rapport recommande :

- une information aussi ouverte que possible ;
- une garantie d'objectivité dans le déroulement de la participation ;
- une obligation de restitution.

Il est proposé qu'un garant tiers arbitre, dans une durée réduite et pour un coût limité, c'est-à-dire sans en faire une charge supplémentaire pour les porteurs de projets.

Concernant la consultation des électeurs, la commission n'a pas pris position sur le fond en raison de positions divergentes. Toutefois, si une décision venait à être prise par le Gouvernement, la commission s'est mise d'accord pour proposer que des conditions d'impartialité soient prises:

- une décision sur un projet en fin d'instruction ;
- un caractère local ; l'étendue et le dossier des citoyens seraient proposés par la CNDP.

Alain Richard insiste sur quelques-unes des mesures complémentaires du rapport :

- l'autorité environnementale en région ;
- le développement de la base de données annoncée par le Président de la République ;
- un dialogue préalable avec l'administration sur les études d'impact ;
- l'assurance des garanties professionnelles des bureaux d'étude. Une charte professionnelle est en fin de discussion avec l'administration. Toutefois, le rapport recommande que lorsqu'un bureau d'étude est appelé pour faire une contre-expertise, il fasse une déclaration d'intérêt pour démontrer son indépendance ;
- la proposition que les mesures compensatoires venant dans un projet puissent être vérifiées au bout de quelques années (projet de loi biodiversité) ;
- la proposition que le ministère se dote d'un guide méthodologique dans l'instruction des projets et dans le portage de ses propres projets d'intérêt public.

Enfin, il remercie Marie-Line Meaux, rapporteur et rédactrice du rapport, Laurence Monnoyer-Smith, ex vice-présidente de la commission ainsi que l'équipe du Commissariat général au développement durable chargée de sujet.

A son tour, **la ministre** remercie Alain Richard, les membres de la commission spécialisée et les équipes du Commissariat général au développement durable, avant d'ouvrir la discussion.

Le MEDEF, qui était d'accord sur les objectifs poursuivis, félicite les rédacteurs du rapport, assez complet et fidèle aux propos formulés. Il estime cependant que le rapport n'est pas allé aussi loin qu'il l'aurait souhaité. Il indique qu'il existe une position commune entre l'AFEP, l'UPA, la FNSEA, la CGPME et le MEDEF.

Le collège « Employeurs » est unanime sur différentes préoccupations :

- l'attente, en contrepartie du renforcement de la concertation en amont, d'un allègement des délais et des procédures en aval ;
- l'apparition de nouveaux recours qui pourraient fragiliser le déroulement des projets ;
- l'ouverture possible à une clause filet, des petites et moyennes entreprises notamment (il est souhaité des délais et des seuils « mieux établis ») ;
- l'affaiblissement du rôle du préfet ;
- la création de charges supplémentaires (idée d'une nouvelle taxe qui pourrait être appliquée pour financer la concertation en amont).

Sur le projet de modification du code l'environnement annexé au rapport, **le MEDEF** n'est pas satisfait du texte en l'état et est prêt à poursuivre les travaux pour l'améliorer.

La FNSEA, la CGPME et l'UPA sollicitent une période d'expérimentation afin d'analyser la mise en œuvre de ces mesures au cas par cas.

La FNSEA fait part de son mécontentement quant aux résultats de la commission spécialisée. Elle va demander à ce que la commission Mandon (commission pour la simplification des formalités) examine le rapport.

Elle souligne la distinction de taille et de seuil imposés entre les projets privés et les projets publics. Elle est inquiète du manque de proportionnalité.

Plus de 20 000 projets dans son secteur sont concernés, ce qu'elle trouve contradictoire avec la volonté de simplification et de relance de l'emploi du Gouvernement.

Enfin, elle n'est pas d'accord avec l'augmentation des missions de la CNDP qui nécessiterait une augmentation de son budget.

La CGPME remercie Alain Richard. Elle constate que les gros projets posant problème sont ceux n'ayant pas respecté les règles préexistantes et qui, souvent, n'étaient pas des projets d'entreprises. Globalement, elle ne se reconnaît donc pas dans la problématique traitée.

Elle rappelle que l'idée est de simplifier. Par ailleurs, elle est inquiète par la proposition relative à l'initiative citoyenne.

L'UPA partage les objectifs initiaux de la commission et suppose que les contributions de positions de chacun des organismes membres de la commission seront annexées au rapport.

Elle souhaitait, ce qui n'a pas été retenu, que l'on s'en tienne au seul volontariat du chef d'entreprise d'organiser une consultation amont ou que le dispositif ne s'applique pas au-dessous d'une certaine taille d'entreprise ou de montant de projet.

En créant une nouvelle obligation, la proposition de saisine facultative n'est pas adaptée à la réalité des petites entreprises pour toute une série de raisons qui tiennent notamment à la complexité, l'insécurité juridique, l'allongement des délais et l'augmentation de leurs charges. Elle fait part de son incompréhension à l'heure où le Gouvernement engage un Small Business Act à destination des TPE-PME.

La ministre répond au collègue « Employeurs », indiquant que la réforme répond à une demande de la Commission européenne. Par ailleurs, elle améliorera la situation des préfets, parfois placés dans la situation de se rendre un avis à eux-mêmes. Des discussions sont en cours avec le ministère de l'intérieur.

Elle estime, d'une manière générale, très intéressant de lancer des expérimentations sur les mécanismes complexes afin d'évaluer concrètement les modifications, l'objectif étant de réconcilier l'économie et l'écologie.

Avant que la Ministre ne quitte la séance, **Humanité et Biodiversité** souhaite tempérer les expressions du collègue « Employeurs » en soulignant que ces constats sur le rapport Richard ne sont pas partagés par l'ensemble du CNTE. Pour elle, le rapport est équilibré et ne dit pas qu'il y aura consultation en amont pour tous les projets, de toutes les tailles, et de façon systématique.

Le sénateur Alain Richard souhaite recentrer le débat sur les points qui sont vraiment des différences avec le droit positif. Il explique que le rapport mentionne de façon claire que l'option est proposée d'écarter la formule de l'initiative citoyenne pour les projets qui ne sont

pas soumis à étude d'impact. Il trouve les propos tenus par la FNSEA sur les petits projets très contradictoires avec ceux tenus dans la commission.

La FNSEA répond que ce sont les travaux sur la modernisation du droit de l'environnement et notamment la volonté d'instaurer la clause filet en France qui renforce les risques pour les petits projets du secteur agricole. »

La FNH rappelle que les modalités restent à préciser en termes de saisine. Elle salue la grande avancée permise par le rapport, malgré le fait que celui-ci pourrait aller plus loin.

L'UNAF est surprise par l'article L120-5 (les électeurs devront s'organiser) ainsi que par l'absence de mention des associations familiales et de consommations. Elle souhaite voir le droit de saisine ouvert à ces dernières car les projets dont il est question touchent le cadre de vie des riverains.

Dans le même sens, **la CFDT**, au regard de leur représentativité assise sur un scrutin, considère que la possibilité de saisine doit également s'ouvrir aux organisations représentantes de salariés.

L'ARF salue le travail de la commission et demande, concernant la place des régions, qu'une réponse lui soit adressée en retour de son courrier en date du 28 mai à destination de la ministre.

4/ Présentation du schéma retenu pour la Conférence environnementale et lancement des travaux (information)

La FNSEA plaide pour que si Conférence environnementale il y a, elle se tienne en janvier 2016. Rajouter chaque année deux à trois sujets nouveaux ne permet pas d'assurer un suivi de qualité des mesures prises.

La Ministre répond que cela serait étrange de ne pas faire de Conférence environnementale l'année de la COP21. La Conférence permettrait de faire le bilan du vote de la loi de transition énergétique et de l'application des précédentes conférences environnementales.

Après le départ de la Ministre, la **Commissaire générale au développement durable** présente le schéma général envisagé pour la Conférence environnementale 2015.

Elle indique ainsi que la Conférence environnementale se tiendrait pendant la 1^{ère} quinzaine d'octobre et durerait 2 jours.

Il est proposé de travailler sur les deux thèmes « Ville durable » et « Océan et littoral », et de réserver un temps au bilan des conférences précédentes. Ce temps de bilan serait réalisé en début de semaine tandis que la Conférence environnementale elle-même se tiendrait sur un jeudi et vendredi. Le bilan ferait l'objet d'une conférence de presse permettant d'annoncer les mesures essentielles que le Gouvernement souhaite réaffirmer.

Le reste du format serait similaire à l'édition précédente : ouverture par le Président de la République, clôture par le Premier ministre et annonce de la feuille de route pour la transition écologique en décalé après un temps pour l'arbitrage gouvernemental des mesures.

La préparation des deux nouveaux thèmes serait appuyée par une forme de mobilisation citoyenne autour d'un groupe de jeunes.

La CGT indique que le temps prévu pour la préparation de la Conférence environnementale est insuffisant. Elle souligne également la tenue d'une session de négociation sous la Convention climat début octobre à Bonn. Par ailleurs, les jeunes étant déjà représentés dans le CNTE, la CGT n'est pas favorable à ce qu'ils participent à la préparation de la Conférence environnementale. La CGT est d'accord pour un bilan des conférences précédentes, mais ne souhaite pas de nouvelles tables rondes.

FO appuie les propos de la CGT et demande que l'on reste sur le format CNTE pour faire le bilan des conférences passées.

Le Comité des pêches maritimes et des élevages marins indique que l'opportunité d'un thème « Océan et littoral » doit se mesurer au fait qu'il y a déjà de nombreuses choses sur la table autour de ce sujet : le Grenelle de la mer, la table ronde « biodiversité marine » dont de nombreuses mesures n'ont pas encore été mises en œuvre, le 3^e colloque national sur les aires marines protégées (début octobre), l'élaboration en cours de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Si le sujet devait être maintenu, le CNTE pourrait ne pas être suffisamment représentatif pour ce faire, et un format élargi serait donc nécessaire.

Humanité et biodiversité trouve que les délais sont maintenant trop courts pour préparer de nouveaux sujets, mais souligne l'importance d'organiser une Conférence environnementale avant la COP21. Elle porterait sur un bilan des trois premières conférences environnementales, à mettre en perspective des stratégies existantes (stratégie nationale biodiversité, stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable). Humanité et biodiversité souscrit à l'idée d'adjoindre des groupes de citoyens sous forme participative à la Conférence.

L'ARF rejoint l'analyse d'Humanité et biodiversité. Il est important de maintenir une Conférence avant la COP21. Elle plaide pour un bilan qui permette de travailler sur le portage, la lisibilité, la cohérence et la transversalité entre les différentes politiques.

La CGPME souligne que les délais sont trop courts pour garantir le succès de nouveaux thèmes et soutient plutôt l'idée d'un bilan, ce qui n'empêcherait pas de faire venir les jeunes. Il faut montrer que les Conférences environnementales aboutissent à des choses concrètes.

Le MEDEF demande d'examiner l'opportunité de reporter la Conférence environnementale à 2016 pour mieux se consacrer à la préparation de la COP21. S'il devait quand même y avoir une Conférence environnementale, le MEDEF souhaite qu'elle n'ouvre pas de nouveaux dossiers.

La CGT partage les propos du MEDEF.

La CFDT propose que la Conférence environnementale 2015 se fasse dans le cadre d'une réunion particulière du CNTE, qui aurait comme objectif la préparation de la COP21, avec une configuration tournée vers la société civile (suggestion que ce soit le panel français du *World Wide Views*).

La FNH souligne son attachement à la tenue de la Conférence environnementale dans son format classique. Il y a certes la COP21, mais l'environnement ne se limite pas au climat. Les deux nouveaux thèmes proposés paraissent intéressants, et la FNH suggère un autre thème : l'alimentation durable.

Le sénateur Alain Richard estime préférable d'organiser la Conférence avant la COP21, mais reconnaît qu'il existe des arguments forts pour ne pas avoir de nouveaux sujets. La solution qui pourrait réunir tout le monde serait de reporter les sujets nouveaux à 2016 et de faire un bilan des mesures déjà formalisées et de leur mise en application, contribuant à définir la trajectoire de la France pour préparer la COP21.

Laurence Monnoyer-Smith annonce la prochaine réunion du CNTE pour la semaine du 20 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Annexe 1 : Liste des participants par organisme

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres de droit		
CESE	Excusé	
CGDD	Laurence MONNEYER-SMITH	Membre de droit
Collège collectivités territoriales		
ARF	Alain CHABROLLE	Suppléant
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES	Expert
ADF	Benjamin ELOIRE	Suppléant
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AMF	Excusé	
Collège Syndicats salariés		
CGT	Fabienne CRU-MONTBLANC	Titulaire
CGT	Françis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
CFDT	Gérard DUMAS	Suppléant
FO	Zainil NIZARALY	Titulaire
FO	Yves GIQUEL	Suppléant
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Robert DURDILLY	Titulaire
MEDEF	Philippe PRUDHON	Suppléant
MEDEF	Olivier SUTTERLIN	Suppléant

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire
CGPME	Sandrine BOURGOGNE	Suppléante
CGPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
CGPME	Sébastien FAURE	Expert
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Olivier DAUGER	Suppléant
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant
FNSEA	Aurore BESCOND	Experte
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
UPA	Sandrine BIZE	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Boycott	
LPO	Boycott	
FNE	Boycott	
FNH	Denis VOISIN	Suppléant
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire
RAC	Excusé	
Surfrider	Boycott	
Membres associés		
UFC – Que choisir	Alain BAZOT	Titulaire
CLCV	Adrien TCHANG MINH	Expert

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Excusé	
CNAJEP	Excusé	
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Hamid OUMOUSA	Expert
Collège parlementaire		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Sénat	Ronan DANTEC	Suppléant
Assemblée nationale	Excusé	
Parlement européen	Excusé	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Bruno LECHEVIN	Titulaire
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC Climat	Nicolas BLANC	Suppléant
CCI France	Arnault COMITI	Expert
APCMA	François-Xavier HUARD	Suppléant
APCA	Nathalie GALIRI	Suppléante
CPU/CGE	Danièle HERIN	Titulaire
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Expert
CSFB	Luc BOUVAREL	Suppléant
MEDDE		
Déléguée interministérielle Forêt et Bois	Sylvie ALEXANDRE	
DGALN-DEB	Christian LE COZ	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
DGITM	Jean-Bernard KOVARIK	
DGEC	Laurent MICHEL	
DGEC	Stéphanie CROGUENNEC	
DGEC	Antonin VERGEZ	
DGPR	Patricia BLANC	
DGPR	Loïc BEROUD	
CGDD	Marie RENNE	
CGDD	Martin BORTZMEYER	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Julie VANHECKE	
CGDD	Léa BOISSONADE	
CGDD	Michel GARREAU	
CGDD	Brigitte BOUSSEAU	
CGDD	Geneviève BESSE	
CGDD	Anne CHARREYRON-PERCHET	
CGDD	Xavier BONNET	
CGDD	Patrick DERONZIER	
Autres participants		
MENESR	Jean-Michel VALANTIN	
Ministère de l'agriculture	Marie-Laurence MADIGNIER	
Ministère de la culture	Jean-Pierre LALAUT	
Ministère de l'intérieur	Jean-Paul LEVAILLANT	
Ministère de la défense	Manh LARGEMAIN	
Ministère des sports	Francis LABREUCHE	
Ministère des finances	Mireille CAMPANA	



Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 21 juillet 2015

*Annexe : Liste des participants par organisme
Déclaration commune du collège des ONGE*

La ministre après avoir rappelé l'ordre du jour propose que soient abordés des points d'actualité.

La ministre présente Cécile Bigot, directrice adjointe de son cabinet qui suivra plus particulièrement le CNTE.

La ministre évoque son déplacement récent au Sénégal lors duquel elle a proposé d'organiser à Dakar un séminaire de haut niveau sur l'érosion du trait de côte puisque la France a avancé sur ce sujet. Elle évoque aussi les replantations de mangroves et les travaux relatifs à la salinisation qui peuvent être accélérés dans le cadre de l'agenda des solutions de la COP 21.

Concernant la loi de transition énergétique pour une croissance verte, le vote définitif interviendra le 22 juillet puis elle sera examinée par le Conseil Constitutionnel avant promulgation durant l'été.

La FNH demande la parole pour lire une déclaration liminaire au nom des huit membres du collège des organisations non gouvernementales environnementales.¹ Les ONGE rappellent, dans cette déclaration, leur engagement dans un dialogue constructif avec l'Etat et les autres parties prenantes aujourd'hui remis en cause. Elles évoquent plusieurs décisions allant à l'encontre de leurs principes et des positions issues de ce dialogue dont elles souhaitent débattre en séance. En outre, elles demandent à rencontrer dans les prochains jours le Président de la République pour qu'il clarifie la politique du Gouvernement sur la transition écologique.

La FNSEA demande également à prendre la parole et fait part des inquiétudes du secteur agricole. Un certain nombre d'éleveurs sont en grande détresse. Aujourd'hui, les blocages et manifestations de rues sont des appels au secours. Concernant les manifestations sur le sujet du loup, elle énonce que l'arrêt du pastoralisme serait désastreux pour la biodiversité faunistique et floristique. Elle remercie la ministre de son soutien sur ces sujets *via* un

¹ Cf. annexe.

communiqué du précédent weekend et rappelle son esprit constructif dans les travaux du CNTE. La FNSEA appelle à des propos mesurés, des postures choisies et responsables.

Denis Baupin, sans remettre en cause le caractère incontestable des difficultés des éleveurs, répond à la FNSEA en exposant que ce n'est pas le travail mené au sein du CNTE pour améliorer la qualité de l'environnement qui est responsable de la situation des agriculteurs. Il évoque le rapport parlementaire remis la semaine dernière sur le coût de la pollution de l'air pour l'économie française qui montre bien que l'on peut concilier les questions écologiques et les questions économiques. C'est d'ailleurs ce pour quoi les organismes du CNTE sont réunis.

Le WWF salue la transparence souhaitée par la ministre lors de la précédente réunion du CNTE sur les données de la pêche profonde et sur les crédits exports charbon exprimée par la note de problématique transmise aux membres du CNTE. Cependant, et comme cela est rappelé dans la réponse des ONGE, cette note décrit des situations erronées ou insuffisamment étayées. Selon WWF, elle omet également certains éléments de contexte et principalement les données sur la part d'énergie renouvelable chez Alstom. La fondation a trouvé un document mettant en avant qu'Alstom produit aujourd'hui plus d'énergie renouvelable que de charbon et s'étonne donc de la note du gouvernement. Il note que les options proposées reviennent à un report de 2020 à 2030 de la promesse du Président de la République. Au-delà, trois des options sont contreproductives d'un point de vue climatique. Les ONGE se sont appliquées à répondre avec rigueur à la note du gouvernement dans le but d'objectiver le débat et d'avancer dans un dialogue constructif. Le WWF interroge alors le MEDEF sur les arguments pouvant étayer leur affirmation que les centrales supercritiques d'Alstom émettent 20% de CO₂ en moins que leurs concurrents asiatiques. Le WWF conclut que c'est aujourd'hui au Gouvernement de prendre une décision qui démontrera la tenue ou non de la promesse présidentielle à quelques mois de la COP 21 en décembre.

Surfrider intervient pour rappeler son attachement à la nomination d'un Délégué ministériel à la mer et au littoral, attendu depuis octobre 2014. Par ailleurs, sur le projet de loi de transposition de la directive relative aux plateformes pétrolières qui extraient des énergies fossiles ne pouvant être favorisées au détriment d'énergies renouvelables, Surfrider demande une position plus allante du Gouvernement que la directive elle-même prônant un moratoire dans les aires marines protégées. Elle souhaite une suspension voire annulation du permis d'autorisation d'exploration et d'exploitation en Guyane, actuellement en contentieux.

La ministre, en réponse, apporte les éléments suivants :

- Sur Cigéo, elle rappelle que sa position n'a pas varié en 20 ans. Elle n'est pas favorable à l'enfouissement des déchets nucléaires. Elle rappelle qu'elle s'est opposée à cet amendement dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte. Cependant, les arguments au sein du Gouvernement n'ont pas été dans son sens. Ce qu'elle observe néanmoins, c'est que le principe de réversibilité est posé, d'une part et que, d'autre part, il y aura, au préalable, une étape de laboratoire industriel et une enquête publique.
- Sur les aides au charbon, elle soutient dans les différentes réunions interministérielles que cet engagement du Président de la République doit être tenu. Et afin d'agir collectivement en bonne intelligence et de clarifier l'ensemble des données pour trouver des solutions, la ministre organise une réunion le 30 juillet avec les ONGE, Alstom et les représentants des employeurs.

- Sur les ordonnances, elle réaffirme que celles qui modifieraient le code de l'environnement seront préparées par ses services et viendront devant le CNTE, notamment celles simplifiant le droit de l'environnement.

Par ailleurs, la ministre ajoute que les arbitrages concernant l'autorité environnementale indépendante devraient être bientôt rendus. Une commission régionale sera alors nommée par le ministre en charge de l'environnement pour tous les dossiers qui ne relèveront pas de l'autorité environnementale nationale. Elle sera exclusivement composée d'experts environnementaux issus du CGEDD ou de ses déclinaisons régionales. Elle sera signataire des avis consultatifs qu'elle rendra en toute indépendance.

- Sur le moratoire sur les néonicotinoïdes, résolution qui a été rejetée par le Sénat, elle indique qu'il faudrait pour autant avancer ; des alternatives existent. Un travail sur ce sujet est en cours avec les autres ministres concernés, (agriculture et santé) et l'ANSES a été saisie.
- Sur Notre-Dame-des-Landes, les délais légaux de recours sont en cours. La volonté du Premier ministre est d'engager les travaux sans empêcher le déroulement des procédures de droit. Par ailleurs, la ministre convient qu'il est nécessaire d'améliorer l'indépendance de l'autorité environnementale et le dialogue environnemental, ce qui d'ailleurs conduit aux travaux des commissions spécialisées du CNTE.
- Sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, la ministre confirme que la programmation pluriannuelle de l'énergie sera bien publiée mais dans un calendrier desserré. Les réunions ont déjà commencé. Les services du MEDDE travaillent activement et 80% des textes d'application de la loi de transition énergétique sont prêts avant même la promulgation de celle-ci.
- Concernant les agriculteurs, elle partage les inquiétudes des éleveurs et annonce qu'un plan d'urgence sera adopté au Conseil des ministres du 22 juillet.
- Sur le loup, la ministre estime qu'il faut mettre les choses à plat (nombres de loups, extension des zones géographiques), y compris au regard de la Convention de Berne. Il faut trouver un juste équilibre entre la protection des espèces et la sécurité et sérénité des éleveurs. Elle indique que la question viendra devant le CNTE en temps et en heure.
- A propos de la délégation à la mer, la mer étant un sujet qui concerne l'ensemble du ministère, la ministre a indiqué récemment à tous les directeurs généraux d'administration centrale qu'après la croissance verte ils sont tous appelés à s'investir en faveur de la croissance bleue, dans toute sa diversité.

Le RAC demande une précision sur la date de publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Par ailleurs, il questionne la ministre sur la fiscalité diesel.

La ministre, sur le rattrapage de la fiscalité du diesel sur l'essence, explique que l'alignement ne se fera pas en une seule fois en septembre 2015, il sera progressif. Il y a eu un engagement gouvernemental qui a été pris et qui sera mis en œuvre. Sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, le calendrier sera présenté dès que possible.

Les Amis de la Terre espèrent que la ministre, qui soutient les inquiétudes des ONGE, les aidera à obtenir un rendez-vous auprès du Président de la République.

Ils souhaitent également signaler un événement : l'arrestation et la perquisition dans une maison particulière, à côté de Fessenheim, de cyclistes lors d'Alternatiba, le tour de France des alternatives locales.

La LPO, sur le loup, souhaite rappeler le rôle majeur des agriculteurs en montagne et la recherche constante de solutions dans un dialogue constructif. Elle rappelle néanmoins que le loup est un animal protégé. La LPO interpelle la ministre sur le besoin de sortir d'un débat sclérosé de manière à pouvoir conduire une évaluation indépendante et sérieuse de la situation et mettre en place différentes propositions et non pas seulement celle de la limitation des effectifs.

Le WWF soutient ce qui vient d'être dit par la LPO et soutient le même besoin de transparence sur les crédits exports charbon.

La ministre remercie les membres et quitte la séance.

1/ Présentation de la Conférence Paris Climat 2015 (information)

Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable, donne la parole à **Philippe Lacoste, Ambassadeur, Adjoint de la représentante spéciale du Ministère des affaires étrangères pour la conférence Paris Climat 2015**.

Philippe Lacoste présente l'état des négociations internationales sur le climat, et plus particulièrement des quatre composantes de « l'Alliance de Paris pour le climat » qui est espérée pour la COP21 :

- Le texte d'un accord universel et juridiquement contraignant est en cours de négociations au sein de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Une nouvelle version du texte, faisant suite à la session de négociation à Bonn en juin dernier, est attendue dans les prochains jours. Il ne s'agira pas encore véritablement d'un texte de négociation mais plutôt d'une compilation des propositions des différentes parties. Une prochaine session de négociation se tiendra fin août/début septembre pour resserrer les options sur la base de ce texte. La France organise par ailleurs avec le Pérou, président de la COP20, plusieurs réunions informelles pour préparer les décisions politiques. La première réunion informelle de niveau ministériel a lieu en ce moment-même à Paris, et porte sur le sujet de la différenciation, à savoir comment décliner le principe de responsabilité commune mais différenciée dans la négociation. Cette réunion abordera également la question essentielle de la transparence des engagements.
- Le dépôt des contributions nationales progresse, puisqu'à ce jour 47 États ont soumis leur contribution. 97% des émissions des pays développés sont couvertes par ces contributions, et la France encourage également les pays en développement à soumettre les leurs. Le Secrétariat de la CCNUCC devra ensuite compiler l'ensemble des contributions et faire leur analyse au regard de l'objectif de limitation du réchauffement en dessous de 2°C. Par ailleurs, plusieurs pays en développement ont choisi d'inscrire dans leur contribution non seulement des objectifs et mesures en matière d'atténuation du changement climatique, mais également en matière d'adaptation.
- Les moyens de mise en œuvre, notamment financiers, constitueront un volet essentiel du résultat de la COP21, avec la question du respect de l'engagement des pays

développés de contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 au financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Des efforts sont en cours pour préciser la comptabilisation de la finance climat, qui est relativement simple pour ce qui concerne l'atténuation (calcul des tonnes de CO2 évitées) mais beaucoup plus complexe en matière d'adaptation, pour laquelle les banques de développement se sont récemment mises d'accord sur un périmètre. Les moyens de mise en œuvre couvrent également les transferts de technologies.

- « L'Agenda des solutions » se poursuit, avec de nombreux événements qui ont eu lieu ces derniers jours : « *Business week* », Sommet climat et territoires, conférence scientifique à l'UNESCO, etc. Ces initiatives montrent comment les acteurs non-étatiques peuvent prendre part à l'action internationale en faveur du climat. Il ne s'agit pas de remplacer l'accord multilatéral mais d'encourager les Etats à aller plus loin dans leurs engagements. Cet accord, qui devra être durable et ambitieux, nécessitera des mécanismes de révision régulière qui pourront s'appuyer sur l'agenda des solutions. L'Agenda des solutions recouvre également des coopérations renforcées entre Etats qui veulent aller plus loin sur des sujets spécifiques (forêt, taxation du carbone, etc.), et forment à cette fin des clubs qui peuvent s'élargir progressivement.

Philippe Lacoste conclut son intervention en rappelant les prochaines étapes, à savoir parvenir à un texte sur lequel la négociation puisse débiter à proprement parler, et encourager les pays à soumettre leur contribution nationale d'ici septembre. La prochaine réunion informelle aura lieu en septembre à Paris et portera cette fois-ci sur les moyens de mise en œuvre. Philippe Lacoste mentionne enfin l'existence d'un portail « NAZCA » (*Non-State Actor Zone for Climate Action*) sur l'agenda des solutions, géré par le secrétariat de la CCNUCC.

Pierre-Henri Guignard, Secrétaire général de la COP21, présente ensuite l'avancement de l'organisation de la Conférence Paris Climat 2015, en insistant sur deux points :

- Le secrétariat général de la COP21 prépare l'installation physique de la conférence au Bourget, qui débutera le 7 octobre 2015. A cette fin, l'ensemble des prestataires ont été sélectionnés par marchés publics et sont au travail. Certains ont procédé à des recrutements, notamment en Seine-Saint-Denis, pour assurer ces prestations.
- Le village de la société civile s'appellera « Espaces générations climat » et sera situé sur le site même du Bourget. Il répond à la volonté de créer un lieu de rencontres entre les délégués officiels (20 000 environ) et les acteurs non accrédités (20 000 environ). Ces espaces seront installés sur 22 000 m². La plate-forme sera ouverte dans les prochains jours pour réserver des stands, proposer des événements parallèles et organiser des expositions. Cette plate-forme restera ouverte pendant 3 semaines. Les propositions seront ensuite examinées par un comité de sélection au sein du secrétariat général de la COP21, selon un certain nombre de critères en cours de définition, avant décision du comité de pilotage ministériel de la COP21.

Le député Denis Baupin évoque le débat sur la question de donner un prix au carbone, qui constituerait un signal important mais avec des effets pervers potentiels. Il énonce l'option alternative proposée par le Brésil dans la négociation, qui consiste à donner une valeur à la réduction du carbone. Cette option enverrait un message politique positif et pourrait être mise en place localement. Denis Baupin demande si cette proposition est susceptible de figurer dans le texte de négociation pour la COP21.

La FNH demande à quelle date le comité de sélection des projets pour les Espaces générations climat aura terminé l'examen des candidatures.

La CGT estime fondamental le maintien du principe de responsabilité commune mais différenciée, qui doit être décliné. Elle s'interroge sur le volume du texte de négociation, qui faisait déjà 80 pages lors de la session de juin à Bonn, et demande quel pourrait être le volume visé pour l'accord final. La CGT souligne par ailleurs que la contribution de l'Union européenne ne fait que 3 pages alors que le Gabon a soumis par exemple une contribution nationale de 14 pages. Elle demande à cet égard si la contribution de l'Union européenne ne risque pas de freiner les négociations internationales.

FO indique avoir demandé, au nom de la Confédération syndicale internationale, une subvention dans le cadre de la préparation de la COP21, notamment pour le financement d'une exposition mais également pour les frais relatifs à l'intervention de syndicats étrangers. FO indique par ailleurs que si la COP21 doit figurer à l'ordre du jour d'une des conférences du Gouvernement, ce doit être à la Conférence environnementale et non à la Conférence sociale prévue en octobre 2015.

Les Amis de la Terre évoquent le discours ce matin-même du Président de la République en ouverture du Sommet des consciences, qui a rappelé que les contributions nationales actuelles conduisent à un réchauffement d'au moins 3°C. L'association s'interroge sur le travail à mener pour atteindre la limite de 2°C. Elle indique par ailleurs avoir participé récemment à Dakar à un séminaire des comités économiques et sociaux des pays d'Afrique francophone, dont il ressort que la question du financement, notamment en matière d'adaptation, est un problème majeur pour les pays en développement. Les Amis de la Terre soulignent à cet égard le peu d'avancées concrètes sur les contributions au Fonds vert.

Philippe Lacoste apporte des éléments de réponse aux questions soulevées :

- Sur la valorisation du carbone, il estime que la solution d'un prix unique du carbone n'est sans doute pas la plus réaliste et que la proposition du Brésil est assez habile en termes de présentation et de message positif. Une inclusion dans le texte de négociation paraît donc envisageable.
- Sur la volumétrie du texte final, il juge atteignable l'objectif de parvenir à un texte d'une quarantaine de pages, car beaucoup d'éléments qui figurent actuellement dans le texte ont plutôt vocation à figurer dans des décisions accompagnatrices que dans l'accord lui-même. Par ailleurs, l'accord devra, pour être adopté, avoir au préalable été traduit et vérifié dans les langues officielles des Nations unies, ce qui pousse à avoir un texte concis et travaillé suffisamment en amont.
- Sur la contribution de l'Union européenne, il estime que ce n'est pas sur la base de son volume qu'elle doit être appréciée. Cette contribution commune résulte de politiques nationales mises en œuvre par les Etats membres, et seul un résumé en a été fait dans le document soumis à la CCNUCC, d'où une contribution pouvant apparaître un peu maigre face à des pays qui détaillent leur contribution secteur par secteur. Philippe Lacoste précise que les États membres peuvent en complément communiquer sur leurs actions individuelles, comme l'a fait la France.
- Sur l'insuffisance éventuelle des contributions nationales au regard de l'objectif de 2°C, il indique que ces contributions doivent être considérées comme des planchers, car les États ont été généralement prudents dans la définition de leurs objectifs et seront donc en réalité vraisemblablement plus performants. Ces contributions devront être en outre révisées régulièrement.

- Sur le financement, il rappelle que le Fonds vert ne constitue qu'une partie du financement des 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Le Fonds vert ayant été créé récemment, le dispositif de gouvernance et le choix des projets à financer est en cours d'élaboration. Un certain nombre de projets devraient être approuvés avant la COP21, notamment en matière d'adaptation.

Pierre-Henri Guignard, en réponse à la question de la FNH, indique que les décisions relatives à l'occupation et à l'animation des Espaces générations climat devraient être communiquées au début du mois de septembre. Il précise que le comité de sélection sera assez restrictif vis-à-vis des propositions reçues en raison des fortes contraintes d'espace.

En réponse à la question de FO, Pierre-Henri Guignard confirme que la demande de subvention a bien été reçue et transmise aux ministères susceptibles de répondre, tout en soulignant que le budget dédié à la COP21 a essentiellement vocation à couvrir l'organisation matérielle de la COP21.

L'ARF demande le coût des stands sur les Espaces générations climat et si les propositions en co-partenariat seront favorisées par le comité de sélection. Elle évoque le Sommet des territoires qui a eu lieu à Lyon, lors duquel une restitution a été faite de la consultation citoyenne mondiale sur le climat. La proposition qui émerge de tous les pays du monde est d'utiliser l'éducation à l'environnement et au développement durable comme un levier majeur pour la lutte contre le changement climatique. L'ARF signale également qu'au sommet de Lyon a eu lieu le premier engagement mondial de structures sub-nationales et d'ONG dans le cadre de l'agenda des solutions, avec notamment deux volets nouveaux, à savoir les inégalités d'accès à l'énergie et les objectifs sociaux et sociétaux, en lien avec les objectifs de développement durable établis par les Nations-Unies (ODD).

Surfrider demande, concernant l'agenda des solutions, comment les multiples initiatives seront triées sur le portail NAZCA et quelle sera la date limite pour soumettre des initiatives ayant vocation à figurer sur ce portail. Elle souhaite également savoir où en est la question de la prise en compte des océans dans la négociation et dans l'agenda des solutions.

Le MEDEF indique avoir publié, après le manifeste du MEDEF sorti au printemps, une brochure sur le climat à vocation pédagogique.

Humanité et Biodiversité demande s'il sera possible de connaître dès l'ouverture de la plateforme les critères de sélection pour les Espaces générations climat, plutôt que de les découvrir a posteriori.

La CGT rappelle que le mouvement syndical international porte la question de la transition juste et du travail décent dans les négociations. Elle demande si ce point a bien vocation à figurer dans le texte principal de l'accord et non dans les décisions d'accompagnement.

Philippe Lacoste rappelle que l'éducation à l'environnement et au développement durable est inscrite à l'article 6 de la CCNUCC. Ce sujet constitue également un des éléments du 3^e pilier de l'Alliance de Paris pour le climat, sur les moyens de mise en œuvre.

Sur l'agenda des solutions, il précise que le portail NAZCA, issu du sommet des Nations unies de 2014, est en train d'être structuré sous forme thématique. Il indique qu'il n'y a pas de date limite fixée pour contribuer à l'agenda des solutions, mais rappelle que plusieurs événements sont prévus pendant la COP21 sur la thématique de la mer et des océans, en particulier le 5 décembre. Il estime donc préférable que les initiatives ayant vocation à figurer

sur le portail NAZCA soient remontées au secrétariat de la CCNUCC avant fin octobre/début novembre.

Philippe Lacoste confirme en outre que la transition juste et le travail décent devraient figurer dans le préambule de l'accord, au titre des grands principes.

Pierre-Henri Guignard indique, en réponse à la question de l'ARF, que le co-partenariat n'est pas une obligation absolue. Il précise que les événements organisés sur les Espaces générations climat seront gratuits durant 90 minutes, et qu'au-delà un appel à contribuer au coût sera fait. Concernant l'occupation des stands, la mise à disposition de l'espace ne sera pas facturée, en revanche l'aménagement du stand proposé par le standier reste au frais de l'utilisateur.

En réponse à la demande d'Humanité et Biodiversité, Pierre-Henri Guignard indique que les critères d'éligibilité seront mentionnés sur la plate-forme, mais qu'il n'y aura pas de sélection automatique des projets par la plate-forme. Le comité de sélection regardera de près l'ensemble des propositions. Les principaux critères de sélection seront les suivants : projets en relation évidente avec la lutte contre le changement climatique, portés par un ou plusieurs organismes œuvrant dans ce domaine, sujets avec une dimension internationale, absence de caractère commercial, écho à l'agenda des solutions. Le secrétariat général de la COP21 veillera également à ce que l'ensemble de la société civile internationale soit représentée.

Laurence Monnoyer-Smith conclut ce point de l'ordre du jour en évoquant la question des cahiers d'acteurs de la société civile française pour la COP21, dont le lancement pourrait être annoncé dans les prochains jours par communiqué de presse. Elle indique qu'une feuille de style sera mise à disposition des acteurs pour remplir leur cahier, qu'ils pourront adresser au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie à partir de septembre. Les acteurs pourront communiquer à travers ces cahiers sur leur stratégie en matière de lutte contre le changement climatique, sur les événements qu'ils organisent ou les projets qu'ils mènent en lien avec la COP21. Ces cahiers seront mis en ligne au fil de l'eau, après un contrôle de conformité, et pourront être librement commentés par les internautes.

2/ Présentation du rapport sur le financement des infrastructures de transport (discussion)

Michel Pinet, Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), présente les grandes lignes du rapport transmis au CNTE.

Le MEDEF se félicite de la concertation ainsi menée, qui permet de peser le pour et le contre. Même si elle a été limitée aux professionnels, cette concertation a permis une discussion ouverte. Le panorama européen montre une situation hétérogène. Le MEDEF n'est pas opposé à des aménagements fiscaux, mais à iso-fiscalité. Sur les deux options proposées (fiscalité du gazole et vignette), compte-tenu de l'urgence pour faire des choix sur le financement des infrastructures, la solution de facilité est bien de privilégier la fiscalité du gazole, dans la mesure où un mécanisme de répercussion existe. Le MEDEF fait néanmoins remarquer que rien ne garantit la pérennité des financements de l'AFITF : la politique d'infrastructures nécessite d'être refondée, avec un horizon de long terme, pour tenir compte des questions d'acceptabilité et des contraintes de financement. Le MEDEF indique qu'il élabore un livre blanc sur les infrastructures qui sera disponible à l'automne.

Le RAC indique que le sujet principal n'est pas de trouver des financements à court terme. Il regrette que le report modal ne soit pas traité dans le rapport et que les ONG n'aient pas été associées. Il considère que l'on s'éloigne de l'objectif du report modal affiché lors du Grenelle. Selon lui, la vignette n'est pas la solution et il appelle à privilégier la taxe sur le gazole avec un objectif selon lui de 1 à 1,2 milliards d'euros, bien au delà de l'hypothèse de travail du rapport. Le RAC souhaite que l'Etat soutienne les Régions volontaires pour établir une taxe kilométrique. Il considère que les priorités de dépenses doivent aller à la modernisation du réseau ferroviaire. Enfin, il demande à quelle date sera rendue la décision sur les recommandations du rapport.

La CGT relève que les syndicats n'étaient pas représentés dans le groupe de travail. Elle considère que le problème a été abordé sous le mauvais angle, l'enjeu réel étant l'internalisation des coûts externes. Elle considère que la sous-imputation des coûts aux usagers conduit à des impacts négatifs sur l'emploi et la localisation des activités. Elle illustre l'absence de réflexions sur les coûts externes par l'exemple de la libéralisation des cars dans la loi « Macron ».

L'ARF s'interroge sur la prise en compte de l'éventuel impact sur les finances des collectivités et sur la façon dont d'autres pays européens traitent la régionalisation de ces questions. Elle indique que l'affectation des recettes au financement des infrastructures est un levier important de l'action.

FNH regrette l'absence d'approche globale et les contraintes créées par l'abandon de l'éco-taxe. Elle rappelle que le prix du gazole baisse. Parmi les deux options étudiées, elle exprime sa préférence pour la taxe sur le gazole. Elle souhaite néanmoins que le transport routier soit également soumis à une augmentation de 2 cts/l de la contribution énergie-climat.

La CFDT regrette le manque de concertation ; elle considère que ce rapport n'apporte pas de réponse au problème global du financement des infrastructures et que le scénario de la vignette ne convient pas.

François Poupard, directeur général des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), rappelle que l'objectif du groupe de travail et du rapport n'était pas de remettre à plat l'ensemble de la politique des transports, mais de pérenniser une contribution au financement des infrastructures de transports et au rééquilibrage des coûts externes. Il existe par ailleurs des mesures de la conférence environnementale 2014 qui complètent la palette des actions, et qui sont déjà, en partie, en vigueur. L'affectation des recettes, en l'absence de pré-affectation, relève d'arbitrages budgétaires présentés au Parlement, ce qui permet des choix transparents.

L'entretien des réseaux constitue une priorité nationale, réitérée à de multiples occasions par le secrétaire d'Etat chargé des transports. C'est notamment le sens de la contribution volontaire des sociétés concessionnaires d'autoroute.

Concernant les taxes kilométriques régionales, certaines Régions transfrontalières se posent des questions. Il convient de tenir compte des contraintes de compatibilité européenne, des difficultés administratives possibles pour les entreprises en cas de coexistence de plusieurs systèmes, ainsi que des coûts fixes, qui nécessitent d'être amortis sur un périmètre suffisant, estimé à 6 ou 7 régions.

S'agissant de l'impact des transports sur les délocalisations et l'emploi, il convient de rappeler que toutes les études économiques s'accordent sur le fait que les transports créent de la richesse, en permettant l'accès au travail, aux loisirs, aux achats et aux échanges ; les

transports ne sont pas, en eux-mêmes, à l'origine des délocalisations ; d'autres facteurs jouent de façon prépondérante.

S'agissant des cars « Macron », il est à prévoir une politique dynamique de remplissage de la part des opérateurs, ce qui va jouer favorablement sur les effets environnementaux ; la comparaison avec le train doit être faite au cas par cas, en tenant compte de ce paramètre de remplissage.

La CGT considère que la fiscalité constitue le bon instrument pour modifier les comportements.

La CFDT considère que les cars « Macron » ne vont pas dans le sens, souhaitable, du report modal et de la réduction de la consommation d'énergies fossiles. Elle considère que les pertes pour la SNCF vont être élevées.

3/ Préparation de la Conférence environnementale 2015 (discussion)

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable (CGDD), présente le schéma général retenu pour l'organisation de la Conférence environnementale 2015. Celle-ci sera dédiée au bilan dynamique des trois premières conférences, qui consiste à identifier, collégialement avec les parties prenantes, les mesures, parmi les 208 engagées de 2012 à 2014, qui sont particulièrement stratégiques et à poursuivre dans le cadre d'une feuille de route pour la transition écologique 2016.

A cette fin, la commissaire générale propose que la Conférence environnementale 2015 s'articule autour de trois volets, qui peuvent évoluer en fonction de l'avis et des contributions des membres du CNTE :

1. la transition énergétique pour la croissance verte (climat et énergie, économie circulaire, transports)
2. l'eau et la biodiversité
3. les liens entre environnement et santé

Les thèmes transversaux des conférences précédentes (financement et fiscalité écologique ; gouvernance ; emploi et transition écologique ; éducation à l'environnement et au développement durable) seraient ventilés dans les trois volets thématiques.

La Conférence environnementale 2015 sera préparée dans le cadre du CNTE, chaque volet thématique donnant lieu à une préparation spécifique dans le cadre d'une commission spécialisée dédiée.

Laurence Monnoyer-Smith présente ensuite l'organisation envisagée pour les travaux préparatoires et indique aux membres du CNTE que chaque organisme serait invité à déterminer, sur la base d'un document de travail élaboré par le ministère d'ici la fin du mois de juillet, les mesures des conférences précédentes lui semblant les plus emblématiques ou prioritaires, et dont il souhaiterait débattre lors des travaux préparatoires. Il s'agit d'un tableau de « pré-cadrage » des mesures pour faciliter le travail, les membres pourront mentionner des mesures qui n'y figurent pas et qu'ils souhaitent soumettre à discussion. Les réponses seraient attendues d'ici le 21 août 2015, puis discutées lors d'une réunion technique du CNTE le 26 août, qui permettrait de confirmer la structuration pressentie pour les tables-rondes.

Le bilan serait ensuite préparé au cours de réunions des commissions spécialisées, de mi-septembre à mi-octobre.

Laurence Monnoyer-Smith invite les parties prenantes à adresser au secrétariat du CNTE leurs désignations pour la participation à ces commissions spécialisées.

Elle propose ensuite que la Conférence environnementale 2015 se tienne fin octobre 2015 autour des trois thématiques sous le format de trois tables rondes sur deux demi-journées.

Plusieurs membres du CNTE (**CGPME, FNSEA, FNE, UPA, CGT, MEDEF, RAC**) soulignent, tout d'abord, le temps très court dévolu à la préparation de la conférence et indiquent que la date du 21 août évoquée pour leur contribution sur les mesures qu'ils jugent prioritaires est difficilement tenable en raison de la coupure estivale.

WWF rappelle l'intérêt de la conférence environnementale, d'obtenir des arbitrages ministériels et remarque qu'un exercice portant sur le bilan appellera une préparation moins lourde qu'un travail sur de nouveaux thèmes. Mais il ne va pas être facile de dégager de nouvelles mesures de celles issues des précédentes conférences, le **WWF** trouve insuffisant le nombre de réunions de préparation dans le cadre des commissions spécialisées dédiées.

Surfrider demande à connaître très rapidement la date de la Conférence, ainsi que la base de participation (nombre de titulaires et de suppléants autorisés pour chaque organisme du CNTE).

La **CFDT** propose de tenir la conférence début 2016 en raison de la COP21 en décembre 2015.

FNH ainsi que les **Amis de la Terre** insistent sur la tenue de la Conférence en 2015, en la centrant sur les points de blocage afin de trouver des solutions.

La **CGPME** se réjouit de l'absence de nouveaux thèmes. Elle s'interroge sur l'articulation entre les mesures relatives à la fiscalité et les travaux du Comité pour l'économie verte, tandis que la **FNSEA** demande le statut des recommandations de ce comité.

FNE, en faveur d'un maintien d'une conférence en 2015, souligne que les thèmes transversaux ont la même importance que les sujets thématiques, et se demande également comment se traduiront les mesures relatives à la fiscalité puisque la loi de finances 2016 sera déjà adoptée au moment de l'annonce de la feuille de route pour la transition écologique 2016. Elle souhaite enfin une plus grande ambition sur la Conférence environnementale 2015.

L'**UPA, Surfrider, la CGT, le MEDEF** et le **WWF** demandent des précisions sur les critères de sélection des mesures.

Surfrider demande des précisions sur l'objectif des discussions dans le cadre de la Conférence environnementale (amélioration des mesures ? révision des mesures ? à quel point ont-elles été mises en œuvre ?). Elle s'étonne qu'il y ait une sélection de mesures opérée par l'administration, sur la base de critères qui n'ont pas été établis de façon conjointe avec le CNTE. Elle suggère le rapprochement des problématiques eau/biodiversité et santé-environnement. Elle s'interroge sur la ventilation des thèmes transversaux dans les volets thématiques, et sur la manière dont cela sera géré. Pour sa part, le **WWF** souhaite que chaque thème transversal soit abordé au sein des volets thématiques.

La **CGT** pense que tenir une Conférence environnementale pour dresser le bilan des mesures qui y ont été décidées n'est pas utile dans la mesure où il s'agit déjà d'une attribution du CNTE. Elle demande également des précisions sur les périmètres respectifs des trois volets thématiques.

La **FNH** souligne que parmi les sept points d'interpellation à la ministre (déclaration liminaire), cinq figurent parmi les conférences environnementales passées et que dès lors il devient difficile d'en discuter puisqu'elles n'ont pas toutes été mises en œuvre.

Le **MEDEF** trouve que le dispositif est peu clair.

FO rappelle ne pas être demandeuse d'une Conférence environnementale cette année. Elle demande si dans un contexte budgétaire en diminution pour le ministère, il ne faudrait pas traiter le bilan dans le cadre d'une réunion du CNTE. La **CFDT** soutient l'idée d'un bilan traité dans le cadre du CNTE, en élargissant à d'autres participants si besoin.

Le **RAC** souhaite que l'on précise si le CNTE doit émettre un avis sur la pré-sélection de mesures opérée par l'administration ou s'il s'agit d'identifier des mesures qui ne sont pas encore mises en œuvre afin d'examiner comment les débloquent.

L'**ARF** pense que le bilan est l'occasion de partager les projets les plus emblématiques conduits depuis quelques années et de réaffirmer ensemble quelques grandes priorités en changeant de regard. La conférence devant se tenir peu avant la COP 21, elle émet l'idée de faire du point 1 (transition énergétique) une priorité et de traiter les points 2 et 3 (eau/biodiversité et santé-environnement) au regard du fil conducteur « transition énergétique ».

Faisant suite aux propos de la CFDT et de l'ARF, le **WWF** souligne que l'environnement ne se réduit pas aux questions sur le climat et que la Conférence environnementale 2015 ne devrait donc pas être entièrement tournée vers la COP21.

Humanité et biodiversité pense qu'il n'est pas nécessaire de déterminer les trois volets à ce stade et qu'il faudra attendre de voir ce qui ressort de la consultation des parties prenantes sur leur propre sélection des mesures.

Laurence Monnoyer-Smith indique tout d'abord qu'au regard des débats tenus lors du dernier CNTE et des échanges qui ont suivis il est apparu important de tenir une Conférence environnementale en 2015 afin de montrer la continuité des travaux du Gouvernement et du CNTE en matière environnementale, au-delà de la Conférence Paris Climat 2015. La pré-sélection des mesures répond à la volonté de faciliter la tâche des parties prenantes dans la sélection des mesures qui leur semblent prioritaires pour cet exercice de bilan dynamique. Elle entend les préoccupations des membres du CNTE sur les dates et les délais et propose de décaler la réunion technique du CNTE de fin août à début septembre. Le reste du calendrier n'est pas modifié, avec une dernière réunion des commissions spécialisées au plus tard le 15 octobre, si la Conférence environnementale se tient fin octobre.

4/ Démocratisation du dialogue environnemental et modernisation du droit de l'environnement (information)

La commissaire générale au développement durable indique que l'examen des projets d'ordonnances sur l'évaluation environnementale et sur la démocratisation du dialogue environnemental est à l'ordre du jour du programme de travail du CNTE. Les services du ministère de l'Ecologie sont en train de travailler sur ces textes.

La commissaire générale au développement durable propose de réunir de nouveau la commission spécialisée relative à la modernisation du droit de l'environnement, de façon à examiner ces textes d'ordonnances qui seront présentés également sous la forme de tableaux de ce qui existe et pourrait être modifié. Ces documents ne seront pas présentés aux membres du CNTE avant la fin du mois d'août.

L'organisation suivante est proposée :

- transmission des documents martyrs fin août, début septembre ;
- tenue d'une première réunion mi septembre ;
- tenue d'une seconde réunion en octobre.

Sur la participation à la commission spécialisée, la commissaire alerte sur le caractère très juridique du contenu à examiner. Elle appelle donc à mobiliser, dans la mesure du possible, les juristes des organismes. Toutefois, les réunions ne seront pas seulement techniques, le fond sera également discuté.

Les Amis de la terre interpellent la commissaire générale sur le rôle des commissions spécialisées, notamment sur la commission spécialisée relative à la modernisation du droit de l'environnement, qui selon eux n'ont pas suffisamment eu de poids dans la procédure d'adoption des premières ordonnances.

Laurence Monnoyer-Smith rappelle que le CNTE est consulté sur le fond des ordonnances (contenu et alternatives) et non sur les projets de loi de ratification des ordonnances. Elle a d'ailleurs proposé à Alain Richard d'intégrer dans les textes d'ordonnances toute une série de points qui figurent en fin du rapport sur la démocratisation du dialogue environnemental.

Le sénateur Jean-François Longeot souhaite savoir si les projets d'ordonnances seront transmis aux commissions du Parlement pour que ces dernières puissent faire part de leurs observations.

Laurence Monnoyer-Smith souligne que les parlementaires peuvent faire partie des commissions spécialisées. Cependant, à la suite de leur examen au sein du CNTE, elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les projets de textes soient transmis aux commissions environnement du Parlement. Cela irait dans le sens de désir de transparence de la ministre.

Les Amis de la Terre demandent qu'un représentant des citoyens auditionnés par la commission spécialisée sur la démocratisation du dialogue environnemental soit invité, à titre consultatif, dans la nouvelle commission spécialisée de modernisation du droit de l'environnement. Dans le contexte actuel, ce pourrait être perçu comme une mesure d'apaisement.

Laurence Monnoyer-Smith informe qu'une telle demande pourrait être examinée mais rappelle qu'il s'agit néanmoins d'un examen qui doit s'effectuer dans le cadre du CNTE et qu'il faut alors pouvoir qualifier ces personnes d'experts ou de personnalités qualifiées.

Concernant le lac d'Aiguebelette et la validation par la loi « Macron » d'une construction pour laquelle il y a des recours contentieux, l'**ARF** souhaiterait savoir si ce type de disposition est à même de faire jurisprudence.

Il est difficile pour **la commissaire générale au développement durable** de répondre en séance. Elle étudiera la question afin d'y apporter une réponse.

4/Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2015

La commissaire générale au développement durable indique que des amendements au procès-verbal ont été proposés par FO, la CGT, Humanité et Biodiversité, l'UPA, la FNSEA et le WWF. Le procès-verbal est ainsi adopté.

Elle indique que la prochaine réunion pourrait se tenir autour du 28 septembre, sous réserve de confirmation ultérieure, avec à l'ordre du jour prévisionnel :

- une discussion sur la préparation de la Conférence environnementale 2015
- une délibération du CNTE concernant l'avis sur la Stratégie nationale bas carbone. La stratégie sera transmise aux membres du CNTE prochainement et le Comité d'orientation et d'information se réunira deux fois en septembre pour préparer une proposition d'avis.
- une présentation des travaux d'élaboration du plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques
- une discussion sur le projet de loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité

Elle précise également qu'une réflexion sur la mise en place d'un extranet et d'une liste de diffusion pour le CNTE est en cours dans ses services. Par ailleurs, la commissaire générale et la directrice adjointe du cabinet restent à l'écoute des propositions de mode de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Annexe 1 : Liste des participants par organisme

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres de droit		
CESE	Excusé	
CGDD	Laurence MONNOYER-SMITH	Membre de droit
Collège collectivités territoriales		
ARF	Alain CHABROLLE	Suppléant
ARF	Dominique RAMARD	Suppléant
ARF	Guilhem ISAAC-GEORGES	Expert
ARF	Guillaume JULIEN	Expert
ADF	Benjamin ELOIRE	Suppléant
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AMF	Excusé	
Collège Syndicats salariés		
CGT	Fabienne CRU-MONTBLANC	Titulaire
CGT	Dominique LAUNAY	Titulaire
CGT	Pierrette CROSEMARIE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Marylise LEON	Titulaire
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
CFDT	Gérard DUMAS	Suppléant
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
FO	Eric KELLER	Suppléant
CFTC	Excusé	
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Philippe PRUDHON	Suppléant
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Frédéric HUG	Expert
MEDEF	François REMOUÉ	Expert
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire
CGPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Aurore BESCOND	Experte
UPA	Sabine BASILI	Titulaire
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Martine LAPLANTE	Suppléante
Les Amis de la Terre	Cynthia SOU	Suppléante
LPO	Antoine CADI	Expert
FNE	Denez L'HOSTIS	Titulaire
FNH	Matthieu ORPHELIN	Suppléant
FNH	Denis VOISIN	Suppléant
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
WWF	Diane SIMIU	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS	Expert
RAC	Anne BRINGAULT	Suppléante

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Surfrider	Antidia CITORES	Suppléante
Membres associés		
UFC – Que choisir	Nicolas MOUCHNINO	Suppléant
CLCV	Excusé	
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
UNAF	Simone SITBON	Suppléante
CEGES	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
CNAJEP	Hervé PREVOST	Titulaire
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Hamid OUMOUSA	Expert
Collège parlementaire		
Sénat	Jean-François LONGEOT	Titulaire
Sénat	Evelyne DIDIER	Suppléante
Sénat	Henri TANDONNET	Suppléant
Assemblée nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Parlement européen	Excusé	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Bruno LECHEVIN	Titulaire
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC Climat	Nicolas BLANC	Suppléant
CCI France	Bénédicte SERGENT	Suppléante
APCMA	Excusé	
APCA	Nathalie GALIRI	Suppléante

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
CPU/CGE	Excusé	
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Experte
CSFB	Luc BOUVAREL	Suppléant
MEDDE		
CGEDD	Michel PINET	
DGALN-DEB	Virginie DUMOULIN	
DGITM	François POUPARD	
DGITM	Xavier DELACHE	
DGEC	Richard LAVERGNE	
DPMA	Olivier LETODE	
CGDD	Martin BORTZMEYER	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Julie VANHECKE	
CGDD	Brigitte BOUSSEAU	
CGDD	Janick LOUISE-ADELE	
CGDD	Patrick DERONZIER	
CGDD	Anne GUILLOU	
CGDD	Nathalie TESSIER	
Autres participants		
MENESR	Jean-Michel VALANTIN	
Ministère de l'agriculture	Yann DEBOS	
Ministère de la culture	Elisabeth BALLU	
Ministère de la culture	Olivier LERUDE	
Ministère de l'intérieur	Anne GUIHEUX	
Ministère de l'intérieur	Yves BENTOLILA	
Ministère des sports	Francis LABREUCHE	
Ministère de l'économie	Didier PILLET	

Annexe 2 : Déclaration commune des ONGE

Madame la Ministre,

Nous, membres du Conseil national de la transition énergétique et représentants de la société civile, avons toujours favorisé un dialogue constructif avec l'Etat et avec les autres parties prenantes. Nous avons contribué à avancer aussi loin que possible dans le consensus, en respectant les points de vue et intérêts de chacun.

Aujourd'hui, cette dynamique qui s'appuie sur un dialogue sincère est brisée. Pour nous, les conditions d'un dialogue constructif ne sont plus réunies.

Plusieurs décisions allant à l'encontre des principes que nous partageons et des positions issues de ce dialogue ont été récemment annoncées :

- Passage en force, sans débat démocratique, d'un article dans la loi Macron autorisant l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, au mépris de la loi de 2006 qui prévoit un processus législatif spécifique et un débat parlementaire sur le sujet.
- Inscription dans la loi de principes et d'actes allant à l'encontre d'un approfondissement de la démocratie participative (Loi Macron et ordonnances, Loi sur le renseignement...) discutée par ailleurs sans perspectives claires.
- Remise en cause de l'engagement présidentiel sur l'arrêt immédiat des soutiens publics de la Coface, dès lors qu'il y a utilisation du charbon et pas de système opérationnel de capture et stockage de CO2
- Annonce de la reprise des travaux pour le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes alors qu'un appel de la décision de justice est en cours
- Suppression du moratoire sur les néonicotinoïdes dans la loi biodiversité
- Remise en cause d'un rattrapage progressif de la fiscalité diesel sur celle de l'essence
- Décalage à une date non définie de la publication de la première programmation pluriannuelle de l'énergie qui déclinera la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique

Alors que la France va accueillir en fin d'année la COP21 et souhaite mettre en avant son exemplarité, ces décisions récentes mettent en question sa crédibilité et fragilisent sa position.

Nous souhaitons que ces sept points soient examinés au CNTE de ce jour, afin de pouvoir débattre avec vous et l'ensemble des parties-prenantes et connaître la position du gouvernement sur ces points regrettables.

Quel intérêt de débattre des autres points à l'ordre du jour si ces sept points n'étaient pas débattus préalablement ? En effet, préparer la prochaine conférence environnementale dans ce contexte est particulièrement difficile.

Enfin, nous demandons à rencontrer dans les prochains jours le Président de la république pour qu'il clarifie la politique du gouvernement sur la transition écologique.

Signataires :

Fondation Nicolas Hulot, Réseau Action Climat, WWF, France Nature Environnement, Surfrider, Ligue pour la Protection des Oiseaux, les Amis de la Terre, Humanité et Biodiversité



Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 23 septembre 2015

*Annexes : Avis adopté sur la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse
Avis adopté sur la stratégie nationale bas carbone
Liste des participants par organisme*

La ministre ouvre la réunion du CNTE en présentant l'ordre jour et en soulignant l'importance de l'avis à rendre sur la Stratégie nationale bas carbone.

1/ Points d'actualité

Pour ce qui concerne l'actualité, **la ministre** indique qu'elle est fortement mobilisée sur les conséquences immédiates en France en termes d'enjeu de santé publique et budgétaires, de la fraude du groupe Volkswagen sur les émissions polluantes de ses véhicules, révélée par l'Agence fédérale américaine de protection de l'environnement (US EPA). Dans les prochains jours, la ministre réunira les partenaires pour caler les suites qui seront données à ce sujet.

L'ARF confirme qu'il est important de communiquer sur les enjeux de cette affaire, notamment en vue de la prochaine journée pour la qualité de l'air durant laquelle il est prévu d'annoncer les lauréats de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans », et de réaffirmer l'importance de la mobilisation pour cette première journée nationale. **L'ARF** précise que les mesures de concentrations de polluants dans l'air par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont indépendantes des émissions annoncées par les constructeurs automobiles.

La ministre, en réponse, confirme que l'affaire Volkswagen donne, en effet, une dimension encore plus importante au sujet de la qualité de l'air. Elle souligne par ailleurs la mobilisation des territoires qui se mettent en mouvement sur différents sujets (énergie, déchets, qualité de l'air) avec des réponses dynamiques et pertinentes sur ces sujets.

FNE fait part de plusieurs inquiétudes relatives au manque de dialogue dans la préparation des décisions prises par le Gouvernement ces derniers temps sur la question de l'élevage, par exemple, sur le retard dans la publication du Plan Ecophyto 2, sur le loup ou encore les dernières déclarations relatives à la réforme du code minier qui semblent faire abstraction du

rapport de la commission Tuot et risque de fragiliser ainsi la démocratie participative. FNE interroge la ministre pour savoir si la transition écologique est toujours considérée comme une solution ou un obstacle aux problèmes et aux crises actuelles. FNE souhaiterait une ligne politique plus claire.

FNH, au-delà de l'affaire Volkswagen, attend une action forte de la France sur ce sujet, allant dans le sens d'un renforcement des normes européennes afin de réduire l'écart entre les tests réalisées et les émissions réelles. La fondation souhaite également la poursuite du rattrapage de la fiscalité du diesel sur l'essence initié l'an dernier et le renforcement de la contribution climat –énergie dans le cadre du projet de loi de finances 2016.

FNH et **WWF** saluent l'arbitrage sur les crédits export charbon.

Le RAC est ravi que le projet de décret avance sur l'indemnité kilométrique vélo. L'association insiste pour que le montant de l'indemnité ne soit pas à moins de 25 centimes/km et compte sur l'appui de la ministre sur ce point. Sur la révision de la fiscalité sur l'énergie, si une réforme est envisagée, le RAC demande qu'une consultation de la société civile soit organisée avant toute décision.

WWF abonde dans le sens de FNE sur la multiplication des décisions prises sous rapport de force (tracteurs – séquestration). Ces situations posent la question de la présence des parties prenantes dans les instances consultatives nationales. De même sur le sujet mer, la fondation s'étonne que le plan d'actions énoncé par la ministre ne reflète pas ce qui a été dit lors de la Conférence Mer Océans organisée le 31 août 2015 réunissant l'ensemble des acteurs de la mer. Elle espère que les contributions issues de cette conférence et de la consultation seront prises en compte.

A ces différentes interventions, **la Ministre** répond, tout d'abord, sur la Conférence mer, que les consultations sont en cours et une deuxième Conférence mer aura lieu prochainement afin de lancer la mise en œuvre opérationnelle des mesures. Sur l'association des parties prenantes aux décisions nationales, la ministre insiste sur le fait qu'elle est très attachée à la co-construction des décisions et sera attentive au respect des différentes opinions exprimées en CNTE. Sur la question du loup, la ministre signale à ce stade les responsabilités en cause lors des attaques de loup et estime qu'il faudra approfondir le sujet lorsque plus de données et de constats scientifiques seront disponibles et partagés, notamment afin de prendre en compte l'évolution réelle des populations.

La ministre annonce la parution prochaine du décret sur l'Autorité environnementale en région. Par ailleurs, elle souhaite continuer les simplifications de procédures, notamment pour faciliter la montée en puissance des énergies renouvelables.

2/ Avis sur la Stratégie nationale bas carbone (délibération)

Pascal Dupuis, chef du Service climat et de l'efficacité énergétique à la Direction de l'énergie et du climat (DGEC), présente le projet de Stratégie nationale Bas Carbone et sa genèse. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) définit la marche à suivre en mettant en œuvre la transition vers une économie bas-carbone, permettant d'atteindre les objectifs d'atténuation de moyen et long terme (respectivement les « budgets-carbone » et le facteur 4 à l'horizon 2050). Elle formule des recommandations à prendre en compte dans les politiques

publiques, sectorielles et territoriales qui portent à conséquence en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Les budgets carbone constituent les limites d'émissions que la France se fixera désormais de manière à assurer constamment une visibilité d'au moins dix ans sur ses objectifs d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Les trois premiers couvrent les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028 et sont déclinés par grands domaines d'activité

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, présente le projet d'avis de la SNBC amendé. 32 amendements (Humanité&Biodiversité, CCI France, FNSEA, D. Baupin, MEDEF, CGT) ont été recueillis sur le projet d'avis tel qu'issu du comité d'information et d'orientation.

La Ministre ouvre les débats après avoir laissé quelques minutes aux participants pour prendre connaissance des derniers amendements.

La CGT prend la parole pour indiquer qu'il y a des contradictions majeures. Par exemple, il est introduit l'idée d'une libéralisation des bus alors qu'on veut diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et que des emplois sont menacés dans certaines filières industrielles (ferroviaire). Il y a un écart entre les annonces et la réalité.

De plus, la CGT estime que l'avis proposé ressemble davantage à un relevé de dissensus tellement il y a de mentions « certains pensent que ».

En outre, la CGT considère qu'il manque des mesures ou des engagements, transversaux ou sectoriels, par exemple pour réduire l'empreinte carbone de la France. Par ailleurs, les liens sont à renforcer avec les polluants atmosphériques, avec la biodiversité et il faudrait faire le lien entre empreinte carbone, délocalisations et fiscalité environnementale. Sur la planification territoriale, et le report modal en particulier, les engagements ne sont pas tenus.

Surfrider estime pour sa part que la dimension maritime n'apparaît pas. De plus, la question du transport maritime n'est pas traitée et est renvoyée au niveau international. Des installations et infrastructures GNL devraient être encouragées dans les ports. Enfin, l'association considère que n'est pas suffisamment mis en avant que la biodiversité est un puits de carbone et qu'il faudrait conduire davantage de recherche sur ce point.

Le député Denis Baupin, salue le travail effectué en peu de temps, mais souhaite que lors de l'actualisation de la SNBC, son élaboration soit plus « bottom up » car il faut valoriser les apports des territoires.

En outre, sur la mobilité, le député estime la stratégie trop « frileuse » sur l'évolution des véhicules. Or, le secteur des transports est crucial, si l'on veut atteindre le facteur 4. L'objectif de 100 % des véhicules neufs consommant 2L/100km à l'horizon 2030 lui semble de ce point de vue timoré. Pour accélérer cet objectif, l'État, actionnaire de Peugeot, Renault, pourrait peser sur leur stratégie en ce sens.

De plus, M.Baupin considère qu'il faut renforcer, par exemple dans le cadre du futur PLF, la dé-dieselisation.

Enfin, le député se prononce pour une politique de type prime à la casse, bonus malus sur frigidaires, etc., de manière à avoir des appareils moins consommateurs et d'engager la nécessaire évolution des équipements électro ménagers des citoyens. Le député estime que les objectifs en ce sens de la stratégie qui reprennent ceux de la LTECV, sont trop faibles.

Pascal Dupuis répond, sur la mention « certains membres », que la DGEC a enregistré les avis des différents membres du CNTE et examiné au cas par cas dans quelle mesure il était possible de supprimer cette mention. Concernant le renforcement des liens avec d'autres politiques, la SNBC a bien vocation à s'intégrer dans les choix faits dans les différents plans et stratégies nationales et sectorielles. Les autres politiques publiques devront la prendre en compte. Sur le sujet « délocalisation », les émissions exportées et importées sont prises en compte puisque l'empreinte carbone, qui agrège ces émissions, est prise en compte dans la SNBC.

Concernant le « 2L/100km pour tous les véhicules neufs en 2030 », Pascal Dupuis prend note des observations et note qu'il n'y a pas d'avis consensuel. Pascal Dupuis s'associe à l'avis mettant en avant l'association des territoires et propose un retour d'expérience à ce sujet.

La FNSEA explique que le secteur agricole pâtit du changement climatique mais est aussi impliqué pour être une solution. Cependant, la fédération formule quelques doutes sur les solutions proposées pour le secteur agricole, notamment parce qu'il manque de recul au niveau scientifique et économique : il manque des points de vigilance, une étude de l'efficacité des solutions techniques et une étude d'impact des mesures retenues dans la SNBC. La FNSEA rappelle que l'agriculture a des spécificités : il s'agit du vivant qui est non totalement maîtrisable. De plus, les coûts/bénéfices de chaque mesure, associés à l'enjeu écologique et économique sont mal connus. Il y a une incertitude économique. Il faut pouvoir continuer à produire.

Concernant, l'objectif de réduction des émissions de GES, la FNSEA salue l'ambition mais craint que cela ne le soit trop pour le secteur agricole, au moins au démarrage.

Par ailleurs, la fédération s'interroge sur l'opportunité de détailler les objectifs par gaz, dans la stratégie, cela ne semble pas nécessaire. Il y a beaucoup d'incertitudes, il sera toujours possible de venir les préciser lors l'actualisation du document en 2018. La SNBC ne doit pas préempter la PAC.

Devant ces incertitudes économiques et scientifiques, cela entraîne une incertitude sur la portée juridique du texte, et notamment la portée juridique du verbe « devoir ».

UFC Que Choisir signale que le secteur résidentiel constitue un gisement considérable pour la baisse des consommations d'énergie et d'émissions de GES. Il y a en effet 7 millions de passoires thermiques en France et 15 millions de logements médiocres du point de vue énergétique. La SNBC mise beaucoup sur le logement, la massification de la rénovation lourde. L'association estime que c'est judicieux mais ambitieux. Il semble difficile d'atteindre un tel objectif avec la SNBC alors que la performance énergétique du bâtiment n'est pas autant au cœur de la LTECV qu'elle aurait dû l'être. L'expérience conduit à être pessimiste. UFC Que choisir considère qu'il y a trois leviers majeurs absents de la LTECV :

- garantie de résultats : comment le consommateur va-t-il avoir confiance si le professionnel ne s'engage pas sur un résultat de performance énergétique?
- Garantie décennale : aujourd'hui, un consommateur ne peut pas se retourner contre un professionnel sauf à prouver qu'il y a un « coût exorbitant ».
- Clause de solidarité : si les performances énergétiques ne sont pas là, le consommateur ne peut pas démontrer qui est responsable

Le législateur n'a pas retenu ces trois leviers. UFC Que Choisir considère donc que l'encadrement législatif est trop faible pour atteindre les objectifs ambitieux de la SNBC.

La CLCV attire l'attention sur le fait qu'il faut mettre des moyens correspondant à l'évolution souhaitée de la consommation. Par exemple, concernant le lien entre la TICPE et les transports, quels moyens met-on en face pour que la consommation s'oriente vers tel ou tel véhicule : véhicule électrique ou véhicule 2L / 100km ? 7 millions de bornes de recharge : est-ce réaliste ? Le consommateur va-t-il réellement pouvoir consommer moins ? Les vraies solutions seront-elles au rendez-vous ?

Pascal Dupuis indique en réponse aux différentes interventions que cette SNBC est la première. La prochaine sera élaborée en 2018 et publiée début 2019. Tous les 5 ans, un rapport au Parlement sera rendu. Ainsi s'il y a des écarts, le ministère pourra en tenir compte et il faudra analyser comment corriger ces écarts.

Concernant la portée juridique de la SNBC, la PPE doit être compatible et les plans et programmes qui en découlent devront la prendre en compte. Dans la SNBC, le scénario de référence est un des chemins possibles pour se mettre, d'ici à 2030, en capacité d'atteindre le Facteur 4 en 2050. D'ici à 2030, la LTECV est un des chemins mais pas forcément l'unique et ce chemin n'est pas prescriptif. Ce qui est prescriptif ce sont les budgets carbone.

Concernant la remarque du secteur de la construction, Pascal Dupuis rappelle qu'il existe de nombreuses mesures visant les performances énergétiques du résidentiel dans la LTECV.

Laurence Monnoyer-Smith effectue ensuite un passage en revue des amendements intégrés au projet d'avis.

La Ministre rappelle, concernant l'amendement introduit au paragraphe 4, que la SNBC n'est pas un plan-programme et n'est par conséquent pas soumise à évaluation environnementale. Elle propose donc de retirer l'amendement.

Humanité et Biodiversité indique que la SNBC est tout de même prescriptive pour l'Etat et qu'une évaluation environnementale aurait pu être menée, ne serait ce que dans un souci de démocratie participative.

La Ministre précise en retour qu'il ne s'agit pas d'un document prescriptif mais d'un document d'orientation pour des plans qui seront prescriptifs. L'amendement est modifié afin d'indiquer non pas que la SNBC aurait du faire l'objet d'une évaluation environnementale, mais de demander à ce que soit systématisée la démarche d'évaluation environnementale pour permettre une consultation du public dans de meilleures conditions.

Les Amis de la terre interrogent la ministre sur la position de la France sur la réforme du système communautaire d'échange de quotas de carbone évoquée au point 55 de l'avis.

La ministre répond que ses services **transmettront un document d'information aux membres du CNTE**. [*Document disponible sur la plate-forme collaborative du CNTE*]

La Ministre remercie les membres du CNTE pour le travail effectué, ainsi que le CGDD et la DGEC, d'avoir mené cet exercice compliqué.

FO précise que le syndicat est favorable à une transition bas-carbone mais opposé à ETS et à la fiscalité verte car elle est punitive pour les ménages. Pour protéger l'environnement, la fiscalité n'est pas le meilleur instrument. La réglementation est plus efficace, accompagnée de plus d'information, d'innovation et de technologie.

Laurence Monnoyer-Smith soumet ensuite l'avis au vote, après intégration des amendés formulés.

L'avis est adopté par :

- 30 votes pour : Assemblée Nationale (1), Sénat (1), ARF (2), AdCF (1), CGT (2), CFDT (2), CFTC (1), CFE-CGC (1), MEDEF (3), CGPME (2), FNSEA (2), UPA (1), UNAF (1), UFC-Que choisir (1), CNAJEP (1), CFEEDD (1), Surfrider (1), WWF (1), Humanité et Biodiversité (1), FNE (1), FNH (1), RAC (1), LPO (1)
- 3 votes contre : FO (2), Amis de la Terre (1),

3/Avis sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse (délibération)

Cécile Bigot, directrice adjointe du cabinet de la ministre, rappelle que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe une exigence d'engagement des consultations obligatoires sur les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) d'ici la fin de l'année. S'agissant de la PPE de la Corse, qui est co-élaborée par l'Etat et la Collectivité territoriale de Corse, elle indique que l'ensemble des acteurs se sont très fortement mobilisés dès réception du courrier envoyé par la ministre le 18 mars 2015 appelant à engager les travaux. L'autorité environnementale a rendu son avis en deux mois, permettant d'envisager l'adoption de la PPE avant la fin d'année.

Elle précise par ailleurs que les PPE en outre-mer sont à des degrés d'avancement divers, et qu'elles seront présentées pour avis au CNTE au fur et à mesure. Les travaux d'élaboration de la PPE en métropole continentale se poursuivent également.

Le député Denis Baupin demande si des nouvelles réunions de travail du comité PPE auront lieu en amont de cette discussion au CNTE.

Cécile Bigot confirme qu'il sera possible de faire une ou plusieurs réunions de travail, de la commission de suivi existe pour la PPE métropole continentale.

Laurence Monnoyer-Smith donne ensuite la parole à **Patrice Barruol, Directeur régional de l'écologie, de l'aménagement et du logement de Corse** et à **Alexis Milano, Directeur de l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**, pour présenter la démarche et le contenu de la PPE de la Corse.

Alexis Milano et Patrice Barruol rappellent le cadre général d'élaboration de la PPE fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte puis présentent dans les grandes lignes le bilan énergétique de la Corse. Ils détaillent ensuite les objectifs et les mesures fixés dans la PPE de la Corse, la teneur de l'avis rendu par l'autorité environnementale ainsi que l'étude d'impact économique et social.

Pierre Fontaine, Conseiller du Directeur général de l'énergie et du climat du MEDDE, précise le cadre juridique qui régit la PPE de la Corse, à savoir que ses modalités d'élaboration sont similaires à celles des collectivités d'outre-mer (au titre des zones non interconnectées) mais que les objectifs de la métropole en matière de transition énergétique s'y appliquent.

La CFE-CGC s'interroge sur l'inclusion du passage au gaz dans le chiffrage des investissements pour la période jusqu'à 2023, alors que ce passage ne sera pas effectif avant 2023. Elle rappelle par ailleurs avoir proposé un amendement au projet d'avis pour acter le soutien de la ministre pour le passage au gaz en Corse.

Alexis Milano indique que le calendrier n'est pas suffisamment précis pour prédire avec exactitude l'arrivée du gaz et donc l'année précise (autour de 2023) à laquelle cet investissement sera fait. Par souci de transparence, ce coût a été intégré à la PPE.

Le RAC indique que le délai était trop court pour déterminer sa position, car l'association doit solliciter les adhérents du CLER (réseau pour la transition énergétique). Elle fera donc des retours ultérieurement, au moment de l'avis du Conseil supérieur de l'énergie.

Sur le projet d'avis, le RAC propose de ne pas « saluer » une croissance annuelle de 3% de la consommation énergétique, et de mentionner le fait que le CNTE « regrette que l'objectif de la part d'énergies renouvelables soit inférieur à l'objectif national ». Le RAC demande également d'avoir un message plus positif (« saluer ») sur le passage de l'ensemble de la production thermique du fuel au gaz.

La CGT souligne que la PPE de la Corse est très faible sur les transports et qu'elle manque d'ambition sur le rythme d'isolation du bâti. Concernant les moyens de production, elle estime positif le fait de maintenir des moyens de production en Corse. Elle appelle à ce que l'engagement de passer au gaz, qui va nécessiter des investissements conséquents, soit bien respecté, et à ce que l'augmentation de la puissance de l'interconnexion avec la Sardaigne ne se fasse pas au détriment de la production locale. La CGT appelle également à ce que le passage au gaz n'entraîne aucune perte d'emploi. Elle indique enfin que la péréquation tarifaire devra être pérennisée pour tenir cet engagement.

Alexis Milano confirme qu'en matière d'énergies renouvelables la Corse n'est pas tout à fait sur l'objectif fixé à 2020, mais qu'elle est en revanche bien positionnée sur l'objectif à 2030 pour les énergies renouvelables électriques. Il indique que la situation en Corse est plus difficile concernant les énergies renouvelables thermiques, notamment en matière de mobilisation du bois-énergie

Alexis Milano confirme également la volonté de la Corse de ne pas privilégier l'importation d'électricité et de ne pas prendre le risque d'une trop forte dépendance de l'Italie et des choix qu'elle pourra opérer en matière de production électrique.

Virginie Schwarz, Directrice de l'énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat du MEDDE, confirme l'engagement du Gouvernement de maintenir et de pérenniser la péréquation tarifaire.

Patrice Barruol indique, concernant l'ambition en matière de rénovation du bâti, que l'objectif de 3000 rénovations Bâtiment Basse Consommation (BBC) par an à partir de 2023 met la Corse sur la trajectoire de l'autonomie énergétique.

Laurence Monnoyer-Smith soumet ensuite l'avis au vote, après intégration des amendements formulés.

L'avis est adopté par :

- 17 votes pour : ARF (2), AdCF (1), CGT (2), CFTC (1), CFE-CGC (1), MEDEF (3), UPA (1), UNAF (1), UFC-Que choisir (1), Surfrider (1), Humanité et Biodiversité (1), RAC (1),

Sénat (1) ;

- 14 abstentions : CFDT (1), FO (2), CGPME (2), FNSEA (2), Amis de la Terre (1), LPO (1), FNE (1), FNH (1), WWF (1), CNAJEP (1), CFEEDD (1).

La FNSEA précise que son abstention est liée à leur impossibilité de consulter leurs adhérents dans les délais impartis.

4/ Projet de loi de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et point d'avancement sur les travaux de la Commission spécialisée relative à la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité (discussion)

François Mitteault, directeur de l'eau et de la biodiversité, rappelle de façon synthétique les modifications apportées au projet de loi par la commission développement durable du Sénat, les 7 et 8 juillet (225 amendements).

Titre 1, principes fondamentaux : les sénateurs renforcent la vision dynamique de la biodiversité ; reformulent le principe d'action préventive basé sur le triptyque Eviter-Réduire-Compenser ; suppriment la référence à l'objectif de perte nette ; font évoluer le principe de complémentarité entre l'environnement, l'agriculture et la sylviculture ; réduisent de deux à un an le délai donné au gouvernement pour un rapport sur l'opportunité d'inscrire le principe de non régression dans le code de l'environnement ; ajoutent un article 2 bis qui concerne le préjudice écologique.

Titre 2, gouvernance : les sénateurs déterminent plus précisément la composition du Comité national de la biodiversité qui simplifie la comitologie actuelle ; évoquent les comités régionaux de la biodiversité qui devront être associés à l'élaboration des stratégies régionales de la biodiversité et émettre un avis sur les orientations des délégations régionales de l'AFB ; renomment les comités de bassins dans les outre-mer en comités de l'eau et de la biodiversité ; ajoutent trois représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'ONCFS.

Titre 3, Agence Française pour la Biodiversité : les sénateurs reviennent sur la majorité des deux tiers des membres d'un conseil d'administration pour obtenir le rattachement d'un établissement public de l'Etat à un autre établissement public de l'Etat, une majorité simple suffira ; précisent que la mission de recherche de l'agence doit se faire en lien étroit avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité ; élargissent les possibilités d'appuis techniques et d'expertises aux acteurs socio-économiques.

Le suivi et l'évaluation des mesures compensatoires font désormais partie des missions de l'Agence française pour la biodiversité. Pour les missions de police, elles devront être conduites dans le cadre d'unité commune, notamment avec l'ONCFS.

Le conseil d'administration est simplifié en 4 collèges :

- parlementaires
- représentants de l'Etat
- représentants des collectivités territoriales, des secteurs économiques, des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement, des

gestionnaires d'espaces naturels et un représentant par bassin écosystémique ultramarin

- représentants élus des personnels de l'agence

Un nouveau comité d'orientation relatif à la biodiversité des outre-mer vient s'ajouter à celui existant pour le monde de la mer.

Titre 3 bis, gouvernance de l'eau : les sénateurs introduisent trois sous-collèges au sein du collège des usagers dans les comités de bassins :

- usagers non professionnels,
- usagers professionnels du secteur agricole
- usagers professionnels du secteur industriel

Titre 5, espace national et la protection des espèces : beaucoup de modifications introduites par la commission du Sénat qui portent essentiellement sur la compensation avec l'agrément par l'Etat des opérateurs de compensation qui pourront gérer des réserves d'actifs naturels. A ce titre, les sénateurs introduisent un inventaire du foncier public pouvant être mobilisé pour mettre en œuvre des mesures de compensation.

Les dispositions concernant les obligations réelles environnementales ont été maintenues et leur caractère contractuel rappelé. En revanche, l'article concernant les zones prioritaires pour la biodiversité n'a pas été maintenu.

En termes de calendrier, la ministre a confirmé le passage au Sénat en janvier 2016. Entre temps, la COP21 sera une étape de sensibilisation importante sur les effets du changement climatique sur la biodiversité. Par ailleurs, l'Agence Française pour la Biodiversité sera mise en place pour le 1^{er} janvier 2017.

La commissaire générale au développement durable donne la parole à Fabienne Allag-Dhuisme, présidente de la commission spécialisée relative à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) pour présenter l'état d'avancement des travaux de la commission. Ces travaux sont antérieurs aux modifications apportées au projet de loi.

Fabienne Allag-Dhuisme rappelle que la commission a travaillé de janvier à juin 2015 dans le cadre de son mandat à la fois précis et large, à savoir :

- fournir une mission d'appui aux préfigurateurs
- préparer un séminaire d'acteurs, avec un travail sur la concertation
- émettre des propositions pour préciser les orientations de la future agence et les services qu'elle peut rendre aux parties prenantes, et notamment un travail spécifique sur la déclinaison territoriale de l'AFB.

Le mandat prévoit la réunion de la commission spécialisée jusqu'à la mise en place de l'agence.

La commission est strictement composée de membres du CNTE. Le secrétariat est assuré par le secrétariat de l'équipe de préfiguration.

La commission s'est réunie cinq fois. Elle a dû s'adapter à l'évolution du calendrier du projet de loi et du calendrier des préfigurateurs. Fabienne Allag-Dhuisme a rappelé les différents enjeux et thématiques abordées lors de ces réunions.

La présidente de la commission spécialisée a également rappelé la mobilisation des membres de celle-ci pour la préparation et l'animation de la conférence nationale de Strasbourg des 21 et 22 mai dernier dont l'objectif était d'avancer sur la construction commune de la future Agence avec une grande mobilisation des acteurs concernés. Les conclusions ont permis d'alimenter le rapport intermédiaire de préfiguration.

Le rapport de préfiguration a été remis à la ministre le 25 juin. L'équipe de préfiguration a été renforcée début juillet. La commission spécialisée va poursuivre ses travaux avec une prochaine réunion le 21 octobre.

FO rappelle son opposition à la création de l'AFB inscrit dans le cadre de la politique de RGPP et de la MAP et constate que les moyens actuellement consacrés aux établissements intégrés diminuent et que l'AFB conduira à réduire les missions actuellement consacrées à l'eau et aux milieux marins. Concernant l'architecture territoriale, FO estime que la priorité doit être donnée à la déclinaison territoriale de l'établissement public de l'Etat avant de rechercher des structures partenariales hétérogènes selon les régions. Enfin, FO rappelle que les questions relatives aux personnels sont toujours en carence.

Humanité et Biodiversité insiste pour que la loi soit adoptée avant l'été et que la modification apportée en commission DD du Sénat sur la question des battues concernant la faune soit revue.. En outre, l'association salue le travail de préfiguration. Néanmoins, Humanité et Biodiversité souligne que la réussite de l'agence dépendra des moyens et des financements qui devront être plus importants que la seule agglomération des financements et des moyens constants. L'association alerte également sur la question des personnels.

La CGT estime qu'il faut repartir des recommandations émises par l'avis du CNTE de 2013, notamment sur la question des missions et moyens. La confédération salue le rapport de préfiguration ainsi que l'appel de Strasbourg qui soulignent l'importance de cette question. Sur l'articulation avec l'eau, elle rappelle l'existence d'un amendement gouvernemental qui étend l'intervention financière des agences de l'eau à la biodiversité terrestre. Le syndicat estime qu'il y a une ambiguïté considérable dans les agences régionales de la biodiversité : quid de la continuité territoriale des actions des délégations ONEMA ou d'autres composantes ?

Sur les missions de police, sur la recherche et développement et les partenariats, la CGT attend une clarification. Sur l'ingénierie publique, la CGT s'interroge sur le périmètre. Enfin, la confédération attend une réponse sur la question des personnels.

La CLCV revient sur la modification du titre 3 bis. Initialement deux collègues étaient envisagés (usagers non économiques, usagers économiques de l'eau). L'association demande pourquoi avoir remis les usagers domestiques au sein d'un collègue d'usagers professionnels et perdre ainsi cette représentation des consommateurs.

François Mitteault rappelle le cadre de la préfiguration laquelle est, depuis fin juin, entrée dans une deuxième phase plus opérationnelle, ce qui explique le renfort de l'équipe de préfiguration. Il s'agit d'une équipe-projet avec des chantiers prioritaires ainsi définis :

- management social avec un volet évolution statutaire (Secrétariat général du ministère) et un volet management des équipes.

- organisation territoriale de l'agence. La construction partenariale est à préciser. L'objectif est de créer de la synergie, de la complémentarité, du partage d'outils. Un zoom sera fait sur les partenariats et la mutualisation, notamment des polices.
- financements : ce sujet va au-delà du cadre de l'AFB. La ministre est alertée sur ce sujet et un certain nombre de travaux sont déjà lancés.

Fabienne Allag-Dhuisme souligne, en outre, que l'un des préfigurateurs a une mission spécifique sur les questions de mutualisation entre l'AFB et l'ONCFS. Par ailleurs, le CGEDD viendra en appui avec une mission sur les financements de la biodiversité.

La FNSEA a apprécié la qualité d'écoute lors de la Conférence nationale de Strasbourg et des travaux de préfiguration. Elle reste toutefois inquiète sur le concept d'obligations réelles environnementales aux impacts économiques et techniques parfois importants, sans rétribution. Elle rappelle ses interrogations sur la jonction des missions de polices et de conseils ainsi que sur la question des financements. Selon la FNSEA, il faudra calibrer les missions en fonction des ressources possibles. Enfin, elle signale la manière controversée par laquelle l'Appel de Strasbourg s'est construit et adopté.

L'ARF remercie le travail des préfigurateurs. Cependant, l'association continue d'être réservée sur les réserves d'actifs et estime que l'encadrement est à travailler. Elle salue que pour les EPCE la place des associations soit désormais assurée. En revanche, la compensation limitée à trente ans pose problème. Elle fait remonter une alerte des DOM-ROM-COM sur les avantages partagés et la gouvernance locale.

Sur l'AFB, eu égard le rôle de chef de file des régions, elle espère que le nombre de sièges accordé à l'ARF sera suffisant. Concernant les missions, les régions sont confrontées à des friches environnementales, des séquelles environnementales, elle souhaite donc une mission de cartographie. Elle rappelle avoir fait des propositions sur les moyens, avec un point d'alerte sur l'eau (cadre figé à cinq ans). Enfin, elle sollicite à nouveau la ministre pour encourager les régions dans les démarches d'expérimentation.

La CFDT fait part de sa préoccupation sur les financements. Elle se réjouit de la prise en compte des remarques et de l'intégration du terrestre comme du marin. Elle sera néanmoins vigilante à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des factures d'eau, pour ne pas creuser les inégalités sociales et environnementales.

La commissaire générale au développement durable propose d'inviter de nouveau Fabienne Allag-Dhuisme en 2016 afin de faire un nouveau point d'avancement.

Le MEDEF suggère une instance de concertation dédiée au titre 5 notamment pour les obligations réelles environnementales et les réserves d'actifs naturels pour en creuser la problématique juridique.

Fabienne Allag-Dhuisme rappelle que les travaux reprendront en octobre sur une orientation plus opérationnelle notamment sur les questions de déclinaisons territoriales avec la présentation d'une méthode de travail (rapport Annabelle Jaeger et organisation des DREAL) et sur la priorisation des objectifs qui figureront dans le futur contrat d'objectif de l'agence.

5/ Point relatif à l'avancement de la préparation de la Conférence environnementale (information)

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, présente les éléments de cadrage du travail préparatoire à la Conférence environnementale 2016. Elle rappelle les termes du courrier de la Ministre envoyé début septembre, renvoyant la tenue de la Conférence environnementale au premier trimestre 2016. La Conférence se tiendrait probablement aux alentours de mi-mars 2016.

Dans cette perspective, le travail préparatoire à la Conférence environnementale nécessite l'organisation de 3 réunions des commissions spécialisées : deux en 2015, une après la COP (janvier 2016).

Un CNTE technique est annoncé le 15 octobre pour la préparation de la conférence. En vue de cette réunion, les remarques des parties prenantes sur la sélection de mesures à réactiver parmi l'ensemble des mesures des 3 conférences sont attendues pour le 2 octobre.

La commissaire rappelle que l'objectif de la Conférence environnementale 2016 est d'aboutir à environ 20/25 mesures composant une feuille de route raisonnable.

Une rencontre des membres du CNTE à l'Élysée était également annoncée dans le courrier de la ministre ; **Laurence Monnoyer-Smith** interroge les membres du CNTE sur le format qui serait susceptible de leur convenir et leurs attentes dans le cadre de cet événement.

L'**ARF** pense qu'il serait pertinent de partager quelques éléments de bilan en fin d'année, et de les mettre en perspective avec la COP21. Pour ce faire, il s'agirait de faire le lien entre la COP21 et quelques thèmes des conférences environnementales précédentes, comme par exemple « climat et économie circulaire », « climat / santé-environnement », ou encore « climat et biodiversité »

Surfrider souhaite avoir des informations sur le nombre de jours de débats pour la Conférence environnementale, ainsi que ses modalités d'organisation.

Laurence Monnoyer-Smith indique qu'il est encore trop tôt pour répondre à cette question.

Humanité et Biodiversité pense que le bilan dynamique devrait renvoyer aux grands objectifs et engagements internationaux de la France : le climat, la Convention sur la diversité biologique (CDB - engagements d'Aichi à l'horizon 2020), etc.

Le **CFEEDD** souhaite que soit abordée la question de l'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment en lien avec le « Thematic day » sur l'éducation qui sera organisé dans le cadre de la COP21 le 4 décembre 2015, la ministre de l'éducation nationale rassemblant certains de ses homologues autour d'elle pour aborder ces questions.

Le **MEDEF** souhaite savoir selon quels critères les mesures ont été inscrites dans le tableau de mesures proposé.

Laurence Monnoyer-Smith indique que les 19 mesures proposées ont été choisies en fonction de trois critères :

- leur non-aboutissement
- qu'elles possèdent un véritable levier d'action permettant d'aboutir rapidement
- qu'elles relèvent du pilotage du MEDDE

La **CGPME** s'interroge sur la marge de manœuvre existante, sachant que 19 mesures figurent au tableau proposé par l'administration et qu'il est fixé un objectif d'arriver à 20. Elle suggère d'aller plus loin sur les « méta-sujets » comme celui de la gouvernance.

Laurence Monnoyer-Smith précise que le tableau proposé par les services est une version « martyr » qui peut tout à fait donner lieu à des ajouts et à des suppressions.

FNE tient à ce que le bilan distingue bien ce qui relève du formel et ce qui relève du fond. Il faut rassembler des mesures pas trop nombreuses qui donnent du sens.

Laurence Monnoyer-Smith indique que ce qu'on veut faire de ces mesures d'ici la fin du quinquennat est une stratégie à établir ensemble.

Le **WWF** demande des précisions sur la façon de comprendre la notion de bilan partagé.

Laurence Monnoyer-Smith précise qu'il s'agit de déterminer ensemble la trajectoire pour arriver à lever les freins des mesures qui sont aujourd'hui en attente ou qui méritent d'être accélérer.

6/Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2015 et clôture

Laurence Monnoyer-Smith introduit **Isabelle Derville, nouvelle Cheffe de la Délégation au développement durable**.

Laurence Monnoyer-Smith annonce que des amendements au procès-verbal ont été proposés par la CGT et WWF. Le procès-verbal est ainsi adopté.

Par ailleurs, **Laurence Monnoyer-Smith** indique, dans la perspective de progresser sur les délais d'envoi des documents aux membres du CNTE, qu'une plate-forme collaborative a été créée et que les membres vont être invités à s'y inscrire. L'objectif de 2016 est de passer du mail à la centralisation des documents sur la plate-forme.

WWF demande à ce que le projet de loi de finances 2016 soit inscrit au programme de travail du CNTE.

Laurence Monnoyer-Smith indique que le programme de travail 2016 sera envoyé aux membres du CNTE dès qu'il sera validé.

Elle remercie les membres pour leur patience, leur résistance et leur coopération.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Annexe 1 : Délibération n°2015-03 : avis sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Corse

Adopté le 23 septembre 2015

Le Conseil national de la transition écologique,

Saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de PPE pour la Corse pour les périodes de 2016-2018 et 2019-2023, composé d'un rapport et d'une synthèse dont les dispositions ont vocation à être reprises dans le décret,

Prenant note des courriers du 18 mars 2015 de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie au Préfet de la région Corse et au Président du Conseil Exécutif de la Collectivité territoriale de Corse (CTC) d'engager, avant même l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, les travaux d'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie,

Prenant note avec intérêt du large travail de concertation mené, malgré des délais serrés, en vue de l'élaboration de cette PPE notamment lors des séances du Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat de Corse des 23 avril 2015 et 18 juin 2015,

Notant l'apport de l'évaluation environnementale stratégique et de l'évaluation économique et sociale à l'élaboration de la programmation,

Saluant la mise en place d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de cette programmation,

Prenant note des mesures d'efficacité énergétique proposées qui permettraient de limiter la croissance de la consommation énergétique à 3% sur 2015-2023, malgré l'augmentation de la population (+5.5%), l'augmentation du nombre de résidences principales (+11%) et secondaires (+6%),

Saluant l'augmentation de la part des ENR électriques de 50% sur 2015-2023, permettant d'atteindre l'objectif des 40% d'ENR électriques avec près de 7 ans d'avance par rapport à l'objectif national défini dans la loi,

Prenant note du fait que l'objectif des ENR totales en 2023 est légèrement inférieur à l'objectif national,

Saluant l'augmentation de la part des ENR thermiques de 40% sur 2015-2023,

Saluant le choix de l'Etat, affirmé par la Ministre, et de la CTC, du passage de l'ensemble de la production d'électricité thermique du fuel au gaz, ce qui permet de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre et la pollution locale, notamment pour le soufre et les particules, et ce qui constitue également une opportunité économique et sociale pour la Corse,

Actant le fait que les délais imposés n'ont pas permis de développer totalement le volet dédié aux transports,

Demande que des travaux plus approfondis soient engagés notamment dans le domaine des transports afin d'être en mesure de proposer pour la prochaine révision de la PPE des mesures

ambitieuses pour les transports et une accélération du rythme de déploiement des énergies renouvelables.

Emet un avis favorable sur le rapport et la synthèse.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable

Annexe 2 : Délibération n°2015-02 : avis sur le projet de stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et les projets de budgets carbone

Adopté le 23 septembre 2015

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de stratégie nationale bas-carbone et des projets de budgets carbone,

- Souligne la nécessité de piloter dès maintenant et sur le long terme la politique climatique française, en cohérence avec les objectifs de l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le cadre européen, afin de transformer l'économie vers une faible intensité en émissions de gaz à effet de serre en 2050 et de faire de la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale bas-carbone un modèle de croissance verte dans tous les secteurs en veillant aussi aux enjeux d'adaptation.
- Si les émissions par habitant de la France sont déjà parmi les plus faibles de celles mesurées parmi les pays développés, notamment du fait d'un mix de production électrique peu émetteur de gaz à effet de serre, le CNTE rappelle l'attention particulière à porter aux émissions de la consommation. La stratégie bas carbone doit permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire national, mais elle ne doit pas entraîner de délocalisation des activités ou d'augmentation des importations qui ne feraient que déplacer les émissions dans d'autres pays, ni constituer un obstacle à la relocalisation d'activités. Elle doit conduire à la réduction de l'empreinte carbone nationale qui est restée stable entre 1990 et 2012 malgré la baisse des émissions territoriales à cause des émissions associées aux importations qui ont augmenté sur la même période.
- Le CNTE souligne l'intérêt de l'exercice construit avec l'association des parties prenantes dès la phase amont d'élaboration de cette stratégie. Il souhaite pour le futur l'association des acteurs régionaux et locaux, notamment lors de la prochaine actualisation de la stratégie nationale bas carbone. De plus, certains membres du CNTE soulignent que ce premier exercice demandera plusieurs améliorations pour améliorer son efficacité et sa robustesse. Il rappelle également l'importance du suivi dans le temps de la mise en œuvre d'une telle politique et souhaite que cette association continue avec un point d'étape annuel permettant d'échanger notamment sur l'évolution des indicateurs et des budgets carbone. Par ailleurs le CNTE regrette l'insuffisance des références à l'apport possible des écosystèmes en matière de stratégie bas carbone et demande que la nécessaire cohérence entre SNBC et SNB soit affirmée dès l'introduction du document.
- Le CNTE demande que les liens avec la réduction des polluants atmosphériques, impératif de santé publique, soient renforcés, notamment au regard des normes communautaires et de l'OMS.
- Le CNTE prend acte de l'étude d'impact du projet de SNBC et des projets de budgets carbone et insiste sur le besoin d'approfondir ces évaluations sous l'angle du rapport coût-efficacité à l'occasion de la préparation des plans d'action sectoriels. Cependant le CNTE souhaite que soit systématisée la démarche d'évaluation environnementale afin de mieux saisir l'impact de la stratégie sur les autres enjeux environnementaux, pour permettre une consultation du public dans de meilleures conditions.

Sur les recommandations transversales du projet de SNBC

L'empreinte carbone

- Le CNTE souligne l'importance de viser parallèlement la réduction de l'empreinte carbone de la France à côté de celle des émissions territoriales, à ce titre encourage la prise en compte des émissions indirectes induites par une activité ou un territoire au-delà de sa consommation d'énergie et soutient l'engagement de l'État à prendre en compte et promouvoir les analyses en cycle de vie lors du financement de projets publics.
- Le CNTE approuve le fait que les financements de projets publics devront désormais tenir compte de l'impact de ces projets en termes d'émissions, notamment pour les infrastructures de transport. Pour ces dernières, le CNTE recommande que l'impact des alternatives soit également évalué.
- Le CNTE accueille favorablement les recommandations générales de la SNBC afin de réduire les émissions de la consommation, mais constate l'absence d'objectifs de réduction de ces émissions à l'échelle nationale et à l'échelle des secteurs en raison notamment de la difficulté d'évaluation. Les orientations sectorielles pourraient être renforcées, notamment sur les secteurs fortement émetteurs via les importations.
- Le CNTE pense nécessaire de renforcer la SNBC pour inverser le processus de délocalisation d'activités qui s'est accentué ces dernières années, du fait principalement de la faiblesse des coûts du transport et qui dégrade l'empreinte carbone de la France. La SNBC doit permettre d'inciter à la relocalisation des productions au plus près des lieux de consommation.
- Le CNTE encourage la France à porter le sujet du suivi des émissions de la consommation dans les négociations internationales sur le climat et encourage le ministère à se doter des instruments permettant de suivre l'évolution inter-annuelle de l'empreinte carbone nationale avec des méthodes robustes et itératives avec un délai de production aussi faible que possible.

La valeur tutélaire du carbone

- Le CNTE souligne l'intérêt d'une valeur tutélaire du carbone prise en compte dans les évaluations socio-économiques des projets de l'Etat, dans la fixation de différents instruments de signal prix, qu'il s'agisse de la fiscalité, de systèmes d'échanges de quotas d'émissions ou de subventions. Il approuve le principe et la trajectoire prédéfinie pour la valeur tutélaire du carbone.
- Le CNTE relève que la SNBC est cohérente avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV), de par l'intégration de l'objectif, pour la composante carbone intégrée aux tarifs des taxes intérieures des produits énergétiques, d'atteindre une valeur de la tonne de carbone de 56 euros en 2020 et de 100 euros en 2030.
- Certains membres du CNTE souhaitent que cette trajectoire soit fixée avec des montants annuels jusqu'à 2020. Certains membres du CNTE rappellent aussi l'importance que cette hausse soit compensée, à due concurrence, par un allègement de la fiscalité pesant sur

d'autres assiettes comme indiqué par la LTECV. D'autres membres estiment qu'il faut inscrire l'évolution de la fiscalité énergétique dans une réforme fiscale d'ensemble, prenant en compte la couverture de l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux.

La politique de recherche et d'innovation

- Le CNTE relève l'importance du développement de la recherche et de l'innovation, notamment dans le cadre de la transition énergétique et de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte des enjeux d'adaptation. Une gouvernance associant les organisations de la société civile favoriserait les échanges entre les chercheurs et les acteurs représentés au sein du CNTE, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de la recherche énergétique.
- Les membres du CNTE estiment que cette stratégie de recherche ne peut être entièrement basée sur la recherche de ruptures technologiques et qu'il est primordial de lever les freins à l'adoption et à la diffusion des innovations y compris incrémentales. Ils soulignent le rôle central des bonnes pratiques (formations,...), des innovations sociales et des progrès pouvant être obtenus par des améliorations progressives des systèmes de production, y compris celles engagées par les salariés, les individus et les TPE/PME.
- Certains membres du CNTE soutiennent que la politique de recherche et d'innovation doit être neutre technologiquement. Pour certains membres du CNTE, le CSC ne doit pas engendrer un détournement des investissements publics ou de l'attention politique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et il est regrettable que soient mis sur le même plan les énergies renouvelables et le nucléaire en tant que technologies décarbonées.

Urbanisme et aménagement du territoire

- Le CNTE soutient l'ambition de réduction de l'artificialisation des espaces (tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie) et de rationalisation de l'utilisation de l'espace portée par la stratégie nationale bas carbone. Il souligne le rôle crucial qui revient aux collectivités et à la cohérence des différents niveaux de planification territoriale, dans la mise en œuvre de cette ambition comme celle de la réduction de l'éloignement domicile-travail. Il rappelle qu'une palette d'outils complémentaires pourraient être mobilisés pour lutter contre l'artificialisation des sols et pour un meilleur équilibre des différentes activités et fonctions dans les territoires urbains, péri-urbains et ruraux, en particulier la diffusion de connaissances, de bonnes pratiques, de solutions pour accompagner les acteurs de l'urbanisation vers la sobriété foncière, ou encore l'outil fiscal.
- Certains membres du CNTE insistent sur la nécessité d'approfondir la réflexion sur l'espace occupé par les zones commerciales en cohérence avec la question plus générale des villes durables.

Enjeux de financement et orientation des investissements

- Le CNTE souligne l'importance de faciliter la mobilisation et de prioriser les financements vers les projets bas-carbone d'efficacité énergétique, d'économie circulaire et d'énergie renouvelable. Certains membres du CNTE rappellent notamment la place que

peut jouer l'investissement citoyen.

- Certains membres du CNTE se félicitent des dispositions de la LTECV encourageant le développement d'une gestion d'actifs « bas-carbone » et du reporting des investisseurs institutionnels prévues par l'article 173 de la LTECV, ainsi que les obligations d'analyse de l'exposition au risque climat de la part des acteurs financiers. De plus, le CNTE attire également l'attention sur le rôle important que pourrait jouer un processus de labellisation transition énergétique des fonds d'investissement et appellent à une mise en œuvre rapide de cette disposition qui doit rester incitative. Le CNTE souhaite que d'autres outils et dispositifs incitatifs à l'évolution de l'offre bancaire soient mis en place pour accroître la part verte des investissements pour réduire l'empreinte carbone.
- Certains membres regrettent que l'engagement du Président de la République concernant la suppression de tous les crédits export dans le soutien aux pays en développement, dès lors qu'il y aura l'utilisation du charbon, ne soit pas mentionné.
- Certains membres du CNTE soutiennent la nécessité de réorienter les investissements vers les projets qui participent à la transition énergétique plutôt que ceux qui la freinent. Ceux-ci souhaitent que l'exemplarité des investissements concerne notamment tous les investisseurs institutionnels publics et que l'obligation de verdissement des investissements des différents organismes sous contrôle de l'Etat soit appliquée sans délais. Certains membres du CNTE soulignent que les enjeux d'adaptation sont également importants dans l'orientation des investissements.
- Certains membres du CNTE rappellent que le rôle de l'État actionnaire doit être de mobiliser en faveur de la transition bas-carbone les entreprises dans lesquelles il a des prises de participation.

Éducation et sensibilisation

- Le CNTE accueille favorablement la proposition d'implication des établissements scolaires et universitaires dans la mise en œuvre des projets de territoires bas-carbone (PCAET, SRCAE, TEPCV,...) et l'accélération de la transition vers des établissements scolaires et universitaires durables.

Emploi, compétences, qualifications et formation professionnelle

- Le CNTE souligne l'importance de la formation initiale et continue. Les transitions professionnelles étant l'un des enjeux importants de la transition énergétique, le CNTE se félicite de l'intégration dans la programmation pluriannuelle de l'énergie de l'évaluation des besoins de compétences dans le domaine de l'énergie et de l'adaptation des formations à ces besoins. Le CNTE s'associera pleinement aux travaux que doit mener l'État en élaborant, en concertation avec les organisations syndicales de salariés, les organisations représentatives des employeurs et les collectivités territoriales, un plan de programmation de l'emploi et des compétences tenant compte des orientations fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie.
- Aussi les membres du CNTE souhaitent que les politiques d'emploi et le dialogue social, tant au niveau des branches professionnelles que des entreprises, consacrent une attention particulière à l'accompagnement aux transitions professionnelles afférentes à la mise en

œuvre des plans d'actions sectoriels.

Mise en œuvre territoriale

- Le CNTE soutient l'effort de clarification fourni – effort qui doit se poursuivre – , en cohérence avec la loi sur la transition énergétique et celle sur la nouvelle organisation du territoire de la République, des missions et objectifs des différents échelons territoriaux. De plus, certains membres du CNTE approuvent la poursuite de la responsabilisation des territoires. Certains membres du CNTE rappellent l'importance qu'il convient à ce titre d'accorder des financements incitatifs pour les territoires les plus mobilisés.
- Le CNTE note avec intérêt l'objectif de renforcer, de façon progressive et itérative, la cohérence des objectifs quantitatifs entre les différents échelons.

Spécificités des outre-mers

- Le CNTE souligne l'objectif d'autonomie énergétique de ces départements et régions.
- Le CNTE partage l'analyse concernant la place particulière des circuits courts, notamment pour l'alimentation. Il souligne les besoins de connaissances forts, notamment sur le parc bâti et les émissions de GES associées aux principales cultures.

Sur les recommandations sectorielles

- Le CNTE rappelle que la stratégie nationale bas carbone devra être mise en œuvre à travers les politiques déjà déployées, et réorientées autant que de besoin, et des programmes d'actions dans chacun des secteurs. Il appelle à la construction concertée et la réalisation la plus rapide de ces programmes et à ce que les mesures qu'ils contiennent prennent en compte, dans leur nature et dans leur ambition, les orientations de la SNBC. Il appelle aussi à la mise à disposition des moyens nécessaires à la réalisation de ces programmes.
- Le CNTE souhaite que la SNBC intègre une politique sectorielle de réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte carbone associée aux biens d'équipement des ménages de façon à ce que cette politique soit bénéfique d'un point de vue économique, social et environnemental.

Transports

- Le CNTE, notant le non-respect des engagements pris lors du Grenelle pour tenir les objectifs de report modal des transports de fret alternatifs à la route, salue l'adoption d'une vision à plus long terme que le 3^{ème} budget carbone afin de réduire les émissions tout en prenant en compte les inerties du secteur. Pour y parvenir, une évaluation annuelle de la mise en œuvre est indispensable. Il note qu'à ce titre la stratégie encourage la diversification du bouquet énergétique dans le secteur des transports, notamment au travers de l'électromobilité, des biocarburants, en particulier de seconde génération, et du GNV comme solution de transition pour permettre le développement du bio-GNV.
- Le CNTE se félicite de l'objectif d'une moyenne de consommation de 2 litres aux cent kilomètres pour les véhicules neufs mais regrette qu'il soit fixé en 2030 seulement. Pour le

CNTE, un objectif intermédiaire est nécessaire avant l'échéance du second budget carbone et des objectifs sont aussi nécessaires pour la consommation moyenne des véhicules lourds.

- Le CNTE souhaite que soit évalué l'impact d'une réduction des limitations des vitesses.
- Le CNTE note favorablement que des orientations organisationnelles sont étudiées pour réduire les émissions du secteur des transports, notamment la maîtrise de la demande de mobilité, le développement des usages partagés, l'encouragement au report modal depuis la route et l'aérien, mais certains membres du CNTE estiment que la SNBC présume d'un rôle trop important de l'efficacité énergétique et de la réduction de l'intensité carbone des carburants alors que les changements de comportements devraient avoir une contribution de même niveau.
- Le CNTE estime que la SNBC manque d'ambition pour un véritable report modal vers le fluvial, le cabotage maritime et le ferroviaire, à la fois sur le transport de marchandises et la mobilité des personnes. Ils estiment que les mesures de politiques publiques mises en œuvre pour le report modal sont insuffisantes et devraient aller vers l'accroissement des services rendus par ces modes et l'augmentation des investissements dans des infrastructures alternatives de la route.
- Certains membres du CNTE regrettent que le principe de suppression des incitations fiscales défavorables à l'environnement évoqué dans la section « instruments à mobiliser » ne trouve pas de déclinaison concrète dans la section transports.
- Afin de maîtriser l'empreinte carbone, Le CNTE appelle aussi à un renforcement des orientations apportées par la SNBC concernant la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre associées au transport international. Certains membres soulignent l'importance que cela se fasse dans le cadre européen et celui des organisations internationales compétentes. Pour autant la France doit être proactive notamment pour mettre en œuvre les mesures en faveur des carburants alternatifs pour le transport maritime.

Résidentiel – tertiaire

- Le CNTE partage l'analyse que la meilleure maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments existants et en particulier celles liées au chauffage constitue le principal gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel – tertiaire. Certains membres du CNTE souhaitent mentionner également l'importance de la maîtrise des consommations d'électricité spécifique par la mise en œuvre, en particulier, d'actions de communications destinées à influencer sur les comportements.
- Le CNTE note l'objectif de massification des rénovations lourdes qui sous-tend les scénarios de la SNBC. Il appelle à la vigilance sur la tenue et le suivi de cet objectif, et la disponibilité des financements, alors même que certaines mesures y contribuant, notamment le décret pour la rénovation dans le tertiaire, connaissent un retard important dans leur mise en œuvre. Certains membres du CNTE tiennent à souligner que l'intégration de l'analyse du cycle de vie constitue un élément lourd, qu'il faut intégrer de manière pédagogique.

- Le CNTE accueille favorablement les orientations des exigences réglementaires de construction des bâtiments neufs à venir pour tenir compte spécifiquement des impacts environnementaux dont la connaissance sera facilitée par le développement d'Analyses en Cycle de Vie des bâtiments, matériaux et équipements.
- Les membres du CNTE soulignent que des dispositions en faveur de la gestion active des consommations des bâtiments peuvent constituer un axe complémentaire d'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Certains membres du CNTE soulignent que l'effort d'efficacité énergétique dans le neuf comme dans l'existant doit être fixé en étant attentif aux coûts associés et souligne les opportunités qui peuvent être offertes par des dispositions réglementaires donnant des marges de flexibilité entre efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables en fonction de critères GES. Certains membres du CNTE considèrent qu'il est nécessaire de laisser un temps d'apprentissage entre deux étapes réglementaires. Certains membres du CNTE souhaitent que la révision de la RT bâtiments existants n'entre pas en contradiction avec les incitations financières et fiscales (CITE principalement).

Agriculture

- Certains membres du CNTE demandent une réécriture de la SNBC dans certains de ses aspects agricoles: rôle de l'Agriculture pour répondre à l'augmentation de la demande ; alimentation et valorisation non alimentaire des produits agricoles et de la biomasse ; usage du foncier ; co-bénéfices ; adéquation avec les règles de la PAC...
- Certains membres du CNTE notent le besoin d'approfondissement de l'analyse du rythme de baisse des émissions agricoles.
- Le CNTE note qu'en matière d'agriculture et de gestion forestière, les enjeux croisés atténuation-adaptation et de sécurité alimentaire et les interactions avec les objectifs poursuivis dans les autres secteurs sont particulièrement forts et doivent être soulignés dans le projet de stratégie.
- Le CNTE est conscient des grandes difficultés rencontrées par le secteur agricole actuellement. Il rappelle que la SNBC a vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre de tous les secteurs en France, dont l'agriculture, mais pas à les déplacer via des importations en provenance d'autres pays. Les orientations de politiques publiques doivent veiller à réduire l'empreinte carbone de notre alimentation, tout en garantissant la capacité de l'agriculture à répondre aux défis de la sécurité alimentaire, d'assurer des revenus et conditions de travail convenables pour tous les agriculteurs, de préserver la dynamique des territoires ruraux, de renforcer la compétitivité des filières agricoles françaises, de répondre aux défis de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité ainsi qu'aux impératifs de santé des agriculteurs.
- Le CNTE accueille favorablement les recommandations agro-écologiques dans la mesure où elles prennent en compte parallèlement la performance économique et sociale et visent à réduire les émissions de GES, à augmenter le stockage du carbone, en lien avec les enjeux de développement de la biomasse et de gestion durable des terres. Certains membres du CNTE souhaitent que l'attention porte davantage sur l'agronomie et le développement des pratiques de culture et d'élevage les plus efficaces à l'unité produite.

- Pour le CNTE, la lutte contre le gaspillage alimentaire doit être une priorité de l'action publique et privée. Par ailleurs, la mise en place de mesures de promotion d'une alimentation diversifiée, locale (notamment les circuits courts), de saison, de qualité (AOC, IGP) doit être encouragée à travers des campagnes d'information et d'éducation.
- Le CNTE rappelle que la vocation première de l'Agriculture est l'alimentation de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire. Le CNTE estime que le secteur agricole est aussi appelé à approvisionner les filières de l'énergie, des biomatériaux et de la chimie verte. Certains membres du CNTE ne jugent pas acceptable de confiner les usages non alimentaires de la biomasse agricole pour certaines productions (intercalaires, résidus) et certaines terres (déprise, faible potentiel). D'autres membres du CNTE considèrent que les produits issus de l'agriculture et permettant de fournir de l'énergie devront être issus très majoritairement de co-produits agricoles, de la forêt ou du secteur agroalimentaire (déchets fermentescibles).
- Certains membres du CNTE soulignent que des efforts doivent être réalisés pour développer le suivi des impacts GES des pratiques agricoles et forestières, des impacts économiques des changements de pratiques qui seront encouragés ainsi que la valorisation des services rendus par l'agriculture et la forêt via le stockage de carbone et l'atténuation dans d'autres secteurs.

Forêt – bois

- Le CNTE note que l'objectif d'augmentation significative du volume de bois récolté peut constituer une opportunité pour développer la bioéconomie de manière exemplaire, notamment en substitution à d'autres matières premières, à la stricte condition que les impacts sur la biodiversité soient maîtrisés et que les autres services apportés par la forêt soient assurés (multifonctionnalité).

Industrie

- Le CNTE partage les recommandations devant permettre de maîtriser les émissions liées à la combustion énergétique et à réduire l'intensité carbone des produits, en renforçant notamment l'efficacité énergétique dans les industries énérgo-intensives (développement de services d'efficacité énergétique de qualité et reconnus et des systèmes de management énergétique ainsi que la mobilisation du tiers-financement, valorisation de la chaleur fatale,...).
- Le CNTE est favorable aux recommandations contribuant à réduire l'intensité GES des produits (développement des matériaux bio-sourcés, augmentation très significative du recyclage et de la réutilisation de matière,...). Certains membres du CNTE soulignent l'attention particulière qu'il convient d'accorder aux risques de fuite de carbone et rappellent leur adhésion aux positions défendues par la France dans le cadre de la réforme du système communautaire d'échange de quotas.

Production d'énergie

- Le CNTE prend note des objectifs de maîtrise de la demande d'énergie, en particulier carbonée. Certains membres du CNTE rappellent l'importance de la prise en compte de

l'ensemble des objectifs de la politique énergétique définie par la LTECV.

- Le CNTE rappelle l'importance stratégique de la sécurité d'approvisionnement énergétique.
- S'agissant du mix électrique, le CNTE rappelle la nécessité du développement des capacités d'ajustement de la demande et de l'offre. A ce titre, il insiste sur l'importance des technologies de stockage. Certains membres du CNTE considèrent notamment qu'une augmentation des énergies renouvelables électriques intermittentes sans progrès suffisants des capacités de stockage peut conduire à une hausse des émissions de GES ou poser des problèmes d'équilibre du réseau.
- Certains membres s'inquiètent de la vulnérabilité de notre système électrique reposant de façon disproportionnée sur une même source et dont les infrastructures sont vieillissantes.
- Certains membres estiment que le réseau électrique actuel dispose de capacités importantes d'accueil des sources renouvelables fluctuantes et que les solutions techniques nécessaires pour aller jusqu'à 100% d'électricité renouvelable sont aujourd'hui connues et que, en conséquence, le développement des énergies renouvelables doit être poursuivi et même amplifié parallèlement au lancement de programmes de démonstration visant à permettre à la France de rattraper son retard en matière de stockage et de conduite évoluée des réseaux.
- Pour certains membres du CNTE, la SNBC doit envisager à un horizon 2050 100 % d'énergies renouvelables plutôt que la possibilité du déploiement de système de capture et stockage du carbone pour les centrales fossiles.

Déchets

- Le CNTE approuve la confirmation des orientations retenues dans le plan national de prévention des déchets et la LTECV, notamment en termes de promotion de l'économie circulaire et hiérarchie des modes de traitement des déchets (priorité à la prévention des déchets dont l'écoconception et le réemploi des produits, puis à la réutilisation, au recyclage, à la valorisation dont la valorisation énergétique et enfin l'élimination des déchets).
- Il note le besoin de développement des solutions permettant de maîtriser, voire valoriser, les émissions de méthane des installations de stockage de déchets et des stations d'épuration.
- Le CNTE se félicite de l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici à 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et demande à ce qu'on s'assure de sa faisabilité technique et financière.
- Certains membres du CNTE rappellent les bénéfices environnementaux du recyclage de proximité qui permet de réduire les émissions de GES.

Sur le suivi de la mise en œuvre de la stratégie

Les indicateurs de suivi

- Le CNTE confirme l'intérêt des indicateurs proposés pour le suivi de la SNBC. Il se félicite que le niveau attendu soit précisé pour certains et souhaite que ce soit aussi rapidement que possible le cas pour la totalité, avec une trajectoire indicative (avec quelques années de recul et en allant jusqu'à 2028) afin de faciliter l'analyse des résultats par les membres du CNTE et le public en général. Il souligne aussi l'importance d'avoir une lecture transversale de ces indicateurs, en lien avec des éléments de contexte globaux et sectoriels en faisant en sorte de pouvoir effectuer des comparaisons européennes.
- Certains membres du CNTE demandent aussi que des indicateurs documentant la compétitivité soient suivis, notamment des indicateurs de facture énergétique et de prix de l'énergie.
- Pour certains membres du CNTE, en lien avec les indicateurs qui sont suivis dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD) et ceux qui le seront dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE, d'autres indicateurs des impacts de la mise en œuvre de la SNBC devront être suivis, notamment en ce qui concerne les emplois et filières professionnelles, l'impact en termes de santé (qualité de l'air), et d'exposition aux risques, de gestion et d'économie des ressources, de justice sociale (par exemple évolution du nombre de ménages en précarité énergétique).

Les budgets carbone

- Le CNTE note le niveau retenu pour les trois premiers budgets carbone et leur déclinaison indicative par secteur d'activité.
- Certains membres du CNTE estiment que les enjeux ne justifient pas une répartition par gaz au sein des budgets carbone, que cette déclinaison va au-delà des obligations européennes et qu'elle restreint la capacité d'action de certains secteurs pour atteindre les budgets carbone. Le CNTE souligne les évolutions attendues et non connues à ce jour de la comptabilité et de la répartition de l'effort d'atténuation pour les secteurs agriculture, terres et forêt à partir de 2020. Aussi le CNTE insiste sur le besoin de garder de la flexibilité sur la répartition des efforts à l'occasion de la révision des second et troisième budgets carbone.
- Certains membres du CNTE considèrent également que la déclinaison indicative par secteurs d'activité pourrait devoir être rééquilibrée, notamment au regard des évolutions du cadre européen et doit faire l'objet d'une vigilance particulière pour les second et troisième budgets carbone.

Analyse des impacts économiques

- Pour certains membres du CNTE, les postulats du modèle ThreeMe semblent contestables concernant le coût du nucléaire. En effet, le coût retenu du MWh nucléaire existant "frais de prolongation inclus" est de 50 €/MWh seulement, ce qui semble très faible au vu des dépenses à venir (voir à cet égard les estimations différentes de la Cour des comptes). Par

ailleurs, ils considèrent qu'il est contestable de retenir la fourchette basse pour le prix de l'électricité de l'EPR en la fixant à 70 €/MWh. Si ces hypothèses étaient revues, ceux-ci considèrent que les gains économiques liés à la transition énergétique calculés par le modèle seraient encore accrus.

- Certains membres du CNTE considèrent que le modèle apparaît contestable en ce qui concerne le contenu en valeur ajoutée française des filières d'énergies renouvelables, qui est supposé augmenter dans le scénario, alors que la tendance actuelle est à une délocalisation de la production des biens d'équipement de ces filières.
- Certains membres du CNTE regrettent l'absence d'étude d'impact socio-économique spécifique sur le secteur agricole et forestier : PIB généré, emplois créés, investissements ; effet sur la compétitivité et l'activité des territoires, efficacité des mesures proposées... Ces membres considèrent que cette absence fait douter que le secteur agricole bénéficiera des retombées de la Stratégie en matière de créations de richesses et que cela rend difficile et hasardeuse la fixation des orientations sectorielles, y compris les budgets carbone. Ils demandent en conséquence que la Stratégie identifie clairement les « points de vigilance » pour le secteur agricole, justifiés par ses nombreuses particularités et fragilités.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable

Annexe 3 : Liste des participants par organisme

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres de droit		
CESE	Anne-Marie DUCROUX	Suppléante
CGDD	Laurence MONNOYER- SMITH	Membre de droit
Collège collectivités territoriales		
ARF	Alain CHABROLLE	Suppléant
ARF	Guilhem ISAAC- GEORGES	Expert
ADF	Excusée	
AdCF	Excusée	
AMF	Excusée	
Collège Syndicats salariés		
CGT	Dominique LAUNAY	Titulaire
CGT	Marie-Claire CAILLETAUD	Suppléante
CGT	Francis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
CFDT	Gérard DUMAS	Suppléant
FO	Zainil NIZARALY	Titulaire
FO	Yves GIQUEL	Suppléant
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFTC	Patrice LE ROUÉ	Suppléant
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Philippe PRUDHON	Suppléant

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Frédéric HUG	Expert
CGPME	Guillaume DE BODARD	Titulaire
CGPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
CGPME	Sébastien FAURE	Expert
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Olivier DAUGER	Suppléant
FNSEA	Kristell LABOUS	Experte
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Florent COMPAIN	Titulaire
Les Amis de la Terre	Cynthia SOU	Suppléante
LPO	Antoine CADI	Expert
FNE	Jean-Claude BEVILLARD	Suppléant
FNE	Morgane PIEDERRIERE	Experte
FNH	Denis VOISIN	Suppléant
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire
RAC	Anne BRINGAULT	Suppléante
Surfrider	Jacques BEALL	Titulaire
Membres associés		
UFC – Que choisir	Alain BAZOT	Titulaire
CLCV	Adrien TCHANG-MINH	Expert
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Excusé	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
CNAJEP	François MANDIL	Suppléant
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Excusée	
FNPF	Hamid OUMOUSA	Expert
Collège parlementaire		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Assemblée nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Parlement européen	Excusé	
Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC Climat	Excusé	
CCI France	Alexandre CZMAL	Expert
APCMA	David COHIN	Suppléant
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
APCA	Sophie AGASSE	Expert
CPU/CGE	Céline LEROY	Experte
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Suppléante
CSFB	Luc BOUVAREL	Suppléant
MEDDE		
Déléguée interministérielle forêt et Bois	Sylvie ALEXANDRE	
CGEDD	Bernard PERRET	
CGEDD	Fabienne ALLAG-DHUISME	
DGALN-DEB	François MITTEAULT	
DGALN-DEB	Olivier MASTAIN	
DGITM	François POUPARD	
DGITM	Xavier DELACHE	

ORGANIS ME	PARTICIPANT	QUALITE
DGEC	Virginie SCHWARZ	
DGEC	Antonin VERGEZ	
DGEC	Pierre BRENDER	
DGEC	Pierre FONTAINE	
DGEC	Marie BOYETTE	
DGPR	Loïc BEROUD	
DAEI	Pierre SIGAUD	
DPMA	Olivier LETODÉ	
CGDD	Isabelle DERVILLE	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Julie VANHECKE	
CGDD	Brigitte BOUSSEAU	
CGDD	Laurent TAPADHINAS	
CGDD	Xavier BONNET	
Autres participants		
Services du Premier ministre	Richard CHREBOR	
MENESR	Jean-Michel VALANTIN	
MENESR	Didier HOFFSCHIR	
Ministère de l'agriculture	Marie-Laurence MADIGNIER	
Ministère de la culture	Jean-Pierre LALAUT	
Ministère des finances	Mireille CAMPANA	
Ministère de l'intérieur	Jean-Paul LE VAILLANT	
Ministère des sports	Francis LABREUCHE	
Ministère des affaires sociales	Laurent SETTON	
Ministère de la justice	Marc SALVINI	
Ministère de la défense	David MAKWAKA	



LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 17 décembre 2015

Annexes :

- *Avis adopté sur le projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement.*
- *Déclaration des Amis de la Terre relative au projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement.*
- *Liste des participants par organisme*

La directrice adjointe du cabinet de la ministre, Cécile Bigot-Dekeyzer, ouvre la réunion du CNTE en indiquant que la ministre rejoindra le CNTE un peu plus tard et en proposant d'adapter l'ordre du jour. Elle donne ensuite la parole à **la commissaire générale au développement durable, Laurence Monnoyer-Smith**, qui rappelle les points de l'ordre du jour et s'excuse des délais restreints de préparation de cette réunion dus en particulier à la forte mobilisation des services à la Conférence de Paris sur le climat (COP21).

1/ Projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement (délibération)

Pastèle Soleille, sous-directrice de la qualité du cadre de vie (DHUP), explique que l'ordonnance s'inscrit dans la continuité des démarches de rénovation et d'harmonisation des codes de l'environnement et de l'urbanisme et dans la droite ligne des travaux de modernisation du droit de l'environnement.

L'ordonnance sur laquelle est demandé l'avis du CNTE concerne l'autorisation et la déclaration « loi sur l'eau ». Celle-ci est à distinguer de l'expérimentation, généralisée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui ne porte que sur l'autorisation.

L'ordonnance met en place :

- un différé de travaux jusqu'à ce que la dernière autorisation environnementale ait été donnée, avec une exception pour les permis de démolir dès lors que la démolition n'aurait pas de conséquence sur des intérêts protégés par le code de l'environnement ou par le code forestier ;
- la suppression de l'obligation de dépôt simultané des demandes d'autorisation unique environnementale et d'urbanisme.

Elle maintient le principe d'une enquête publique unique : le préfet a cependant la possibilité de déroger à ce principe dans le cas où la disposition serait inadaptée (cas des infrastructures linéaires).

L'ordonnance, co-écrite par la DHUP et la Direction de l'eau et de la biodiversité, a fait l'objet d'un examen en commission spécialisée « Modernisation du droit de l'environnement » le 25 novembre puis le 9 décembre 2015.

Le sénateur Alain Richard, président de la commission spécialisée, explicite le texte et le projet d'avis proposé : lorsqu'une opération a besoin d'un permis de construire et d'une autorisation autre, on parle d'autorisation unique. C'est un objectif poursuivi mais difficile à atteindre car les procédures sont différentes. Le code de l'urbanisme prévoit comment articuler les deux. L'ordonnance les harmonise au mieux afin d'améliorer la cohérence administrative d'un projet.

Premier amendement :

La CGT suggère « l'instruction » (proposé en commission spécialisée) ou « l'examen » dans le quatrième paragraphe en substitution du terme « appréciation » dans la phrase : « *pouvant faire obstacle à l'appréciation [l'instruction] des projets* ». Ainsi il pourra réellement être fait obstacle à certains projets qui ne peuvent pas être acceptés au risque de décrédibiliser les procédures de coordination.

Jean-Baptiste Butlen, de la Direction de l'eau et de biodiversité, rappelle le souci de sécurisation des procédures pour éviter qu'un porteur de projet ne puisse engager la procédure avant d'avoir reçu la décision environnementale requise.

Il juge la suggestion de la CGT pertinente. Il apparaît en effet opportun de clarifier la rédaction afin de ne pas laisser entendre que l'avis d'instruction d'un projet n'est pas nécessairement un accord.

Deuxième amendement :

Humanité et Biodiversité n'a pas d'objection sur le fond mais s'interroge sur la pertinence des troisième et quatrième paragraphes du projet d'avis qui ne portent pas sur l'ordonnance et laissent entendre que l'environnement complexifie le droit. L'association rejoint la position de la CGT, en formulant une rédaction alternative de paragraphe qui permet de se rapprocher de l'intention du Président de la République sur la simplification. Toutefois, l'association propose également une autre alternative en supprimant ces paragraphes, ce qui évite des discussions chronophages en CNTE plénier.

Surfrider demande si cinq ou six dossiers sur l'expérimentation sont suffisants pour généraliser. L'association s'interroge également sur le gain réel d'efficacité de ce système. D'autre part, elle souhaiterait savoir comment s'est faite la contribution de la société du Grand Paris et sa prise en compte.

Les Amis de la terre déclarent qu'après lecture fine de ce texte, ils émettent un avis défavorable en raison du caractère trop attentatoire à l'environnement (Cf. annexe 2).

FNE regrette qu'un temps plus long ne soit pas laissé à l'expérimentation et ne comprend pas cette volonté de généraliser l'autorisation unique à marche forcée, avec un risque de régression du droit de l'environnement. Elle ajoute parallèlement que les administrations territoriales n'ont pas les moyens de gestion.

Jean-Baptiste Butlen précise que ce sont 200 dossiers examinés selon la procédure Iota qui permettent de tirer des conclusions. De ce retour d'expérience, des porteurs de projets et des préfets ont pu noter que si l'interdiction de l'exécution des travaux était une bonne chose, le dépôt simultané ne l'était pas. Il répond aux Amis de la Terre que l'ordonnance n'est pas attentatoire à l'environnement car il n'y a pas le droit d'exécuter les travaux tant que l'autorisation environnementale requise n'a pas été obtenue. Quant à l'exécution de la démolition, elle ne peut pas avoir lieu si elle porte par elle-même atteinte à l'environnement. En réponse à FNE, il rappelle qu'il faut bien différencier l'ordonnance d'expérimentation de 2014, généralisée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et l'ordonnance de codification dans l'année de 2016 qui sera discutée en commission spécialisée présidée par Alain Richard puis soumise au CNTE. L'ordonnance actuellement discutée en séance ne traite que de l'articulation entre code de l'environnement et code de l'urbanisme.

Pastèle Soleille, DHUP, souhaite ajouter qu'à la suite de l'expérimentation, une mission d'inspection a été menée pour évaluer l'impact des expérimentations et estimer le gain apporté par l'articulation des procédures. L'avantage qui est à souligner est que l'articulation permet de mieux organiser les échanges entre le pétitionnaire et les services de l'Etat et de travailler en mode projet.

Elle précise également que toute la procédure relative à la démolition se fait sous contrôle des services instructeurs qui peuvent en cours d'examen de la procédure demander une étude d'impact s'ils estiment qu'il existe des risques non évalués.

La contribution du Grand Paris a permis d'identifier des difficultés au travers de cas concrets.

La commissaire générale au développement durable propose de se prononcer sur un texte amendé par la CGT et Humanité et Biodiversité, soit en supprimant le paragraphe 3 uniquement et en gardant la suggestion faite par la CGT.

L'avis est adopté par :

- 18 votes pour : AMF (1), AdCF (2), ADF (2), CGT (1), FO (2), CFTC (1), CFE-CGC (1), MEDEF (3), CGPME (2), FNSEA (2), UPA (1).

- 2 votes contre : Amis de la Terre (1), RAC (1).

- 11 votes blanc : Surfrider (1), FNE (1), FNH (1), Humanité et Biodiversité (1), WWF (1), UNAF (1), CNAJEP (1), CFEEDD (1), FNC (1), Assemblée Nationale (1), Sénat (1).

La CFDT n'a pas souhaité prendre part au vote, en raison des délais accordés qu'elle juge trop court.

2/ Point d'actualité présenté par la ministre : retour sur la Conférence de Paris - COP21 (discussion)

La ministre ouvre la discussion sur la COP 21 en appelant de ses vœux la mobilisation de l'ensemble du CNTE pour la suite, notamment sur la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'actions Lima-Paris.

Elle revient sur le travail formidable qui a été fait par tous lors de la Conférence de Paris.

Elle souligne notamment les 70 décisions de coopérations qui ont été mises en place, à côté de l'Accord de Paris. Cet accord a été salué par le monde entier et cet aboutissement de la

Conférence a été un événement très fort en France, pour la planète. Ses points majeurs sont notamment :

- l'objectif de limitation du réchauffement climatique en dessous de deux degrés, si possible à un degré et demi ;
- la révision tous les cinq ans, de façon toujours plus ambitieuse, des contributions nationales ;
- les dispositions sur les financements : l'accord met en œuvre une obligation pour les pays développés de fournir et mobiliser des financements qui devront progressivement augmenter. Il reconnaît que les fonds publics doivent constituer une part significative des financements consacrés au climat. La décision qui accompagne l'accord maintient jusqu'en 2025 l'engagement d'un financement de 100 milliards de dollars par an, qui servira de base à une cible financière plus ambitieuse ;
- les engagements de transparence : un cadre renforcé permettra de construire la confiance entre les pays et de s'assurer de l'efficacité de l'Accord. Ce cadre s'appliquera à tous, en tenant compte des capacités des pays.

187 pays ont remis leur contribution nationale. Il faut désormais s'assurer qu'ils passent des discours aux actes. Le temps pour cela est très court et il sera nécessaire d'inventer une gouvernance et une capacité de mobilisation. La ministre rappelle que l'Accord sera ouvert à ratification des Etats en avril prochain. Il entrera en vigueur lorsque 55 pays représentant 55 % des émissions de gaz à effet de serre l'auront ratifié.

La ministre souligne que ce processus ne doit pas freiner les actions concrètes et opérationnelles dont elle présente des exemples :

- La mission innovation qui doit permettre de doubler les investissements pour l'innovation dans les énergies propres. La France se prononcera bientôt sur la manière dont elle entend mettre en place cet engagement ;
- L'alliance solaire internationale avec 120 pays ;
- Le rassemblement des pays pour le prix du carbone avec 40 gouvernements et une centaine d'entreprises. Le leadership de la France a été reconnu grâce à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au prix du carbone déjà voté ; Elle signale par ailleurs que le décret d'application de l'article 173 de la loi sur le *reporting* vert a été signé la veille.
- Les projets d'actions pour l'Afrique, avec une très forte attente pour l'électrification. La France s'est engagée à porter à deux milliards d'euros ses financements pour les énergies renouvelables en Afrique. Une réflexion sur le meilleur pilotage possible est en cours ;
- Les projets régionaux pour la reforestation : la restauration de 150 millions d'hectares de forêt d'ici 2030 (Défi de Bonn), des déclarations sur les aires protégées avec 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont la France, un projet de reforestation en Haïti.

La ministre salue le vif succès de la séquence du plan d'actions Lima-Paris avec ses douze événements thématiques ainsi que celui des Espaces Générations climat (plus de 80 000 personnes). Elle remercie les nombreux acteurs qui se sont mobilisés pour organiser des événements : les ONG, les acteurs sociaux, les entreprises, le Parlement et les élus.

Elle se dit particulièrement fière des initiatives françaises que sont, par exemple, le Pacte de Paris sur l'eau (300 signataires), l'Alliance mondiale pour le bâtiment ou l'Alliance pour la géothermie.

La plateforme NAZCA permet de retrouver les initiatives du plan d'actions Lima-Paris, qui se poursuit comme le prévoit l'Accord de Paris.

La ministre remercie encore une fois les membres du CNTE et rappelle qu'elle compte sur eux pour la montée en puissance des acquis français.

Elle souligne que le deuxième pilier de la transition, avec celui de l'enjeu climat-énergie, est la biodiversité et que 2016 sera une année forte pour le sujet avec la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Cancún en fin d'année. Face aux attentes fortes des pays, notamment en Afrique, la France devra mettre à disposition son leadership et son savoir faire.

La ministre rappelle l'importance de continuer à mobiliser la communauté scientifique et annonce la nomination au GIEC de Valérie Masson-Delmotte. Elle insiste également sur la l'implication des acteurs français non-étatiques lors des échéances nationales, européennes et internationales afin que la transition prenne toute son ampleur.

La ministre ouvre ensuite l'échange.

Le RAC salue la performance de la présidence française. Sur l'Accord lui-même, le RAC avait exprimé des craintes et des espoirs sur les différents projets. Il est relativement satisfait vis-à-vis de ses espoirs (objectif d'un degré et demi). En revanche, il est déçu par l'article 4 (mesures pour atteindre l'objectif de réduction) qui est extrêmement faible (« cherchent à parvenir », « moitié du XXIème siècle »), ce qui a été accentué par la modification souhaitée par les Etats-Unis (« shall » remplacé par « should »). Quant aux énergies renouvelables, elles ne sont pas mentionnées. Il va donc falloir que la société civile continue à peser sur les gouvernements pour que les efforts de réduction et d'adaptation se poursuivent. En ce qui concerne la revue des contributions dès 2018, il indique qu'il faudra très prochainement entamer ce chantier et offre son aide pour cet exercice difficile mais important.

Surfrider salue les efforts faits pour intégrer l'océan dans l'Accord (le terme océan apparaît pour la première fois dans le préambule). Elle remercie la ministre pour ses efforts en ce sens avec la Plateforme Océan climat. Elle reconnaît le succès diplomatique mais relève des zones d'incertitudes et sa crainte de perdre la dynamique engagée. Le plan d'actions Lima-Paris est bien l'outil qui servira à ce maintien. Surfrider s'interroge cependant sur les moyens d'évaluation pour sa valorisation à la COP 22.

Une autre réserve de Surfrider concerne les transports maritime et aérien qui ne sont pas présents dans l'Accord mais qui émettent pourtant beaucoup. Elle appelle la France à être leader sur ce sujet pour faire avancer l'Union européenne et l'Organisation maritime internationale.

FNH salue un accord intéressant avec des points positifs tout en soulignant l'incompatibilité de la réduction souhaitée de 1,5 degré avec les contributions nationales actuelles. Il est donc important de pouvoir les réviser rapidement, ce qu'a annoncé le Président de la République pour la contribution française. Cela implique que l'Union européenne revoie également sa contribution et en particulier le Paquet énergie-climat pour 2030.

FNH rejoint Surfrider sur la question de l'aérien et du maritime qui ne peut être laissée de côté.

Concernant le marché du carbone, FNH souhaite une réforme au niveau européen ou une action française telle qu'une surtaxe sur l'électricité.

Enfin, le report de la taxe sur les transactions financières a beaucoup déçu. FNH attend beaucoup des travaux à venir demandés à la Commission européenne.

Le **CFEEDD** remercie la ministre pour la journée thématique sur l'éducation à l'environnement et se tient prêt pour la COP22 et la Conférence environnementale 2016.

Humanité et Biodiversité salue l'engagement de corréliser la biodiversité et le climat. En prévision de Cancún, elle espère une relance de la stratégie nationale pour la biodiversité. Elle propose également que la France fasse acte de candidature pour la prochaine et importante Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2020 qui traitera notamment du bilan des objectifs d'Aïchi.

La **CGT** remercie la présidence française et plus généralement les services publics sollicités. Elle rappelle également les initiatives ayant eu lieu à l'extérieur du Bourget, par exemple les rencontres au village des alternatives de Montreuil ou au « 104 » (Paris 19^e).

La CGT met en lumière des points positifs :

- le niveau d'ambition ;
- le mécanisme de révision des contributions ;
- la présence dans l'Accord des transferts de technologies et de savoir-faire ;

et des points négatifs :

- l'appréciation de la trajectoire d'ici-2023 qui ne donne pas lieu à des décisions anticipées à l'échelle de l'ensemble des Etats ;
- la place de la société civile et de la justice climatique dans les transitions justes ;

La CGT fait un aparté sur l'étonnement qu'ont éprouvé les organisations syndicales à ne pas être reçu par la présidence française malgré plusieurs demandes

- l'incertitude de la stabilité des financements dans le temps ;
- le rapport avec le libre-échange (projet de traité transatlantique TAFTA et autres mécanismes de libéralisation accélérée du commerce).

Concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale bas carbone, qui est une clef de la baisse des émissions pour la France, le rapport entre la baisse des émissions territorialisées (-11%) et l'empreinte carbone (+10%) est un grand sujet de préoccupation qui doit inciter l'ensemble des acteurs à travailler la cohérence de nos politiques industrielles et climatiques.

La **CGPME** se félicite de la réussite de la COP 21 notamment pour son universalité et parce qu'elle a permis de montrer à tous (pays et société civile) le savoir-faire de la France. Les entreprises françaises engagées pour le climat dont des PME étaient présentes au pavillon des solutions sur le site du Bourget. En revanche, elle espère que les autres pays signataires vont à leur tour faire des efforts d'adaptation, notamment sur des sujets comme le transport maritime.

Le **MEDEF** salue la communauté internationale et le rôle joué par la France. Il est heureux que le rôle des entreprises dans la lutte contre le changement climatique ait été reconnu. L'Accord est, comme souhaité, ambitieux et robuste. Il est un signal positif pour poursuivre et développer les investissements dans les solutions et les technologies bas carbone. Le MEDEF est satisfait de l'initiative de la présidence française pour instaurer un « business dialogue » entre les négociateurs et les entreprises. Enfin, il remercie le ministère de l'Écologie pour la mobilisation des parties prenantes qui ont pu prendre part à cet événement. Par ailleurs, il sera

très attentif à la mise en œuvre des mesures de suivi, au regard notamment de la compétitivité, et ne partage pas ce qui a été dit précédemment quant à la nécessité de réviser la contribution de la France qui leur semble très ambitieuse en l'état.

La **FNSEA** remercie le travail fait avant, pendant et après la COP21. Elle est heureuse de retrouver dans les débats ainsi que dans l'Accord la production alimentaire, la sécurité alimentaire et le rôle de séquestration du carbone que joue l'agriculture. Elle souligne que le futur Plan national d'adaptation au changement climatique est un formidable moyen de parler d'adaptation. Elle souhaite introduire dans la réflexion ce qu'on appelle « le secteur des terres », notamment l'artificialisation des sols agricoles, la déforestation et le changement d'utilisation.

Le député Denis Baupin salue la réussite de la COP21 ainsi que toutes les initiatives qui ont été prises. Il remercie la ministre ainsi que ses équipes. Il interroge la ministre sur l'initiative proposée par le Président de la République pour que la France soit parmi les premiers pays ambitieux à réviser sa contribution et demande s'il s'agit d'une initiative française ou d'une initiative européenne.

La ministre répond qu'il y a à la fois l'initiative de la France, et une initiative européenne mais qui n'est à ce stade pas actée dans le droit de tous les pays de l'Union. La France peut donc continuer à jouer ce rôle d'accélérateur et d'anticipateur. Les modalités seront à préciser en début d'année.

Le sénateur Ronan Dantec rend hommage au travail des services du ministère. Il relève que l'Accord est un point de départ plus qu'un point d'arrivée, qui donne un cadre d'actions entre les Parties et les acteurs non-étatiques. Il faut toutefois trouver des moyens de coordination des grands axes de ce cadre d'actions (les « champions » qui vont préparer la COP 22, le processus d'évaluation d'expertise, le plan d'actions Lima-Paris). Pour lui, il manque un lieu de discussion qui s'apparenterait à un CNTE mondial pour un dialogue structuré ; il propose que l'on expérimente en ce sens.

Il mentionne l'événement de Nantes en septembre 2016, sorte de pré-COP non étatique qui sera l'occasion de regarder comment les coalitions d'acteurs convergent en perspective du premier bilan des engagements des États en 2018.

Par ailleurs, il insiste pour que les collectivités territoriales, toutes récemment renouvelées, soient incitées à mettre en place les plans climat-air-énergie territoriaux et les schémas régionaux climat-air-énergie.

WWF salue le travail de la diplomatie française. Pour elle, les deux points importants étaient d'accélérer l'action avant 2020 et de rehausser le niveau d'ambition des contributions. Elle indique au MEDEF comprendre le besoin de stabilité des entreprises pour rendre possible les investissements, néanmoins elle rappelle qu'il n'est pas possible d'avoir un objectif de 1,5 degré dans l'Accord et des contributions nationales qui ne permettent qu'une trajectoire de 3 degrés. Elle compte sur la ministre pour mobiliser le niveau européen voire pour créer une coalition internationale de pays ambitieux.

Elle alerte la ministre sur l'existence dans le plan d'actions Lima-Paris de plusieurs initiatives qui risqueraient de décrédibiliser l'ensemble de l'agenda et dans ce sens salue la prise de parole de la ministre sur le méthane lors de la COP21.

Enfin, il lui paraît important au niveau national de s'attaquer aux subventions dommageables à l'environnement. C'est un engagement de la France (1992, 2002, 2012). Il faut s'attaquer au

sujet pour être conforme aux engagements internationaux en 2020. WWF attend donc des propositions du Gouvernement sur la manière d'avancer.

L'AMF salue la réussite et le travail fourni et souligne le besoin de pédagogie pour sensibiliser les collectivités territoriales.

La ministre se réjouit du travail de co-construction qui attend le CNTE et le ministère de l'Écologie en 2016 pour être à la hauteur de l'Accord de Paris. La ministre quitte ensuite la réunion et la commissaire générale au développement durable reprend la présidence de la séance.

3/ Présentation des résultats de la mission d'évaluation du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) (discussion)

Mireille Viora et Geoffroy Caude, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), présentent les résultats et les recommandations de la mission d'évaluation du PNACC.

Pascal Dupuis, chef du Service climat et de l'efficacité énergétique à la Direction de l'énergie et du climat (DGEC), présente le projet de calendrier pour l'élaboration du PNACC 2 et rappelle le soutien de la commission spécialisée « Climat, Energie, Mobilité » du CNTE.

FNE regrette la faible part du volet marin dans l'analyse et les recommandations qui en découlent. Elle rappelle la forte hétérogénéité des territoires, notamment ruraux, ainsi que le manque de sensibilisation des élus. L'association souhaite que le prochain PNACC passe d'une échelle nationale et globale à une échelle territoriale et locale.

Le député Denis Baupin s'interroge sur la compatibilité du parc de centrales nucléaires avec le dérèglement climatique. Les retours d'expériences sur les événements extrêmes sont réalisés actuellement *a posteriori* or, selon lui, ils devraient être menés en amont pour les futures tranches qui seront exploitées jusqu'en 2100. Il s'interroge sur les priorités données par les SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) sur les utilisations de l'eau, à savoir, l'eau potable, l'agriculture ou la sûreté nucléaire.

La CGT rappelle l'existence du problème également pour les barrages hydroélectriques. Elle s'inquiète de l'impact de la réorganisation des régions alors qu'il n'y a pas de nouveaux instruments pour les ressources en eau autres que les SDAGE et les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux). Elle déplore le fait que la mise en œuvre des 171 M€ du premier plan n'ait pas été étudiée et par conséquent, le fait qu'il n'y ait pas d'estimation des besoins financiers futurs. La CGT souligne le besoin de plus de connaissances à l'échelon local notamment en ce qui concerne la gestion du trait de côte. Elle déplore que Météo-France soit absent du résumé présenté par le CGEDD alors que cet établissement subit depuis 8 ans des réductions d'effectif et manque ainsi de moyens. Elle s'interroge sur la capacité des élus locaux à penser des solutions telles que les zones humides, la gestion des crues, la gestion de l'expansion des villes pour éviter les situations de crises. La CGT préconise un transfert des enseignements par l'utilisation d'outils locaux.

Le CNPMM confirme la remarque de FNE sur la lacune du milieu marin dans l'évaluation et dans le contenu du premier PNACC, alors que ce domaine était présent dans la concertation préalable. Les aires marines protégées ne sont pas l'unique réponse à la gestion des ressources halieutiques. Il souligne les besoins de travail sur la gestion des ressources aux niveaux national et communautaire et tient à confirmer sa volonté de participer aux travaux d'élaboration du deuxième plan.

L'UNAF alerte sur la trop faible compréhension de la notion de risque par la population. L'union souligne l'importance de la formation des familles à la culture du risque.

Surfrider abonde dans le sens de l'UNAF. L'association rappelle les enjeux dans la zone littorale en matière de submersion, notamment dans les Outre-Mer et plus encore dans les zones portuaires ultramarines.

Humanité et Biodiversité souligne l'intérêt de la prise en compte de la biodiversité dans le plan et ajoute que l'impact sur la biodiversité doit être évalué dans toutes les mesures. L'association souhaiterait que l'AFB soit ajoutée au centre de ressources évoqué par le plan, constitué par le CEREMA et l'ADEME. Humanité et Biodiversité rappelle que la feuille de route issue de la table ronde « mobilisation nationale vers la COP21 sur les enjeux du climat et de la biodiversité » (Conférence environnementale 2014) contient déjà des mesures d'adaptation notamment liées à la trame verte et bleue.

L'APCA souligne le besoin des scénarios régionalisés mais alerte sur le besoin de clefs de lecture, notamment d'harmonisation du vocabulaire. Elle recommande le développement des observatoires régionaux spécialisés en agriculture.

Le sénateur Ronan Dantec rappelle que l'adaptation est une difficulté au niveau territorial et demande que le seuil de 2°C soit le cadre de travail pour le prochain plan. Il souhaite que ce cadre soit explicité au regard des scénarios de Météo-France, des projections de la montée des eaux et des scénarios développés par les pays européens (par exemple la Belgique). Il rappelle la nécessité de la mutualisation des moyens et des recherches dans le domaine et souhaite que soient mis en avant les gains sociaux de l'adaptation.

L'AdCF souligne l'importance de l'adaptation pour les collectivités, mais rappelle que la fuite, du niveau local vers le niveau national, du budget consacré à l'adaptation ne permet pas de trouver l'équilibre financier aux solutions à apporter.

La FNSEA confirme le travail de pédagogie nécessaire car la problématique du terrain est loin de celle du changement climatique. Elle rappelle que si l'agriculture est émettrice, elle est aussi une victime du fait de la modification de la date des récoltes, de l'apparition de maladies, de la sécheresse, des inondations. L'agriculture est source de solutions pour le climat et la fédération rappelle le projet « 4 pour 1000 » ou la transition énergétique avec l'utilisation de la biomasse agricole. Cependant, elle souligne le fait qu'il n'y a pas de solution unique et qu'il faut garder une diversité agricole même si les pratiques doivent évoluer. L'agroforesterie n'est pas l'unique solution. Il faut penser des systèmes durables en regardant le coût-efficacité des mesures. Il y a un besoin d'investissement pour la recherche par exemple en génétique (pas uniquement pour la forêt) mais également dans le monde végétal et animal, ainsi qu'un besoin de transfert vers le monde agricole par l'intermédiaire de la filaire ou de sociétés de conseil.

La fédération rappelle également le retard de la France en terme de régulation de l'eau et notamment des réserves utilisables pour l'irrigation. L'artificialisation des terres a un impact en termes d'émission de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'avoir des projets globaux par territoire.

La CFDT déplore un problème sur la méthode de travail. Ainsi il y a des mesures qui se recoupent entre les « Assises de la Mer » et le CNML (Conseil national de la mer et des littoraux). Les enjeux d'adaptation doivent être intégrés au CNML. Elle rappelle l'importance de la formation.

Geoffroy Caude, en réponse aux questions posées, rappelle que la présentation n'est qu'un résumé et que le secteur maritime est présent dans plusieurs thèmes du PNACC (littoral, risques et pêches). Les conclusions du GIEC sont prises en compte. Les aspects ultramarins ont fait l'objet d'un rapport thématique de l'ONERC (Observatoire national des effets du réchauffement climatique) et doivent être renforcés dans le prochain plan. La gestion des ressources en eau demande un effort particulier qui doit être fait pour les trois domaines prioritaires.

Mireille Viora souligne que le précédent PNACC a porté ses fruits concernant le sujet de l'artificialisation des terres mais qu'il convient en revanche de revoir les questions urbaines notamment sur les sujets de densification et de la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Elle rappelle que l'aspect territorial n'est pas présent dans le premier PNACC et qu'il convient de valoriser les travaux des grandes agences nationales telles que l'ADEME et Météo France, qui déclinent les politiques et les scénarios climatiques vers le niveau territorial et devraient avoir une mission élargie. Les aspects de formation et de communication sont hétérogènes ; il y a beaucoup de diffusion mais aussi, par exemple, un manque de réflexion sur l'évolution des métiers.

Pascal Dupuis précise le rôle de la commission spécialisée « climat, énergie, mobilité » du CNTE dans la construction du prochain plan, dans le choix des thèmes traités et dans la méthode pour lancer les groupes de travail.

Laurence Monnoyer-Smith, commissaire générale au développement durable, ajoute que la culture du risque est incluse dans le programme de travail du CGDD.

4/ Deuxième bilan de la mise en œuvre de la Feuille de route 2015 et point sur le travail des commissions spécialisées de la Conférence environnementale 2016 (discussion)

Au regard de l'ordre du jour très dense de la réunion, **la commissaire générale au développement durable** propose que le deuxième bilan de la Feuille de route 2015 soit abordé lors de la prochaine réunion du CNTE en même temps que sera fait l'examen complet du bilan des feuilles de routes de l'ensemble des conférences environnementales.

5/ Présentation des travaux du Comité pour l'économie verte (discussion)

Dominique Bureau, président du Comité pour l'économie verte (CEV), présente les travaux menés par le comité en 2015.

Plusieurs avis ont été rendus :

- Avis diagnostic du 20 novembre 2015 sur la prise en compte de l'exposition aux risques associés au changement climatique et la contribution au respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique par les investisseurs institutionnels ;
- Avis du 29 octobre 2015 portant sur le développement des paiements pour services environnementaux ;
- Avis du 16 juillet 2015 portant diagnostic sur les instruments économiques relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et portant recommandation sur les certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- Avis du 16 juillet 2015 sur la fiscalité et l'artificialisation des sols ;
- Avis du 16 juillet 2015 sur la labellisation des fonds d'investissement pour la transition écologique.

En particulier, l'avis sur l'artificialisation est particulièrement important car il s'agit d'une problématique au cœur de trois enjeux majeurs (changement climatique, rareté des ressources et préservation de la biodiversité). L'avis a un intérêt sur trois points :

- lever un malentendu : la réflexion sur l'artificialisation n'empêche pas de construire mais permet de faire une bonne allocation des sols ;
- appeler à une reconnaissance par le code de l'urbanisme des enjeux d'utilisation économe des sols ;
- repasser en revue les taxes d'aménagement, proposer une part incitative dans cette taxe ou introduire un bonus malus.

S'agissant de l'avis sur la labellisation des fonds verts, il s'agit d'insister pour que s'enclenchent les investissements pour insuffler de la confiance dans les marchés.

S'agissant de l'avis sur l'eau, le contexte est clair avec le plan Ecophyto 2. S'il n'y a pas de désaccord sur les objectifs, le degré de vision partagée des enjeux était insuffisant pour passer à l'action. L'avis s'attache à améliorer le partage des enjeux en favorisant des incitations dans les instruments économiques.

L'avis encourageant le développement des services environnementaux permet de donner une doctrine sur les instruments avec la question de l'additionnalité. Ce travail permettra d'avancer sans malentendu.

Humanité et Biodiversité insiste sur les suites à donner à l'avis sur l'artificialisation et sur la nécessité de trouver des financements innovants pour lutter contre l'artificialisation.

La CGT s'interroge sur les prochains thèmes des travaux du CEV et en particulier sur la fiscalité sur l'énergie et les questions de développement des énergies renouvelables et de la CSPE, voire même sur l'aspect travaux d'isolation énergétique des bâtiments pour tenir l'objectif des 500 000 logements en 2017.

La FNH, sur les 5 avis dont deux sont des avis diagnostics, regrette que le CEV ne construise plus de propositions fiscales. La fondation suggère de modifier le schéma d'organisation de travail du CEV pour se rapprocher des commissions spécialisées du CNTE afin de pouvoir formuler des propositions au CNTE plénier. FNH estime qu'il manque de vraies réformes fiscales comme la suppression des niches fiscales pour réduire le recours aux énergies fossiles. Des travaux avaient été enclenchés dans le cadre du comité pour la fiscalité écologique. La fondation se tient à la disposition du CEV pour formuler et travailler à des propositions.

La FNH signale que la table ronde de la commission spécialisée « Accompagnement » n'a pas vocation à se limiter, dans ses propositions de mesures, à donner un mandat au CEV, mais à se pencher sur certaines mesures fiscales non encore ou insuffisamment engagées.

Le CNPMEM réitère sa demande de participation au sein du CEV.

Dominique Bureau indique prendre les remarques formulées comme des propositions d'améliorations de ce comité qui n'a qu'un an de fonctionnement.

Concernant la prochaine feuille de route de la conférence environnementale 2016, il indique retenir les propositions formulées qui seront étudiées dans ce cadre.

Sur la rénovation du bâtiment, il est prévu de traiter ce sujet dans le cadre des travaux sur le financement de la transition écologique, dont la part bâtiment est essentielle.

Concernant le CNPMEM, comme à chaque fois que le CEV approfondit un sujet, sa composition est ouverte aux professionnels concernés. Si le sujet « mer et littoral » est retenu pour les thèmes de travail 2016, le CNPMEM sera donc intégré.

La commissaire générale au développement durable ajoute que les suites de l'avis sur l'artificialisation seront étudiées dans le cadre d'une réunion prochaine avec les directeurs généraux pilotes des tables rondes, pour examiner les articulations de mesures dans les différentes commissions spécialisées.

6/ Présentation du plan Ecophyto 2 (information)

L'adjoint au directeur de l'eau et de la biodiversité, Alby Schmitt, et le sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux du Ministère de l'agriculture, Alain Tridon, présentent le plan Ecophyto 2, plan sous co-tutelle des deux ministères.

Le plan Ecophyto 2 fait suite aux 68 recommandations du rapport d'évaluation du plan Ecophyto 1 de M. Potier. Il s'inscrit dans le même cadre, celui de la directive européenne de 2009 ainsi que dans le projet agroécologique pour la France. Ce plan a fait l'objet d'une consultation du public.

Le plan est présenté en 6 axes et 30 actions. La présentation, à deux voix, s'appuie sur dix mots clefs, dix engagements forts, qui sont les suivants :

1/ L'objectif de réduction du recours aux produits phytosanitaires de 50% en France est réaffirmé, avec un premier palier de moins 25% en 2020 puis un second de moins 50% en 2025.

Afin de prendre en compte les acquis des cinq premières années, il est prévu une révision du plan Ecophyto 2 en 2020.

2/ Evaluer

Le suivi national du plan se fera par un ensemble d'indicateurs comprenant :

- des indicateurs d'intensité comme le NODU, indice central du plan mesurant l'intensité du recours aux pesticides, ou l'IFT, l'indice de fréquence de traitement phytosanitaire ;

- des indicateurs de quantité comme le QSA, l'indice de quantité de substances actives vendues ;
- des indicateurs de risques et d'impacts comme l'IPCE (impact des phytosanitaires dans les cours d'eau).

Actuellement, une réflexion est en cours au sein des instances écophyto en vue de l'élaboration d'un nouvel indicateur.

3/ Surveiller les impacts à « 360° », c'est-à-dire organiser la surveillance et la mesure des impacts liés à l'épandage des produits phytopharmaceutiques. Le plan prévoit pour cela un dispositif de phytopharmacovigilance ciblée sur la santé humaine (santé au travail, santé-environnement, santé du consommateur) et l'ensemble des compartiments de l'environnement (eau, air, résistances). Le pilotage sera assuré par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

4/ Valoriser les acquis démontrés à travers le plan Ecophyto 1 (mesures structurantes qui ont permis d'avoir des résultats de réduction des produits phytosanitaires mais aussi de développement des performances économiques des exploitations, par exemple Certiphyto).

5/ Déployer pour généraliser les actions structurantes. Afin de passer des pionniers à l'ensemble des acteurs, il convient de changer d'échelle et de diffuser les bonnes pratiques et accompagner les publics agricoles et non agricoles.

Par ailleurs, le plan Ecophyto 2 mettra en place l'expérimentation des certificats d'économie de produits phytosanitaires dès juillet 2016.

6/ Chercher pour découvrir des alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques tant pour les exploitations agricoles que pour la gestion des espaces verts.

7/ Territorialiser, c'est-à-dire avoir un plan qui offre des outils pour une déclinaison territoriale adaptée aux contextes vécus des territoires. Cela permettra de mieux mobiliser les acteurs de toutes les filières.

8/ Veiller à la cohérence des politiques publiques par une gouvernance stratégique au niveau national (comité d'orientation stratégique et comité scientifique et technique pour alimenter la réflexion) et au niveau régional (une instance pilotée par le préfet dans le cadre d'une commission agroécologie – sujet en cours de réflexion au sein de groupes de travail du comité consultatif de gouvernance du plan Ecophyto).

9/ Renforcer les moyens consacrés au plan issus de la redevance pour pollutions diffuses sur les produits phytosanitaires. Les 41 M€ consacrés au plan Ecophyto 1 seront augmentés de 30 M€ à compter de la fin 2016 (élargissement de l'assiette de la redevance).

10/ Communiquer de manière positive pour mobiliser l'ensemble des acteurs en affichant que la réduction d'usage de phytosanitaires est un défi positif et moderne au sens qu'il nécessite des connaissances scientifiques, une mobilisation de nombreux acteurs et repose sur les progrès et la modernisation.

La commissaire générale au développement durable ouvre la discussion avec les parties prenantes.

FNH salue la publication de ce plan, les pesticides étant un enjeu important de santé publique pour lequel l'action doit être accélérée. Elle souhaite attirer la vigilance sur le NODU. Il était retenu, dans la version du plan soumis à consultation, la conservation du NODU comme indicateur de suivi, notamment du nouveau dispositif des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP). Aujourd'hui, la version publiée ouvre la réflexion pour un nouvel indicateur. FNH plaide pour conserver le NODU comme indicateur. En effet, même s'il est intéressant de compléter le NODU par des indicateurs d'impacts, ces derniers ne seraient pas opérants pour le suivi d'une politique publique. Elle sera également vigilante sur la réalité des fiches actions qui démontrera si le dispositif des CEPP est opérant ou non.

Enfin, FNH regrette que la demande alimentaire ne soit pas plus abordée dans le plan, notamment l'augmentation de produits locaux, bio et de qualité dans les cantines.

L'UNAF, la CFDT, la CGT, FNE, WWF et Humanité et Biodiversité souhaitent également la conservation du NODU.

La **CFDT** souhaiterait que le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) soit associé aux travaux sur les indicateurs de suivi du plan Ecophyto 2, en cas d'évolution ou de modification, notamment du NODU. En effet, selon elle, face à une précarité eau qui émerge – Cf. la partie fixe de la facture d'eau qui augmente alors que la consommation des citoyens diminue – le suivi des politiques publiques est une véritable question d'enjeu démocratique. Elle appelle donc à une vigilance sur le NODU. Par ailleurs, elle souligne qu'il faut du temps pour qu'un indicateur devienne robuste et que, par conséquent, même en cas de nouvel indicateur, le NODU devra être maintenu un certain temps.

La **CGT** souscrit à ce qu'a dit la CFDT.

Elle s'interroge sur le financement. A la fin du plan sont annoncés, outre les 71 M€ « thésaurisés » par l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), d'autres financements se traduisant dans un tableau de financement agrégé qui donnerait d'autres sources financières, tableau qui serait annualisé et régionalisé. La CGT souhaiterait savoir où en sont les réflexions.

Concernant le financement prévu pour les actions du CEPP, elle s'interroge sur ce qui va être fait et sur la raison de passer par des appels à projets plutôt que par un mécanisme plus systématique.

La **CGT** s'interroge enfin sur la mise en œuvre budgétaire des actions du plan Ecophyto 2 et sur quels services pèserait le coût de ces actions dans les directions départementales.

FNE pense qu'il est impossible de créer un indicateur prenant en compte l'ensemble des risques sur la nature, la santé, les oiseaux, les insectes, etc. Elle estime qu'il faut non pas uniquement remplacer des molécules dangereuses par des moins dangereuses mais réduire la dépendance globale de l'agriculture aux pesticides et aller vers une agriculture à faible niveau d'entrants.

Par ailleurs, elle regrette que, dans la dernière version du plan, il ne soit pas prévu la participation des associations de protection de la nature dans la commission agroécologie régionale et ses groupes de travail. FNE demande que le texte soit modifié en ce sens.

Humanité et Biodiversité trouve que ce point sur le plan Ecophyto 2 aurait dû se tenir plus tôt au CNTE. Elle demande que les travaux sur les indicateurs soit re-débatu au CNTE avant leur finalisation.

La **FNSEA** rappelle que la transition doit se faire en douceur et qu'il y a un réel besoin d'alternative. Elle salue donc le renfort de la recherche et de l'innovation.

Le **CFEEDD** souligne l'intérêt de travailler sur les cantines bio qui sont un levier important pour la réduction des produits phytosanitaires.

Alby Schmitt et Alain Tridon répondent.

1/ Sur le NODU et le cas échéant un nouvel indicateur :

Le NODU ne disparaît pas du paysage des indicateurs, il ne sera pas supprimé. Toutefois, lors de la consultation du mois de juin, de nombreuses contributions ont signalé le fait que le NODU ne prenait pas en compte les notions d'enjeux et d'impact, d'où l'idée de travailler sur un nouvel indicateur pour éventuellement le compléter. La réflexion en cours porte donc sur les indicateurs qui pourraient être retenus pour juger les objectifs des plans et de la véracité de la taxation liée aux CEPP.

Le travail en cours se fait dans les instances écophyto dans lesquelles toutes les parties prenantes seront écoutées.

Pour information, la composition de la commission agro-écologie n'est pas encore stabilisée.

2/ Sur les fiches d'action :

Le chantier commence seulement, les premières fiches ne seront peut être pas parfaites mais sur la voie de l'amélioration. L'enjeu majeur est de réussir des fiches concrètes et lisibles par tous les acteurs.

3/ Sur les circuits courts :

Le plan Ecophyto 2 a vocation à mettre de la cohérence dans l'ensemble des politiques publiques en lien avec la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires mais ne reprend pas l'ensemble de l'agroécologie dont le projet est plus large. Il existe d'autres programmes avec leurs propres actions qui contribuent à la réduction des pesticides comme les circuits courts et l'ambition bio.

4/ Sur les appels à projet :

Au niveau administratif, il s'agit d'une méthode simple pour avancer sans aide de l'Etat tout en soutenant les bonnes pratiques.

5/ Sur les moyens dans les directions départementales alloués au plan Ecophyto 2 :

Le plan dépasse les affectations des budgets opérationnels de programme ; il concerne les DRAF avec le BOP 206 et les DDT avec les BOP 215 et 217.

6/ Sur les financements régionaux et les tableaux agrégés :

Des financements publics pourront en effet concourir à des actions. L'ambition de l'extrait de texte cité est de travailler sur une consolidation de toutes les sortes de financements, nationaux comme régionaux. Un travail méthodologique sur le périmètre puis sur la consolidation sera à mener. Il est trop tôt pour donner une date mais ça ne sera pas début 2016.

FNH souhaite que le MAAF acte le maintien du NODU comme indicateur principal de suivi et qu'un travail soit mené sur plusieurs années pour trouver un indicateur complémentaire d'impact.

7/Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2015 et clôture

La commissaire générale au développement durable indique que pour pallier le report du point de présentation de la conférence environnementale 2016, un document d'étape sera mis en ligne sur la plate-forme collaborative du CNTE. Elle renouvelle son invitation à s'inscrire sur cette plate-forme.

Elle explique que les mesures ont commencé à être retravaillées en commissions spécialisées préparatoires à la Conférence environnementale 2016 et que la consigne d'aboutir à 6 ou 7 mesures par table-ronde est en voie d'être respectée.

La **FNSEA** voit dans cet exposé une évolution du concept du « bilan dynamique », permettant de créer de nouvelles mesures.

Humanité et Biodiversité souhaite alors contrebalancer cette vision en expliquant que, pour sa part, elle comprend le travail des commissions spécialisées comme l'application du concept initialement prévu.

Eclairant cette compréhension divergente des parties prenantes, **la commissaire** rappelle que la consigne du bilan dynamique est bien de lister, à partir d'une liste partagée en amont, les mesures qui doivent être retenues ou abandonnées, précisées voire réorientées. Il est donc possible de changer la sémantique d'une mesure, de la reformuler. Il ne s'agit alors pas de créer une nouvelle mesure mais de l'adapter. L'appropriation collective est importante.

Enfin, **la commissaire** énonce l'agenda attendu début 2016, à savoir une prochaine réunion plénière du CNTE en février comprenant notamment une présentation de l'état d'avancement de la préparation de la Conférence environnementale, puis la tenue de celle-ci en mars. Il est prévu que les commissions spécialisées de préparation de la conférence tiennent leur troisième et dernière réunion avant le prochain CNTE plénier.

La commissaire énonce ensuite les amendements au procès-verbal de la réunion du 23 septembre proposés par les Amis de la Terre, Humanité et Biodiversité et FO. Sans objection des membres, le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, **la commissaire générale au développement durable** clôt la dernière réunion de l'année 2015 en souhaitant de bonnes fêtes aux membres du CNTE et en les remerciant pour leur mobilisation et leur persévérance.

Annexe 1 : Délibération n°2015-04 : avis sur le projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement

Adopté le 17 décembre 2015

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE), saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie conformément au IV de l'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, d'un projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement,

Observe que cette réforme est cohérente avec celles récemment adoptées dans le sens d'une « autorisation unique » applicable aux projets impactant à la fois l'urbanisme, l'environnement et d'autres législations, et qu'en conséquence son adoption est opportune.

Il suggère au Gouvernement de poursuivre la réforme des méthodes d'instruction des projets par ses services en recherchant la détection précoce des difficultés pouvant faire obstacle à l'examen des projets.

Il ne voit cependant pas d'obstacle à une publication de l'ordonnance dans les meilleurs délais.

Avis certifié conforme par la Commissaire générale au développement durable

Annexe 2 : Déclaration des Amis de la Terre relative au projet d'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement

Pour rappel : le pétitionnaire d'un gros projet doit souvent :

- obtenir plusieurs autorisations au titre du code de l'environnement (lorsque le projet peut porter atteinte aux milieux aquatiques, autorisation de défricher, ne pas porter atteinte à des espèces protégées, faire attention aux réserves naturelles, aux sites classés ou en cours de classement...)
- obtenir des permis dont les règles sont fixées dans le code de l'urbanisme (démolir, aménager, construire).

L'objectif avancé par le Gouvernement de cette ordonnance est de "simplifier" l'expérimentation d'une autorisation unique (AU) requise par le code de l'environnement pour faire des travaux (lorsque les travaux peuvent porter atteinte à l'eau, des sites classés ou inscrits, réserves naturelle nationale, à des arbres à défricher).

Dans l'ordonnance précédente du 12 juin 2014 qui a créé cette autorisation unique (AU) (que le projet soumis au CNTE vise à modifier), l'idée était :

- 1) faire une autorisation unique lorsque plusieurs autorisations sont requises au titre du code de l'environnement avec notamment une enquête publique unique
- 2) obliger le pétitionnaire à déposer la demande d'AU en même temps que les demandes de permis (démolir, aménager, construire) requis au titre du Code de l'urbanisme.
- 3) poser le principe d'une interdiction d'exécuter tout permis (au titre du code de l'urbanisme) avant d'avoir reçu l'autorisation unique au titre du code de l'environnement (même si une exception prévoyait la délivrance possible du permis de construire avant l'autorisation, dans certaines conditions, mais ça ne voulait pas dire exécution des travaux)

Le nouveau projet soumis au CNTE prévoit :

1) la possibilité de déroger à l'enquête publique unique par décision du préfet (article 2 I) :

Cette possibilité pose problème car :

- elle nuit au droit à l'information des citoyens car l'éclatement des enquêtes publiques empêchent une vision globale de l'atteinte à l'environnement porté par le projet
- elle ne permet pas à la commission d'enquête publique d'avoir une vision globale de l'impact des projets sur l'environnement
- il n'y a plus aucune logique à maintenir une AU si on fait plusieurs enquêtes publiques : soit on supprime l'AU et on laisse la possibilité de faire une enquête par autorisation, soit on lance l'AU et cela implique une AU
- autre gros problème : sur quelles bases le préfet décide-t-il de cette possibilité de déroger à l'enquête publique unique ? Les conditions seront elles fixées par décret ? Si tel est le cas c'est une violation de l'article 7 de la Charte de l'environnement, car c'est au législateur (et non au Gouvernement par décret) de définir les modalités de participation du public**

2) la suppression de l'obligation de déposer en même temps la demande d'autorisation unique (code de l'environnement) et de permis (code de l'urbanisme) (article 2 II 1°) :

Cette possibilité pose problème car :

- elle ruine la logique de l'autorisation unique qui consistait à consolider toutes les demandes et toutes les informations ; si l'on adopte cette possibilité, alors mieux vaut abandonner la possibilité d'une AU

3) la possibilité d'exécuter un permis de démolir avant d'avoir reçu l'autorisation unique (article 2 II 2° b)) :

Cette possibilité pose problème car :

- elle autorise la démolition **avant même de connaître l'impact indirect des travaux de démolition sur des espaces ou des espèces spécialement protégés** (ex : eau, réserves naturelles, ...) : c'est un recul inacceptable de la protection de l'environnement ;
- les travaux de démolition présentent évidemment un caractère "irréversible" : une fois démolit, c'est la politique du fait accompli ; l'exécution de travaux de démolition va influencer les demandes d'autorisation en cours ;
- en pratique, c'est très grave car les travaux de démolition, même s'ils ne doivent pas porter directement sur des espèces ou des espaces protégés avant d'obtenir l'autorisation unique, auront nécessairement des incidences sur ces espèces ou espaces.

Exemples :

Roybon : au titre de la loi sur l'eau, il faut une autorisation "loi sur l'eau" pour détruire des zones humides et prévoir des mesures compensatoire. Avec la nouvelle ordonnance, même si les travaux de démolition ne pourront pas porter sur la destruction de zone humide avant la validation de l'autorisation, les travaux pourront porter indirectement atteinte à ces espaces ou ces espèces, c'est une évidence.

Annecy, projet de centre de congrès : si l'on démolit les villas sur la presqu'île d'Albigny avant d'avoir l'autorisation loi sur l'eau, on ne pourra pas connaître l'impact précis des travaux de démolition sur ces espaces ou espèces protégés.

Annexe 3 : Liste des participants par organisme

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Membres de droit		
CESE	Anne-Marie DUCROUX	Suppléante
CGDD	Laurence MONNOYER-SMITH	Membre de droit
Collège collectivités territoriales		
ARF	Excusée	
ADF	Fabienne LABRETTE-MENAGER	Titulaire
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AMF	Denis MERVILLE	Titulaire
Collège Syndicats salariés		
CGT	Francis COMBROUZE	Suppléant
CFDT	Sophie GAUDEUL	Suppléante
FO	Zaïnïl NIZARALY	Titulaire
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
Collège Employeurs		
MEDEF	Isabelle MULLER	Titulaire
MEDEF	Olivier SUTTERLIN	Suppléant
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Daniel BOSCARI	Expert
MEDEF	Jean-Baptiste BARONI	Expert
CGPME	Jean-François CARBONE	Titulaire
CGPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant
FNSEA	Olivier DAUGER	Suppléant
FNSEA	Aurore BESCOND	Experte
UPA	Nathalie ROY	Suppléante

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Collège ONG		
Les Amis de la Terre	Florent COMPAIN	Titulaire
LPO	Antoine CADI	Expert
FNE	Denez L'HOSTIS	Titulaire
FNH	Denis VOISIN	Suppléant
FNH	Charline DIOT LABUSET	Experte
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire
RAC	Pierre PERBOS	Titulaire
Surfrider	Jacques BEALL	Titulaire
Membres associés		
UFC – Que choisir	Excusée	
CLCV	Excusée	
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Excusé	
CNAJEP	Excusé	
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Excusée	
Collège parlementaire		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Sénat	Ronan DANTEC	Suppléant
Assemblée nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Parlement européen	Excusé	

Établissements publics ou organismes		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC Climat	Excusé	
CCI France	Arnault COMITI	Expert
APCMA	Excusée	
APCA	Philippe TOUCHAIS	Expert
CPU/CGE	Excusée	
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Suppléante
CSFB	Excusé	
MEDDE		
Déléguée interministérielle forêt et Bois	Sylvie ALEXANDRE	
CGEDD	Bernard PERRET	
CGEDD	Geoffroy CAUDE	
CGEDD	Mireille VIORA	
DEB	Alby SCHMITT	
DEB	Jean-Baptiste BUTLEN	
DGITM	Christine BOUCHET	
DGITM	Annette GOGNEAU	
DGEC	Pascal DUPUIS	
DGEC	Jérôme DUVERNOY	
DHUP	Pastèle SOLEILLE	
DHUP	Florent DEHU	
DGPR	Loïc BEROUD	
DGPR	Xavier STREBELLE	
DPMA	Olivier LETODÉ	
CGDD	Isabelle DERVILLE	
CGDD	Martin BORTZMEYER	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Julie VANHECKE	
CGDD	Brigitte BOUSSEAU	
CGDD	Gwénaël ROUDAUT	
CGDD	Dominique BUREAU	
Autres participants		
Services du Premier ministre	Christian ALBENQUE	
MOM	Sophie CHABRIDON	
MENESR	Jean-Michel VALANTIN	

MENESR	Aminata COULIBALY
Ministère de l'agriculture	Alain TRIDON
Ministère de la culture	Jean-Pierre LALAUT
Ministère de l'intérieur	Léa MICHELLAND
Ministère de l'intérieur	Almudena MOUNIER
Ministère des sports	Francis LABREUCHE
Ministère de la justice	Marc SALVINI

